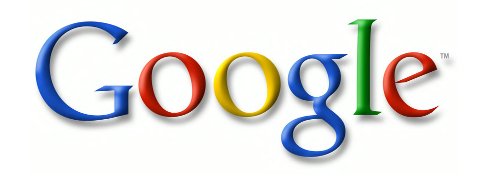



563


REESE LIBRARY
OF THE UNIVERSITY
OF CALIFORNIA



JOLICLERC

VOLONTAIRE AUX ARMÉES DE LA RÉVOLUTION

SES LETTRES (1793-1796)

Recueillies et publiées par **ÉTIENNE JOLICLER**

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

FRANTZ FUNCK-BRENTANO



Lib. acad. PERRIN et Cie.

JOLICLERC

VOLONTAIRE AUX ARMÉES DE LA RÉVOLUTION

Ouvrages de M. FRANTZ FUNCK-BRENTANO

Légendes et Archives de la Bastille, avec une préface de M. Victorien Sardou, de l'Académie française. 7e édition. (Librairie Hachette.)

Le Drame des poisons, avec une préface de M. Albert Sorel, de l'Académie française. 6e édition. (Librairie Hachette.)

L'Affaire du collier. 5e édition. (Librairie Hachette.)

La Mort de la Reine. 4e édition. (Librairie Hachette.)

Les Nouvellistes, avec la collaboration de M. Paul d'Estrée. (Librairie Hachette.)

Les Brigands. 1 volume illustré grand in-8. (Librairie Hachette.)

La Bastille des Comédiens : le For-l'Évêque. 7e édition. (Librairie Fontemoing.)

L'Émigré, par Sénac de Meilhan, publié avec une introduction, en collaboration avec M. Casimir Stryienski. (Librairie Fontemoing.)

La Famille fait l'État. Nouvelle édition. (Librairie Bloud.)

Grandeur et décadence des aristocraties. Nouvelle édition. (Librairie Bloud.)

Grandeur et décadence des classes moyennes. Nouvelle édition. (Librairie Bloud.)

Les Origines de la guerre de Cent ans : Philippe le Bel en Flandre. (Librairie Honoré Champion.)

Catalogue des Archives de la Bastille. (Librairie Plon-Nourrit et Cie.)

Les Lettres de cachet à Paris. *Etude suivie d'une liste des prisonniers de la Bastille de 1659 à 1789.* (Librairie Honoré Champion.)


REESE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA

VOLONTAIRE DES ARMÉES DE LA RÉVOLUTION (1792)

D'après une gravure contemporaine (calque de M. Aug. Raffet)

Frontispice



JOLICLERC

VOLONTAIRE AUX ARMÉES DE LA RÉVOLUTION

SES LETTRES (1793-1796)

RECUEILLIES ET PUBLIÉES

PAR ÉTIENNE JOLICLERC

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

FRANTZ FUNCK-BRENTANO

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE



JOLICLERC

VOLONTAIRE AUX ARMÉES DE LA RÉVOLUTION

SES LETTRES (1793-1796)

RECUEILLIES ET PUBLIÉES

par ÉTIENNE JOLICLER

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

FRANTZ FUNCK-BRENTANO

OUVRAGE ACCOMPAGNÉ DE HUIT GRAVURES



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1905

Il a été imprimé
15 exemplaires numérotés sur papier de Hollande.



INTRODUCTION

François-Xavier Joliclerc

Nous nous souvenons d'avoir entendu dire à H. Taine combien il était regrettable qu'aucun document ne fît connaître l'esprit dont étaient animés ces volontaires de la Révolution, qui remplirent l'Europe du bruit de leurs exploits et de qui un grand nombre, restant sous les drapeaux, devinrent les grognards de l'Empire. Taine citait bien le sergent Fricasse et son journal, d'autres textes encore ; mais en faisant observer combien ces documents renseignaient mal sur le caractère de ceux qui les avaient rédigés. On y trouve les mouvements des bataillons dont les auteurs ont fait partie, les succès et les revers des corps d'armée auxquels ils ont été attachés ; mais quand on espère l'expression d'un sentiment personnel et intime, ce n'est

plus qu'une creuse et bruyante déclamation, avec un relent ranci d'antiquité, dans le goût de l'époque.

Que si Taine eût connu les lettres de François-Xavier Joliclerc, humble paysan du Jura, qui s'engagea d'enthousiasme dans les armées révolutionnaires, dès le premier appel, celui de 1791, il n'aurait pas exprimé ce regret. Il est permis de dire que ces lettres sont des chefs-d'œuvre, et à tous les points de vue. Nous ne croyons pas que la littérature possède aucun document où se montre l'âme d'un homme avec plus de force, de clarté et de simplicité. Et de quelle âme s'agit-il? De celle d'un héros modeste et rude. Joliclerc et ses camarades ont été les ouvriers de la plus brillante épopée qui ait illuminé l'histoire.

Sur son sac qui lui sert de table [1], Joliclerc écrit à sa mère simplement, rondement, rudement parfois : « Ne vous en prenez pas à moi ; prenez-vous-en à ceux qui m'ont appris à dire ma façon de penser sans déguiser la vérité. » C'est le fond de cette pensée qu'on voit en ces feuillets jaunis, comme en un clair miroir. Il ne s'occupe pas de ses chefs. Les manœuvres mêmes de l'armée lui sont indifférentes. Il va comme on le pousse, où on le pousse. Il le mande à sa mère en des termes d'une sublime simplicité :

« Votre lettre a couru toutes les postes de la République. Nous sommes aujourd'hui à quarante lieues de

1. Voir plus bas, lettre I.

Condé où elle est adressée ; toujours plus reculés de chez nous. Je crois que bientôt on nous mènera au bout du monde ; mais il faut aller où on nous pousse et rien de plus. »

Et ailleurs ces lignes charmantes. On est en Flandre. Houchard vient de triompher à Hondschoote :

« C'est ici qu'on peut bien dire que l'on se lève le matin, — parce que nous n'entrons ni dans maison, ni dans tentes, toujours à la belle étoile, par la pluie et le beau temps, — que l'on peut bien dire : « Je pourrais « bien ne pas voir le soir. » Nous en avons déjà (dans la compagnie) une douzaine de moins que nous n'en avions en arrivant. Les uns sont morts, les autres estropiés. La compagnie diminue. Notre capitaine est resté au dépôt en Alsace... Il fait bon faire la guerre comme cela... et puis avoir bonne paye... Ne me parlez pas de ces grands causeurs. »

On ajoutera que c'est de l'hôpital que Joliclerc écrit ces lignes, où il dit combien il fait bon faire la guerre. Il a été blessé à Courtrai. Voici comme il conte l'aventure :

« C'est de race que les Joliclerc « marchent large ». Mais moi j'en peux remercier la nature. J'étais perdu sans cette conformation. Un boulet, qui a tué le camarade qui était derrière moi, a passé entre mes cuisses. » Celles-ci n'ont pas laissé d'en être sérieusement écorchées. Un peu plus tard, il est blessé une seconde fois et retourne à l'hôpital. « J'ai reçu un coup de mitraille

sur le nez. Comme il était un peu bossu, cela m'ôtera ce que j'avais de trop. J'en serai quitte à bon compte, à ce que je crois. »

Puis il est blessé une troisième fois d'une balle dans l'épaule. La balle a fait « assez de fracas », mais ce ne sera rien.

Voilà le vrai soldat. Les hommes comme Joliclerc ont été nombreux assurément dans les armées de la République et de l'Empire, dont ils ont fait la force. Et cependant ses lettres sont d'un caractère unique peut-être parmi tant d'autres qui ont été imprimées. Avec ces dernières elles font, heureusement, contraste. Les correspondances de soldats contemporains de Joliclerc, publiées jusqu'à ce jour, sont presque des œuvres de lettrés. Elles sont enflées d'une rhétorique emphatique; elles sont rehaussées d'observations psychologiques et philosophiques, de cette philosophie déclamatoire et inconsistante qui caractérisa le dix-huitième siècle. Ceux qui les rédigent, critiquent les opérations militaires en stratèges émérites. Chacun de ces soldats se croit fait pour commander; chacun d'eux juge ses chefs, et quand ceux-ci ne manœuvrent pas à sa fantaisie, ce ne peut être que par incapacité ou par trahison. Ou bien ce sont des délations jacobines, d'un esprit sectaire, haineux et jaloux, une des plaies du temps.

Pourquoi des lettres comme celles de Joliclerc sont-elles si rares ? On a dit que des hommes comme lui

devaient être nombreux dans les armées de la Révolution. Mais c'étaient de simples paysans. Ils écrivaient peu. La plupart d'entre eux ne savaient pas tenir une plume. Puis, les lettres de ceux qui écrivaient, arrivaient sous de pauvres chaumes, où elles étaient reçues par de vieilles mères qui les ouvraient d'une main tremblante, après avoir rajusté de grosses lunettes devant leurs yeux mouillés de larmes, mais où il n'y avait pas d'archives de famille pour les recueillir.

Afin de les comparer avec celles de Joliclerc, prenons les lettres de volontaires révolutionnaires, que différents éditeurs ont mises au jour. Par exemple la correspondance de Denis Belot, qui marchait dans l'armée de la Moselle, sous Houchard, tandis que notre héros combattait dans l'armée du Rhin sous les ordres de Custine. Les deux armées devaient coopérer au déblocus de Mayence. Belot appartenait à une modeste famille de la Brie, qui vivait paisible et retirée, famille composée partie de petits bourgeois et partie d'artisans, telles qu'on en voit tant de nos jours encore sur les limites de la classe ouvrière et de la classe bourgeoise [1].

Belot écrit à son père :

« C'est contre les castes privilégiées que tu as armé mon bras.

« Va, m'as-tu dit; vole aux frontières, défends

1. *Journal d'un volontaire de 1791*, publié par Louis Bonneville de Marsangy. Paris, Perrin, 1888, in-16.

« nos foyers ; fais trembler les lâches tyrans qui osent « les menacer ! Pars et si, craignant trop pour des jours « qui ne sont utiles qu'autant qu'ils peuvent être utiles « à la société, tu redoutes de le faire, reste ; et ap- « prends de moi comment on doit servir son pays ! »

« Oh ! je le servirai ! demeure ; et crois bien que jamais ton fils ne fera rougir ton front ! Bientôt, sur les frontières, de concert avec ses compatriotes, il saura prouver aux communs ennemis qu'on n'asservit pas aussi facilement qu'ils le croient un peuple qui veut être libre ! »

Plus loin c'est le style descriptif. Il s'agit du siège de Thionville :

« La nuit était belle. L'air le plus pur et le plus frais nous invitait au repos et fermait à peine nos paupières appesanties par de longues veilles, tandis que les Autrichiens méditaient notre perte. Ils étaient sous nos murs, leurs batteries dressées. Déjà les bombes et les boulets faisaient un horrible fracas dans la ville. Nous nous réveillons en sursaut, nous courons aux armes et nous nous empressons d'occuper nos postes de combat. L'airain tonnait d'une façon terrible. »

C'est bien, comme on voit, l'influence de Rousseau. Voici d'ailleurs son nom sous la plume de notre volontaire. On vient de proclamer la République :

« O liberté ! ô aimable égalité ! ô vertu ! s'écrie Denis Belot, vous allez enfin renaître parmi les hom-

mes! De lâches tyrans avaient su faire plier et condescendre les cœurs à toutes leurs volontés. Ils les opprimaient en les tenant dans un état d'avilissement honteux pour l'honnête homme. O ma patrie! quelle régénération heureuse!

« Et toi, Jean-Jacques, que n'existes-tu? que n'es-tu témoin de notre révolution? Tu en fus le précurseur. Tes sages et doctes écrits nous ont éclairés; nous avons brisé nos chaînes déshonorantes; et, au lieu de ces milliers de privilégiés, qui nous écrasaient, on voit des citoyens. Un peuple de frères a paru. »

Les lettres de Joliclerc sont, heureusement pour ceux qui ont bien voulu ouvrir ce livre, d'un tout autre style. Elles sont aussi sincères et simples d'expression que les lettres de Belot sont déclamatoires et pompeuses. Quelques fragments en avaient été publiés, en septembre 1903, dans le journal *le Temps*, où M. Gaston Deschamps les a bien appréciés [1] :

« Elles sont charmantes ces lettres. Elles ont la verve, la gaieté, la juste pointe de sensibilité. Elles sont du tour le plus alerte et le plus prime-sautier. Il y traîne par endroits quelques lambeaux de la phraséologie du temps, — bien peu, exactement ce qu'il faut pour les dater. Le plus souvent, l'écriture — comme on dit aujourd'hui — est originale en sa mâle et rustique correction. »

1. *Le Temps*, 14 septembre 1903.

Parlant plus particulièrement de la simplicité et du naturel de cette correspondance, — qualité particulièrement appréciable dans un document de cette époque, — le critique disait très justement :

« En littérature, le naturel est le premier des dons. Un homme de goût supporte le raffinement, quand il est bien venu et de qualité rare. Mais il aime avant tout le naturel, l'inimitable expression d'un tempérament, d'un caractère, d'un esprit qui se livre tel qu'il est. Seulement le naturel est parfois terne, plat. Ici il se relève d'esprit et de belle humeur. Il n'y a pas que les marquises qui écrivent bien, dans notre pays, ou bien que les lettrés. La correspondance de ce petit volontaire du Jura fournira un jour des extraits classiques tout comme celle de Mme de Sévigné ou celle de Doudan. »

Ces lettres sont publiées ici, d'après les originaux, par les soins de M. Etienne Jolicler, arrière-neveu du héros rustique. En nous demandant de présenter cette édition au public, M. Jolicler nous a fait un grand honneur ; car il est lui-même écrivain de race et qui, dans la verte saveur de son style, a plus d'une qualité qu'il paraît tenir de son aïeul. Depuis, ces lettres ont été remises par M. Jolicler à la Bibliothèque nationale, où elles forment aujourd'hui, à la section des Manuscrits, le numéro 10252 des nouvelles acquisitions françaises. L'éditeur a conservé le style, les tournures et les expressions de l'original, tout en corrigeant les fautes

grossières d'orthographe qui ne pouvaient qu'embarrasser le lecteur.

*
* *

François-Xavier Joliclerc naquit, le 25 mai 1766[1], dans les gorges du Jura, sur la paroisse de Mignovillard, au lieudit du Sillet, proche Froidefontaine[2]. Son père, Pierre-Joseph, mort avant la naissance de son fils, avait été laboureur, comme ses ancêtres, car on retrouve des Joliclerc, Jolicler, Joliclair, appartenant tous à la même famille, dans les archives de Mignovillard, en remontant jusqu'au quatorzième siècle[3]. L'orthographe du nom, ainsi que l'a constaté M. Etienne Jolicler, au cours de ses recherches, varie selon la coutume de l'ancien régime.

François-Xavier était fils unique. Sa mère, paysanne âprement attachée à son bien, à ses terres surtout, et à ses chèvres, avait l'usufruit de la fortune paternelle. Le jeune homme devait s'en remettre entièrement à elle du soin de gérer leur patrimoine. Défense de s'occuper de rien. Il lui arrivera de décrire ces années de

1. « François-Xavier, fils de Pierre-Joseph Jolicler, vivant laboureur à Froidefontaine, et de Marie-Pernette Defrasne, est né et fut baptisé le 25 mai 1766. Parrain et marraine furent Anatole-François-Xavier Jolicler et Jeanne-Marie Cordier, tous deux dudit lieu et sous signés. » (Extrait du registre de catholicité communiqué par M. Etienne Jolicler.)

2. Département du Jura, canton de Nozeroy.

3. Notes communiquées par M. Etienne Jolicler.

jeunesse. En 1787, il avait vingt et un ans. « De 1787 à 1797, dira-t-il, j'étais chez nous. Il me fallait aller à mes journées pour faire au gré de ma mère. Je n'avais pas seulement l'autorité de vendre une douzaine d'œufs ou une demi-livre de chevret. » Sa mère lui faisait étroitement sentir son autorité. Elle le faisait travailler comme un valet de ferme, aller aux foires, faire les foins, trotter de-ci de-là, au doigt et à l'œil. « Je vous suis reconnaissant, lui dira-t-il, du grand bien que vous m'avez fait pendant vingt-cinq ans que j'ai été en communion avec vous. Que le bon Dieu vous le pardonne ! Pour moi, je vous le pardonne de grand cœur ! »

La paysanne ne cessait de répéter que c'était elle qui avait « l'usufruit du bien de Pierre-Joseph Joliclerc ». « Allez, allez ! lui écrira son fils. Il faut laisser la rivière aux pêcheurs. Vous avez tenu la bourse de mon père et bien tenue... Vous êtes bonne pour cela. »

Quand Xavier était au loin, sa mère lui demandait parfois conseil, puis n'en faisait pas moins à sa tête. Le fils en prenait gaiement son parti. « Vous trouvez mauvais que je vous disais de garder vos fromages. Je croyais vous donner un bon avis ; mais puisque vous ne l'avez pas voulu suivre : tant mieux ! Vous avez bien tort de dire que vous ne pouvez rien faire de bien. Jamais je ne vous ai parlé de cela. Par exemple, il aurait été possible de mieux faire, mais je ne me plains pas de votre gestion. Je vous ai toujours laissée faire. »

François-Xavier n'avait donc jamais quitté ses montagnes quand il partit pour l'armée, répondant au premier appel de gardes nationales volontaires qui le fit s'engager dans le 7e bataillon des volontaires du Jura, formé le 28 novembre 1791, Ignace Latour et Claude-Joseph Lecourbe en étant lieutenants-colonels[1].

Notre héros avait un oncle et parrain, Anatole-François-Xavier Joliclerc, lequel avait un fils qui s'appelait François-Xavier comme son cousin et l'avait devancé aux armées : il était déjà adjudant d'artillerie quand notre volontaire fut nommé caporal. Celui-ci avait une vive amitié pour son homonyme. Après sa mère, c'était la personne au monde qu'il aimait le plus; mais il s'attriste de ne pas trouver en retour une affection aussi empressée. Son cousin ne vient pas le voir, il ne lui écrit pas, et ce sont à ce sujet des plaintes où l'on sent un profond attachement.

Il arrive aux deux jeunes gens de se rencontrer, leurs bataillons voisinant à Lille par exemple. Mais le cousin fait le fiérot. Il ne parle que de « biens et de richesses ». Il se pavane, fait valoir ses bottes, qui ont coûté 70 livres, et trouve que notre Joliclerc est vêtu comme un « Mandrin ». Le cousin est un tantinet hâbleur, répand au pays qu'il est commandant de division ou de légion. « Ça fait honte au monde. » « Il est lieutenant dans le 3e régiment d'artillerie et il

1. *Etat militaire de la France pour 1793*, édition Léon Hennet, p. 328.



est bien content », conclut notre volontaire. En somme c'est « un triste homme » ; mais le soldat ne l'en aime pas moins d'une grande tendresse et se désole quand il demeure sans nouvelles de lui.

La première lettre de ce recueil est écrite du camp de Wissembourg, le 27 juin 1793. Chant de triomphe. Joliclerc vient d'être nommé, à l'élection, caporal de sa compagnie. Et il en éprouve d'autant plus d'orgueil qu'au scrutin il a battu un « pays » que sa propre mère devait parfois lui citer comme modèle. « La compagnie m'aime, écrit-il, tout joyeux, et me préfère à bien des individus tels que votre bougre de borgne Godin, qui faisait le fanfaron au pays. » Dans la suite, il fut promu caporal-fourrier, le seul avancement qu'il ait reçu durant ces cinq années de guerres incessantes, au cours desquelles il ne cessa de faire vaillamment son devoir et fut blessé plusieurs fois. Dans une autre lettre il dit à sa mère qu'en sa qualité de caporal-fourrier il est exempt de monter la garde. [illegible] suis chargé que de pourvoir aux vivres, aux eff[illegible] habillement et d'équipement et de tenir la comptabilité de la compagnie. » Une lettre écrite par un autre volontaire, le caporal-fourrier Leroux, donne aussi des indications : « C'est une place (celle de caporal-fourrier) où l'on a beaucoup de mal en campagne ; mais en récompense en garnison on a du bon temps. J'ai 5 livres, 8 sols, 6 deniers tous les cinq jours. C'est moi qui suis chargé des distributions des

vivres de la compagnie et de lire l'ordre tous les jours [1]. »

Certes il y avait là de quoi relever un soldat aux yeux de ses camarades ; mais l'on estimera, en pensant à tout ce que Joliclerc fit pendant les cinq années qu'il passa sous les drapeaux, qu'il fut en somme mal récompensé de son dévouement et de son courage. En service même il tomba dans une profonde misère. La dépréciation des assignats, qu'il recevait en payement de sa solde, réduit celle-ci à rien. Avec 100 000 livres en assignats, dit-il alors, on n'a plus une livre de pain. Notre caporal-fourrier ne peut même plus s'acheter les quelques onces de tabac auxquelles il tenait tant ; mais il supporte son sort en homme qu'illumine une flamme intérieure et, pour en parler à sa mère, il trouve encore de gais propos, le mot pour rire : « Je suis votre fils, pas trop rassasié..., mais c'est le jour des Cendres », écrit-il, en terminant la dernière lett[illegible] recueil, datée du 10 février 1796.

Une autre fois : « Il faut absolument se contenter de son pain, qui n'est pas bon, et de sa demi-livre de viande, de la charogne, que des chiens n'auraient pas mangée. Le soldat est misérable et excédé de service, toujours en course, toujours en garde ; mais il n'y a aucune privation qu'il ne soit prêt à supporter pour ramener le bonheur de la République. »

1. Lettre datée du 17 octobre 1793. (Collection de M. Gustave Bord.)

A Joliclerc s'applique donc exactement ce que M. Frédéric Masson a si bien dit de ses camarades : « Aimer quelque chose assez pour qu'on s'y sacrifie, — quelque chose en dehors de soi, — la patrie ou l'honneur ; l'aimer obscurément, platoniquement en quelque sorte, sans espoir et même sans désir de récompense ; témoigner de cet amour par son sang, tout son sang, offert ou versé, cela est grand et c'est ce que font ces hommes. Ils se confessent sans y penser, sans presque le vouloir, car c'est en passant et au cours du récit de leurs aventures qu'ils donnent ces vues sur eux-mêmes ; mais de cette confession jaillit une apologie autrement éloquente que tous les discours que composeraient des rhéteurs [1]. »

Physiquement Joliclerc nous apparaît bien comme le volontaire couturé de blessures, « tout mal chaussé, tout mal vêtu », dont parle la chanson et dont la gravure a conservé l'image. On a vu son cousin Xavier, qui le rencontre à Lille, lui dire qu'il semble un « Mandrin ». Quoi d'étonnant ? voilà dix-huit mois qu'il est dans le même vêtement, couchant sur la terre, l'habit lui servant à la fois de draps et de couverture. Dans l'armée de l'Ouest, où il passe ensuite, « on se déchire tout, on s'abîme tout, on semble des diables ». Il marche sans bas, vêtu d'un pantalon qu'il s'est fait lui-même d'un tablier « trouvé dans la Vendée ». Ce

1. Frédéric Masson, *Aventures de guerre, récits de soldats*, introduction, p. III. Paris, 1894, in-4.

devait être là un joli pantalon. Et il termine la lettre qui donne ces détails : « Je finis, ma chère mère, en vous assurant d'une parfaite amitié et suis votre fils, le plus heureux de la terre. »

Il est rempli de clous, par tout le corps ; « même sa tête a beaucoup d'humeur » ; mais « cela commence à sécher », écrit-il le 3 décembre 1795.

Sa mère lui demande s'il a des poux. « Est-il possible de n'en pas avoir ! Nous couchons trois cents dans une église sur quelques bottes de paille, les uns galeux, les autres racheux. » La bonne femme lui envoie une recette pour détruire ces petites bêtes. Joliclerc en fait l'essai ; mais le remède est impuissant. Ils sont trop ! Le malheur est qu'on vient d'enlever aux soldats leurs couvertes pour les laver, rapport à la vermine. Ce qui fait qu'on gèle, car il fait un froid de loup. Cependant le soldat promet à sa mère, s'il ne peut songer à se débarrasser entièrement de ses parasites, de faire du moins son possible pour « les diminuer ».

*
* *

La passion dominante, qui donna à Joliclerc son ressort et fit de lui un héros, fut l'amour de la patrie. C'est ce que M. Gaston Deschamps dit encore très bien dans l'article qu'il lui a consacré : « J'ai lu bien des documents de cette époque : il me semble aujourd'hui qu'il n'y en a pas un seul, parmi ceux que je connais,

où respire avec plus d'allégresse « l'amour sacré de la patrie ». Certaines phrases de Joliclerc évoquent comme un accompagnement nécessaire, *la Marseillaise* et *le Chant du départ*. Elles en ont l'accent et le rythme et l'allure entraînante. Elles font battre le cœur du même battement précipité et joyeux. »

Nous ne reproduirons pas ici les nombreux passages des lettres de notre volontaire, où s'exprime l'ardeur de ses sentiments patriotiques, avec tant de force, de gaieté et d'entrain. On les trouvera plus loin. Ils font du bien à lire et ragaillardissent parce qu'ils sont allègres et sains. Au loin, sa mère, au village, toute seule, pleure en pensant à son fils, journellement exposé à tant de dangers. Xavier la réconforte tout rondement, lui écrivant des hauteurs de Landau, le 23 juillet 1793 :

« Ma chère maman, quand je vous vois chagrinée sur mon sort, cela me fait plus de peine que tous les maux que j'éprouve et vous me tirez les larmes des yeux. Réjouissez-vous au contraire. Ou vous me verrez revenir couvert de gloire, ou vous aurez un fils digne du nom de citoyen français qui saura mourir pour la défense de la patrie. Que cela se grave dans votre esprit et ne pensez qu'aux avantages que nous pouvons avoir, non aux maux. » Ces lignes sont admirables, — ainsi que toutes les autres qui traitent dans ces lettres du même sentiment, — par la sincérité profonde et l'absence de déclamation. Sa mère regrette de lui voir passer sa jeunesse loin d'elle. « Quand la

patrie nous demande pour sa défense, nous y devons voler comme je courrais à un bon repas. Notre vie, nos biens, nos facultés, ne nous appartiennent pas. C'est à la nation, à la patrie à qui cela est. »

De ces lignes on peut rapprocher la courte lettre — et sonore comme une fanfare — que Kléber adressait, de Drusenheim (canton de Bischwiller) au commissaire de recrutement Cunier, le 15 novembre 1792. Kléber était chef d'un bataillon de volontaires :

Je pars, digne frère, je pars pour l'armée. Je crois que nous serons employés à Hanau. Augurez bien de votre ami Kléber, il ne vous démentira pas. Mes Sungauyens [1] ne me démentiront pas non plus de l'opinion que j'ai conçue d'eux. Leur joie, leur allégresse étaient inexprimables, lorsqu'on a lu l'ordre de départ. Aucun d'eux ne pense plus à quitter son drapeau. Des malades même, oui, des malades, m'ont demandé en grâce de les laisser aller avec le bataillon, s'offrant de le suivre à pied si seulement je voulais me charger de leur sort. O généraux français ! si vous savez tirer parti de la valeur et du courage de tous ces braves soldats, quels sont les succès, quelle est la gloire auxquels la République ne puisse prétendre ?

Le tambour bat, je vous embrasse :

KLÉBER [2].

Ces sentiments se retrouvent sans cesse et sous

1. Il s'agit des volontaires originaires du Sundtgaw, pays d'Alsace.

2. Publié dans la *Revue rétrospective* de M. Paul Cottin, juillet-décembre 1886, p. 240.



toutes les formes dans les documents de tous genres, lettres, souvenirs, mémoires, journaux de marche, provenant des volontaires de cette époque. Ceux-ci appartiennent aux classes les plus diverses de la société. Maurin et Rouvière, volontaires de Sambre-et-Meuse, de qui M. L.-G. Pélissier a publié les lettres dans la *Nouvelle Revue rétrospective*, ont reçu l'instruction la plus étendue. Dans les moments où le lyrisme de leur patriotisme éclate en termes trop vibrants, la langue française est impuissante à l'exprimer et ils se mettent à écrire en latin. Et toujours la même gaieté.

D'Arras, le 28 décembre 1792, Maurin à son ami Dessales :

Je t'écris cette lettre, non pas assis, parce que je ne puis plus m'asseoir, ayant les fesses écorchées, ainsi que mes camarades, allant tous les jours au manège avec nos selles à la hongroise : elles sont de bois. Mais dussent-elles (nos fesses) rester sur la selle, j'y irais toujours, sachant que les plus instruits doivent aller au détachement de guerre au premier jour. Cela n'empêche pas que, le soir, couchés sur le ventre, nous réglons le sort de l'Europe et ne cessons de dire que l'Empereur est f...[1].

Dans leur ouvrage, *les Volontaires nationaux*, MM. Chassin et Hennet citent de jeunes Parisiens qui se font recommander, oui, recommander, afin d'être bien

1. Publié dans la *Nouvelle Revue rétrospective*, janvier-juin 1902, p. 94-95. Cp. les lettres du volontaire Fr. Mireur, publiées par J. Lombard, *Un volontaire de 1792*. Paris, 1892, in-16.

certains de se voir inscrire parmi les volontaires, comme si c'était une faveur d'être admis à se faire casser la tête pour la patrie [1].

On annonce à Joliclerc que la tempête a ravagé ses terres. Que lui importe! « Que le vent renverse mon couvert du Sillet ou mes caves de Cheneillons! Je voudrais que la République triomphe partout et que le vent emporte les murailles et le sol ! » Et il s'indigne de ce que sa mère n'a point fait faire les foins des clos par crainte de la réquisition : « Eh bien, quand on vous l'aurait demandé votre foin, vous l'auriez donné pour rien : voilà comment on se comporte ! »

Ces sentiments animent d'un bout à l'autre le journal de marche du sergent Fricasse dont nous devons l'édition à Lorédan Larchey [2]. Ces hommes sont donc essentiellement patriotes, mais ils le sont dans le sens que l'on donnait alors à cette expression, c'est-à-dire qu'ils ne séparaient pas l'amour de la patrie de celui de la liberté — telle qu'ils l'entendaient — et de la République. Fricasse est très explicite : « Tous ceux, écrit-il, qui ont perdu la vie à ce siège (siège de Charleroi, 1794) n'ont donné, au milieu des douleurs, aucun signe de plainte. Leurs visages étaient calmes et sereins. Leur dernière parole était : Vive la Répu-

1. Ch.-L. Chassin et L. Hennet, *les Volontaires nationaux pendant la Révolution*, t. I, p. 138. Paris, 1899-1902, 2 vol. in-8.
2. *Journal de marche d'un volontaire de 1792*, publié par Lorédan Larchey. Paris, s. d., in-12.

blique ! C'est au lit d'honneur qu'il faut voir ces guerriers pour apprendre la différence qui existe entre les hommes libres et les esclaves. Les valets des rois expirent en maudissant la cruelle ambition de leurs maîtres. Le défenseur de la liberté bénit le coup qui l'a frappé. Il sait que son sang ne coule que pour la liberté. »

Fricasse rapporte que, durant les combats sur la Sambre en 1793-1794, une partie des soldats français criaient à leurs adversaires : « Venez, soldats de l'aigle impériale, vous ne résisterez pas longtemps à l'ardeur de soldats sans-culottes ! » Leurs camarades de l'armée du Rhin lançaient à la même époque les mêmes défis aux armées allemandes, mais en vrais sans-culottes et dans le sens propre du mot. Le canonnier Perrault écrit le 2 août 1794 à son cousin Fleuriot-Lescot, maire de Paris :

Nous nous baignons dans le Rhin... Ils (les Allemands) montent sur leurs corps de garde pour nous voir et nous leur montrons notre derrière en chantant *la Carmagnole* [1].

Tel est Joliclerc, — moins « sans-culotte » cependant. Dans une lettre écrite de Dreux, à sa mère, le 13 décembre 1793, il parle de cette foi qui dirige sa vie et se désole de ce que les habitants de sa commune ne la partagent pas. « Ils sont peu accessibles aux cris de cette patrie outragée. » « Mais moi, ajoute-t-il, qui ai

1. Original aux Archives de la Seine, VD, 216.

été élevé dans la liberté de conscience et de pensée, qui ai toujours été républicain dans l'âme, quoique obligé de vivre dans une monarchie, ces sentiments d'amour pour la patrie, pour la liberté, pour la République, se sont non seulement gravés dans mon cœur, mais ils y ont persisté et ils y persisteront tant qu'il plaira à l'Être supérieur qui gouverne tout de me maintenir un souffle de vie. » Il donnerait tout pour que sa mère « connût le prix de la liberté », et perdît « son attachement désordonné à la matière », — la vieille paysanne tenait à ses foins. Ah ! quelle joie ce serait alors pour lui de « revoler à sa chaumière ». Mais hélas ! il y retrouverait toujours les mêmes principes, ce que nous appellerions aujourd'hui « l'obscurantisme ». Il n'y rencontrerait pas un ami pour « épancher librement ses opinions ». « Voilà ce qui me trouble, dit Joliclerc, et me fait vieillir dans mes jeunes jours. »

Sa mère le presse de prendre un congé et de revenir au village. Non, répond le soldat, « vieillissons sous les armes ». « Dans tous les entretiens que j'ai eus avec vous, dans toutes les lettres que je vous ai écrites, je vous ai toujours dit : « Tant que la patrie demandera « mes bras, ils sont à son service. »

Et il termine : « Si la Parque ne tranche pas le fil de mes jours, le temps dissipera les orages qui roulent sur nos têtes et nous fournira les moyens de rejoindre nos foyers, nos dieux pénates et lares. »



Ainsi écrit un paysan du Jura, en décembre 1793, tant il est vrai que tous les hommes d'une génération portent l'empreinte de leur époque, de son esprit et de son style, sans qu'il leur soit possible de l'éviter.

*
* *

Notre ami Joliclerc est un philosophe, un philosophe lui aussi de l'école de Rousseau. Il a l'horreur des prêtres, se réjouit des décrets que l'Assemblée nationale rend contre eux, tout en envoyant régulièrement ses meilleurs souvenirs à l'abbé Cordier, curé de Mignovillard, sa paroisse. Mais il croit à l'existence d'un Dieu, d'un Être suprême qui règle tout dans la nature. Il a en lui pleine confiance et se refuse à le tourmenter pour ceci ou pour cela, persuadé que Dieu fait, de lui-même, tout au mieux. « Vous ne cessez dans toutes vos lettres, écrit-il à sa mère, de me persécuter pour que j'adresse mes prières au Seigneur et à ses saints. Pourquoi demander de la pluie tandis que mon camarade demandera du chaud? Non, je dis simplement : « Que ta sainte volonté se fasse sur la terre comme « aux cieux. » Laissons-le faire, ce Très-Haut. Il sait mieux ce qu'il nous faut que nous-mêmes. » Puis cette réflexion étonnante sous la plume de ce pauvre troupier en haillons, pouilleux : « Ne savez-vous pas que prier Dieu, c'est lui demander la désorganisation de cet univers? » Le petit soldat ajoute : « Abandon-

nons-nous à sa sainte Providence, mettons-nous entre ses bras, faisons tout le bien possible et puis, au bout du fossé la culbute. »

N'est-ce pas admirable ?

Il présente à sa mère l'image qu'il se fait de ce Dieu : « Il n'est pas si terrible que nos scélérats de prêtres nous le disaient en chaire ou en confession. J'adore un Dieu bon, juste et clément envers ses créatures. Mais les prêtres ci-devant lui prêtaient tous leurs vices. »

Dans une de ses chansons, *le Bon Dieu*, Béranger fera parler le Très Haut de « ces nains tout noirs »,

Dont mon nez craint les encensoirs.
Ils font de la vie un carême,
En mon nom lancent l'anathème,
Dans des sermons fort beaux, ma foi,
Mais qui sont de l'hébreu pour moi.
Si je crois rien de ce qu'on y rapporte,
Je veux bien, mes enfants, que le diable m'emporte,
Je veux que le diable m'emporte !

Aussi notre petit volontaire paraîtra-t-il devant le juge suprême avec sérénité. « Entouré de périls comme nous le sommes dans ce pays, écrit-il de Vendée le 30 mai 1794, où l'on ne fait un pas que l'on entende les balles nous siffler aux oreilles, je suis tout prêt. Je n'attends que l'ordre du Tout-Puissant. Ma conscience est tranquille. Si je l'ai offensé, d'autre part j'en ai fait la pénitence. Ainsi que sa volonté se fasse. »

Joliclerc est d'ailleurs convaincu que l'on est sur terre pour souffrir. « Nous sommes nés pour avoir des maux. » Cette pensée lui donne du courage. Du camp de Wissembourg, le 27 juin 1793, il mande à sa mère : « Nous sommes dans un état qui ne tend qu'à la mort ; mais je l'attends d'une âme tranquille sans me déconcerter. »

On sent combien l'expression de ces sentiments est simple et sincère. On n'y trouve pas l'ombre de fanfaronnade, ni de hâblerie.

Que si Joliclerc est philosophe, il n'est pas sectaire, et avec une bonté, une largeur de vue qui nous ont tant fait aimer notre petit pioupiou, il comprend que des âmes autrement faites que la sienne, aient d'autres besoins que lui pour satisfaire leurs aspirations.

« Faites des charités, écrit-il à sa mère. Avec des charités, suivant l'Ecriture, vous transporteriez des montagnes d'un pôle à l'autre. »

Joliclerc sait bien que ces charités se feront aux dépens de sa fortune, mais qu'importe. « Cela n'est rien, écrit-il, il y a tant de misérables dans nos campagnes. »

Puis, ces lignes vraiment touchantes quand on pense à celui qui les écrit à sa vieille mère : « Après cela, si vous avez confiance dans vos ci-devant prêtres, confessez-vous, communiez, si vous le désirez. Ce sont des œuvres pies qui vous seront sûrement bonnes. »

Cependant le seul homme dans leur val de Miège que

Joliclerc estime autorisé à donner des conseils, est Alexis Ratte. Oh! il sait que sa mère n'a pas confiance en lui comme en ses curés. Il sait que Ratte n'est guère considéré au pays, car il est ce que nous appellerions de nos jours un libre penseur; mais il a toujours mené une vie « régulière, juste, équitable, chrétienne ». Seul il a acquis ainsi le droit de dire aux autres comment ils doivent se conduire.

Toute sa philosophie n'empêche pas Joliclerc d'avoir ses petites superstitions. Un souvenir le tracasse. Au moment de quitter le toit paternel pour se rendre à l'armée, la clef du coffre de sa mère le retint par son habit. « J'ai toujours eu de cela, dit-il, comme un mauvais augure; mais le ciel me conduira comme il lui plaira. Je suis prêt à monter là-haut. »

Il porte même un scapulaire et se désole de l'avoir perdu à l'hôpital d'Amiens comme il changeait d'habit. « Mais j'en trouverai un autre. »

Jusque dans les suscriptions de ses lettres apparaît son esprit de tolérance, attaché à la France nouvelle, tout en respectant la France des aînés : « Pont-Scorff, ce 12 frimaire, l'an IV de la République française, Une et Indivisible, ou le jour de la Saint-François-Xavier, 3 décembre 1795. »

Aussi notre farouche jacobin, qui remplit ses lettres de cris de colère contre « les scélérats de prêtres », se sent-il envahir d'une joie bien douce quand, après la réaction thermidorienne, les églises sont rendues au

culte. Il écrit de Josselin en Bretagne, le 5 avril 1795 : « Aujourd'hui, jour de Pâques, l'on a dit deux ou trois messes en cette ville, pour la première fois. Il y avait près de deux ans que je n'y avais été. Cela a remis bien de la gaieté dans le militaire, ainsi que dans l'habitant. Cela va bien tranquilliser les consciences. Notre culte nous est enfin rendu ; mais il ne nous avait été arraché que par la tyrannie, et aujourd'hui c'est le règne de la liberté et de la vertu. Il ne faut plus que du courage et nous sommes à notre terme. »

Ame complexe en sa simplicité. C'est qu'il ne cherche pas à mettre de la logique dans ses théories par des considérations et des réflexions suivies. Il se laisse aller aux mouvements généreux de sa nature primesautière, il s'abandonne à l'influence des circonstances ambiantes et à l'action qu'ont eue sur lui les traditions et l'éducation.

De cette éducation — est-ce ici le mot qu'il faut ? — il parle à sa mère en termes presque émouvants. « Voilà quatre ans que je souffre de grandes privations, écrit-il de Pont-Scorff le 3 décembre 1795. Il ne faut pas dire quatre ans : il faut dire toute ma vie. J'ai eu faim, j'ai eu soif, je n'ai eu personne pour me donner à boire et à manger. J'ai été tout nu ou mis comme un *poudro* et je n'ai trouvé personne que pour me faire de la peine, que pour m'affliger ma faible existence. Ballotté par-ci, poussé par-là, j'ai suivi les impulsions que l'on m'a données, tantôt dans le vin, tantôt dans la vertu. »

Il s'excuse devant sa mère de la vie qu'il a menée : « Par quoi est attiré un jeune homme qui n'est conduit par personne ? Par le plaisir. » Mais il a conscience des efforts qu'il a su faire de sa seule volonté. « J'ai cherché à rompre mes chaînes, les entraves de la superstition surtout. J'ai longtemps lutté. Combien de coups de langue, combien de sottises n'ai-je pas endurés ? J'ai supporté le tout patiemment et enfin je suis victorieux, mais je ne suis pas au bout de ma carrière. »

Comme le philosophe antique, c'est sur lui-même qu'il estime avoir remporté sa plus belle victoire. Le 13 décembre 1793, étant à l'hôpital, il écrit :

Les malheurs et les afflictions commencent à m'affermir. Je commence à prendre de la constance. Le bien et le mal m'est égal.

Après les épreuves de la vie, ce sont les grands écrivains qui lui ont servi de guide. Il s'entretient « par le moyen de leurs livres avec des hommes sages qui souvent n'existent plus », qu'il croit capables de lui « inspirer quelques sentiments vertueux ». « C'est à quoi je passe mes moments de désœuvrement, c'est à quoi j'emploie mon temps de délassement..., ou bien encore avec un seul ami qui me reste, que je crois incorruptible. »

Il en arrive ainsi en vrai philosophe à se mettre au-dessus des petites misères de la vie. « Vous remplissez vos lettres de bêtises, écrit-il à sa mère. Je m'embar-

rasse bien que mon oncle aille dîner chez les Rousseau !... Vous m'avez déjà marqué la vente de son bois, de ses prés, de la pelouse, au moins quatre ou cinq fois. Tout ça ne m'inquiète en rien. L'on viendrait me dire que mon champ du Bar est un lac au lieu d'une pâture, que je répondrais que je pourrai y prendre du poisson ! Voilà comme on se console. Si le volet de votre cuisine tombe : tant pis ! »

Ce qui l'a soutenu ainsi et a fait de lui l'homme qu'il est, c'est ce qu'il appelle sa vertu, c'est-à-dire son patriotisme. Au revers, son défaut mignon, qu'il signale également avec la sincérité qu'il met en tout : Joliclerc est franc buveur. Il est bien l'homme de Béranger, qui écrira pour des esprits comme le sien. A lire les lettres du volontaire, on se surprend à fredonner les refrains du chansonnier :

Il est un Dieu : devant lui je m'incline,
Pauvre et content, sans lui demander rien.
De l'univers observant la machine
J'y vois du mal et n'aime que le bien ;
Mais le plaisir, à ma philosophie
Révèle assez des cieux intelligents.
Le verre en main, gaîment je me confie
Au Dieu des bonnes gens !

Aussi Joliclerc est-il heureux en juillet 1793, sur les hauteurs du Palatinat, car il y a un vignoble « considérable ». Dans le village, on boit, « on fait les cent coups dans les caves, on y enfonce des tonneaux de cinquante muids, on y est dans le vin jusqu'aux jam-

bes ». Ah ! la belle guerre et le bon temps ! Mais, dans les moments où la « boisson » se fait rare, tout dépérit. Notre volontaire calcule le renchérissement des vivres, selon le prix où s'élèvent les pichets de cidre ou les pots de vin. C'est son unique échelle. « Toutes les denrées ici sont d'une cherté horrible, écrit-il d'Amiens. Une bouteille de bière se vend trois livres. L'on n'en peut plus boire. » « Pourtant je la trouve bien bonne », ajoute-t-il avec mélancolie.

Il est assez bien soigné à l'hôpital de Nantes ; mais, comme on l'empêche de boire, il est convaincu que le chirurgien et l'infirmier « voudraient déjà le voir sur une planche ». Aussi sort-il de l'hôpital « maigre comme un excommunié ». Tout aussitôt il se met à « rattraper le temps perdu », ce qui veut dire qu'il se remet à boire force bouteilles, grâce auxquelles il ne tarde pas à « reprendre le poil de la bête ».

C'est ainsi qu'il trouve dans le vin sa vaillance, sa santé et sa bonne humeur. Du moins, il en est convaincu. Il le dit encore à sa mère. « Je me porte à merveille. Tout le monde se plaint et moi je suis toujours le même ; mais je bois de bons coups. » Voilà l'affaire ! Il boit toute sa solde. C'est ce qu'il appelle « mettre bon ordre à son portefeuille », qui contient ses assignats. Il croit « que c'est ce qui le préserve ». Et il conclut : « Je suis fait au vin. Il m'en faut. »

Quand les vivres renchérissent, Joliclerc plaint de tout cœur ceux qui ont besoin de manger. Lui, il n'a

besoin que de boire. « A la vente, les denrées sont d'une cherté abominable, écrit-il le 27 juin 1793. L'on ne peut trouver du pain pour manger. Ceux qui mangent un peu sont à plaindre. » Mais, lui, il tient le pain en médiocre estime. Cela « lui passe dans le ventre comme de la bouillie ». Il achète quelques pots de vin ou de bière ou d'eau-de-vie, car « il faut bien faire quelque chose pour se soutenir ».

Sa mère se désolait de ce qu'il fût en chambrée avec Michaud, Compte, Fouquier, Girod, Lamy, Vuillet, tous gars du pays. A eux sept, écrivait la mère, ils faisaient bien sept ivrognes. Joliclerc répond d'un ton moitié triste, moitié fier : « Eh bien, ma pauvre mère, de ces sept-là, je suis le seul resté à la compagnie. » Les autres ont été, les uns rappelés au pays, les autres tués à l'ennemi.

« Trois ont été tués. Lamy, le maçon, qui est assez connu de tout le monde, a été tué ces jours derniers par les brigands (les chouans). Il a reçu une balle qui lui a traversé le corps. Il a langui quinze jours et enfin il est mort. » Joliclerc ajoute : « Quand est-ce que je serai auprès de lui, ainsi que les autres ? » Des ivrognes, des héros.

Cependant sa mère se fâche de ce qu'il ne parle dans ses lettres que de vin et de bouteilles. « Vous me faites une espèce de défense, lui répond-il, de vous en jamais rien dire. Cependant il convient de s'entretenir comme on se gouverne. Mes boissons ne m'ont point déshonoré

et je crois avoir plus d'honneur que tous vos buveurs d'eau qui n'ont jamais rien fait. » Et il avait raison.

D'ailleurs, observe Joliclerc, ses boissons n'ont jamais fait de mal à personne. S'est-il jamais battu? A-t-il jamais fait quelque mauvais coup ayant bu? « Tout ce qu'il en est résulté c'est que j'ai mangé mon bien, *mon bien.* » Joliclerc répète et souligne. Et puis il avait quelquefois mal à la tête. Avait-il mal à la tête des autres? Que les autres le laissent donc tranquille! D'ailleurs, de son bien il n'en a pas mangé — lisez *bu* — assez.

« Si nous venons à mourir tous les deux, écrit-il à sa mère, à qui passera-t-il notre bien? A des gens qui riront de nous de l'avoir tant ménagé. » Du moins ils ne riront pas de lui parce qu'il fit consciencieusement tout ce qu'il put pour le bien diminuer. Cependant il estime qu'il y en a encore trop. Aussi bien, ce qu'il boit, n'est-ce pas sa solde? « Vous ne pouvez pas me le reprocher, dit-il à sa mère. Depuis que je suis dans les volontaires, voilà la troisième année qui court, vous ne m'avez pas encore envoyé de quoi faire chanter un aveugle. Je parie que Caboulet ou les fils Chevalet en ont tiré plus que moi. Mais moi, je me contente de ce que j'ai, conclut notre soldat. Quand j'ai, je le mange (il veut dire : je le bois). Quand je n'ai pas, je m'en passe et je vois que je suis l'homme le plus content du bataillon. Bien souvent me faut-il encore consoler les autres, qui sont sous ma main et qui sont remplis d'or,

d'argent et d'assignats. Ainsi vous voyez que ce ne sont pas les biens de ce monde qui contentent l'homme. »

A la bonne heure, voilà bien notre philosophe. Et sa mère doit faire comme lui. Sortant de l'hôpital d'Amiens, il lui écrit : « Rien de neuf, sinon que ma blessure est guérie. Mais j'ai envie de me purger. Vivez bien ! usez des biens de ce monde, c'est ce que je vous recommande. »

La pensée que sa mère pourrait se priver, qu'elle songerait à économiser pour lui laisser du bien, lui est insupportable. Il y revient sans cesse. « Ne vous embarrassez de rien, lui recommande-t-il, nous sommes déjà bien trop riches. Si je savais que vous vous laissez avoir besoin, vous me feriez mourir. N'épargnez pas plus les assignats que s'il en pleuvait. Donnez nos champs pour du blé, du beurre, du lait, quelque peu de lard, un veau ou deux, des voitures de bois, et faites-vous servir. Voilà les derniers avis que je veux vous donner. »

Sa vieille mère ne cesse de gémir sur son sort à elle, sur son sort à lui. Que diable ! sa mère n'a-t-elle pas assez pour s'entretenir convenablement ? « Mangez tout, dépensez tout, vous me ferez grand plaisir. » Quant à lui, il est à son poste, où il doit être. « Je viendrais à y périr, vous devriez vous en réjouir. Peut-on faire un plus beau sacrifice que de se sacrifier pour sa patrie ? Non. Aimeriez-vous mieux me voir mourir sur la paille de mon lit à Froidefontaine ?

« Bon, ma chère mère. Pensez que je suis à mon poste et vous vous trouverez consolée. »

Et il conclut une fois de plus par la maxime fondamentale de sa vie : « Si votre conscience vous fait quelque reproche, vendez jusqu'à la dernière de vos chemises pour la patrie. C'est elle qui doit être notre seul gouvernail. C'est elle qui nous guide et nous donne notre félicité. »

*
* *

Joliclerc pousse son dévouement à la République si loin qu'il n'admet pas que sa mère demande à la nation la pension à laquelle elle aurait droit comme veuve, mère de volontaire. « Vous trouverez ci-joint, lui écrit-il, un certificat du conseil d'administration de notre bataillon. Il pourra m'être de quelque utilité au pays, mais ce n'est pas pour que vous obteniez une pension de la nation. Vous en avez bien assez. »

Il est touchant de charité, d'amour du prochain, d'« altruisme », comme nous disons en notre langage pédantesque. Par la seule force de sa bonté, ce pauvre soldat, crasseux et rude, s'élève d'un élan au dernier degré, et le meilleur, de toute la science sociale. En avril 1795, il est heureux d'annoncer à sa mère que ses affaires vont bien. L'hiver s'est passé sans qu'il eût de grande peine ; il voudrait que cela continuât, « sans cependant préjudicier, dit-il, au bonheur des autres ». Et il complète sa pensée : « Vous savez qu'il faut dans

l'ordre social que les uns soient bien et que les autres souffrent ; cela ne peut guère aller autrement ; mais il faut cependant supporter le fardeau de son camarade tant que l'on peut. »

Un oncle, curé, vient de mourir en les déshéritant, lui et sa mère. Celle-ci lui en écrit. Ne conviendrait-il pas d'attaquer le testament ? « Je vous répondrai, dit le soldat, que, comme vous ferez, sera bien fait. Vos volontés seront les miennes. » Il ajoute : « Vous avez plus de bien et moi aussi que nous n'en voulons dépenser. L'on est d'un bien petit entretien pour le présent ; mais l'on ne sait ce qui peut survenir par la suite. Vous ferez ce que vous voudrez. »

Il estime que « la fortune change les mœurs ». « Tandis que vous êtes pauvre, vous êtes brave, fidèle, honnête ; mais vous devenez riche, vous êtes un coquin. » Joliclerc en devient misanthrope. « Voilà la marche de notre siècle. Et il faut vivre, ou se tuer, ou aller chez les Cafres. »

Il n'admet pas que sa mère paye ses dettes en assignats, après que ceux-ci, tout en ayant cours légal, ont perdu de leur valeur. Une tante doit être remboursée et la mère voudrait se libérer en donnant 600 ou 700 livres en assignats. Mais 400 livres en assignats valent tout juste 6 francs. « Jugez ! vous lui donneriez ainsi 9 livres. Voilà une belle dot ! Parce que les autres vous ont volée, vous voudriez revoler à votre tour ! »

Il est vrai que la mère de Joliclerc a de nombreuses créances, dont on s'acquitte envers elle en papier-monnaie qui ne vaut quasiment plus rien. Est-ce une raison d'en agir de même? Non, dit notre soldat, honnête homme. « Dans le temps passé, quand vous aviez des assignats, vous aimiez bien les prêter à Jean, à Pierre, à Antoine Serrette, à Oudet, etc. Ils en ont tiré parti, les ont échangés contre du numéraire. S'ils ont perdu dessus, c'était le 5 0/0 ou le 6. Aujourd'hui ils vous remboursent avec ce même papier; mais il ne vaut plus que douze deniers les trois livres. Ainsi n'espérez pas que ma tante vous fasse une quittance notariée. Je ne lui conseillerais pas. Il faut être de bonne foi. »

Le soldat doit lui-même de l'argent à un certain Curlier. Légalement, il a le droit de se libérer en assignats, pour dépréciés qu'ils soient. On vient de voir sa manière de penser sur ce point. Alors sa mère acquitte pour lui la dette en nature. « Vous me dites dans votre avant-dernière lettre, écrit Joliclerc, que vous avez payé Curlier. Vous avez donné trois cents de foin et soixante à septante livres de fromage. » C'était bien, d'autant que Curlier se déclarait satisfait. Mais lui, Joliclerc, « ne le croit pas payé ». Il s'en ferait « un cas de conscience ». « Je lui dois plus que cela. Mais bref là-dessus. L'on a le temps de se revoir. Je sais bien que tout le monde ne pense pas comme moi; mais j'ai de la monnaie pour payer tout le monde. » Est-ce beau ! et comme c'est dit.

Voici enfin son oncle qui est dans une situation gênée. Le soldat en écrit à sa mère : « Vous avez bien tort de ne pas vous arranger ensemble. Vous vous en trouveriez mieux tous les deux. C'est votre beau-frère. C'était le frère de votre époux. C'est l'oncle de votre fils, et vous pourriez le voir dans la misère sans le désir de partager ?... Un peu d'humanité ! Il a ses défauts : qui n'en a pas ? »

D'ailleurs nous sommes renseignés sur les défauts de cet oncle. Joliclerc avait de bonnes raisons pour leur être indulgent, comme sa mère de leur tenir rigueur. « Dans vos lettres, lui écrit le soldat, vous me retracez toujours la conduite de mon oncle. — Eh ! que voulez-vous que j'y fasse ! Il aime le vin ? — qui n'a pas de défauts ! Ceux qui ne croient pas en avoir sont ceux qui en ont le plus. Il mange son reste, dites-vous. A cause de cela vous voulez que je le haïsse ! C'est toujours mon oncle, le frère de mon père, celui qui m'a tenu sur les fonts baptismaux. Vous voudriez que je ne reconnaisse pas ces beaux sentiments : vous n'en viendrez jamais à bout. Je vous ai dit de lui faire du bien si vous le pouviez. Je n'ai fait que vous remettre sous les yeux une loi, une obligation qui n'en devrait jamais sortir. Mais aujourd'hui il n'y a plus d'humanité, de justice, de vertu. Il ne faut plus les chercher sur cette terre. Le fanatisme les a fait disparaître. »

Il estime d'ailleurs généralement qu'il faut « garder

le silence » sur ceux qui n'agissent pas bien et « fermer les yeux » sur leurs actes. « Ne regardons que ceux qui mènent une vie régulière et vertueuse, qu'ils nous puissent édifier. »

Cette mère, à laquelle il écrit par moments si rudement, Joliclerc l'adore. L'assurance qu'elle se porte bien le « fait vivre ». Quant à lui, il est toujours de pensée auprès d'elle. Quand il a reçu un mot de sa mère, il sent ses forces redoubler. Chaque lettre d'elle lui « remet du sang dans les veines ». « Dans cette lettre du mois de décembre, lui écrit-il, vous me disiez que vous étiez bien malade et vous ne m'avez pas tiré de peine dans votre petit billet renfermé dans la lettre de notre municipalité ; vous pouviez bien y insérer votre situation pour me tranquilliser ! Ainsi écrivez-moi de suite et me marquez comment cela va. »

Voici qu'il a changé de campement. La lettre tant attendue a mis du temps à lui parvenir. Elle arrive enfin. Il l'ouvre avec impatience. « Qu'y trouvai-je ? Des sottises, des horreurs, un abrégé des égarements de ma jeunesse. » Joliclerc est furieux. « N'avez-vous rien à me dire d'autre ? écrit-il à sa mère. Il vaut mieux alors se taire. J'ai eu plus de dix fois la plume en main pour vous répondre. Toujours elle m'est tombée de la main et jamais je n'ai pu écrire deux lignes, sans qu'il s'y glisse des impertinences, bien méritées, ne le niez pas ! »

De ce jour il a vécu « dans un morne silence » et

s'est « consumé dans sa douleur ». Enfin, n'y tenant plus, il s'est écrié :

« Oui, je lui écrirai ! Si je ne puis adoucir ses peines par ma présence, je lui donnerai quelque soulagement en lui apprenant la situation du fruit de ses entrailles. »

Ces discussions entre la mère et le fils reviennent de temps à autre, et chaque fois, quand il a reçu une lettre de réprimande, Joliclerc est obligé de laisser passer quelque temps avant que de répondre, tant est vive son irritation. « J'ai un peu tardé à vous écrire, lisons-nous dans une lettre du 27 avril 1794. La dernière que vous m'avez écrite n'était pas des plus satisfaisantes. Je ne crois pas vous avoir fait le sujet de me plaindre : du moins il n'y a rien à dire sur mon compte jusqu'à présent. J'ai toujours passé dans mon bataillon pour un homme brave ; aussi vous pouvez dire à tous ceux qui vous parlent de moi, que, malgré tout ce qu'ils disent, je reste à mon poste. Je suis fidèle à mes serments. Je n'inquiète personne. Voilà ce que vous devez leur répondre. Mais vous êtes la première à en débiter sur mon compte. Si personne ne parlait de moi, vous créeriez plutôt des mensonges. Mais bref sur tous ces discours. Je suis trop éloigné de vous pour disputer par écrit et puis... nous devons vivre en paix pour le peu de temps qui nous reste à être sur la terre. »

Et cependant de quelle robuste et profonde ten-

dresse notre volontaire ne chérissait-il pas la mère à laquelle il écrivait ainsi! Dans sa pensée il n'y a place que pour deux sujets de tristesse : le premier, que sa mère puisse se priver ou être souffrante; le second, que sa patrie éprouve des revers. Rien d'autre ne saurait atteindre notre philosophe soldat. « Ce n'est que de ce côté-là, dit-il lui-même, que je porte mes regards. »

Quand il apprend que la santé de sa mère est chancelante, il en a une profonde douleur, mais ne se départit pas de sa philosophie. « Je crains fort que vous ne m'abandonniez trop prématurément, lui écrit-il; je mets ma confiance entre les mains de Celui qui régit cet univers, de Celui qui veille à notre bonheur. Que sa sainte volonté s'exécute. Voilà ce que je désire. »

Cette affection pour sa mère s'exprime en paroles sobres et abruptes ; mais quelle force on y sent! « Au revoir, ma chère mère, conservez-vous et faites en sorte que je puisse vous retrouver, si je peux m'en retourner un jour. » Ou bien : « Adieu, ma chère mère, tâchez de vous toujours conserver le peu de vie qui vous reste! » Ou encore : « Je sais bien qu'à votre âge vous n'êtes plus en état de courir çà et là et que vous n'avez plus guère de forces. » Ces paroles ne marquent ni dureté ni indifférence. C'est tendresse profonde chez le soldat rude et bon.

Tels sont les sentiments dont l'expression remplit

la correspondance de Joliclerc. On est étonné de n'y pas trouver trace de préoccupations amoureuses. Une seule fois, quelques lignes en post-scriptum, à une lettre qu'il adresse à sa mère. « J'ai trouvé une créature qui est de mon goût. Je ne vous parle pas de ses richesses parce qu'elles ne sont pas conséquentes ; mais ce que je peux dire, elle est belle et pleine de grâces. Envoyez-nous une permission pour m'établir. » Voilà tout. Puis il n'en fut plus question. La jolie créature fut oubliée. Peut-être que l'exemple de son cousin Xavier, la personne au monde qu'il aimait le plus après sa mère, dit-il, lui servit d'avertissement, et de leçon. L'adjudant d'artillerie Xavier avait une passion malheureuse pour une « payse », une fille du nom de Thérèse Dôle. Il ne pensait qu'à elle, et quand il était avec Joliclerc il ne lui parlait que d'elle. « Il a même écrit une lettre au père, mande Joliclerc à sa mère, tandis que j'étais auprès de lui. Un oui ou un non lui suffirait. Le premier le rendrait un heureux mortel, le dernier lui ôterait toute ressource. A la première approche des ennemis il se précipiterait dans leurs rangs et mourrait ainsi glorieusement. Ce sont ses propres expressions. »

Joliclerc traita naturellement son cousin de fou, « comme il le méritait », mais, ajoute sagement notre volontaire, « je ne crois pas que cela ait diminué ses feux ». Thérèse se maria avec un autre que Xavier. De ce jour les lettres de Xavier à Joliclerc

ou à la mère de celui-ci se firent rares, car, ainsi que notre volontaire finit par le remarquer, il ne leur écrivait que pour leur parler de ce « joli objet ».

Joliclerc, lui, ne connaît pas ces faiblesses. Il est toujours le même, gai, brave, bien portant, hormis cependant certaines maladies. « Je souffre la faim, la soif, le froid, le chaud, point de tabac, point de linge blanc, à part celui que je vais me rincer dans la mer tous les quinze jours ; mal chaussé, encore plus mal vêtu. Voilà mes maladies. Par exemple, je n'ai pas la fièvre, ni la colique. Toujours bon appétit, mais rien à me mettre sous la dent. » Depuis la dépréciation des assignats, la solde que touchent les soldats de la République ne vaut plus rien. « Il faut pourtant vivre au jour le jour, jusqu'à ce que vienne le dernier. » Et c'est ce qu'il fait bravement, gaiement, pensant à sa vieille mère, mais surtout à la République et à la patrie.

Un dernier sujet de discussion entre Joliclerc et sa mère était celui de son congé, ou plus exactement de son départ de l'armée et de son retour au foyer. La pauvre vieille voyait approcher sa fin et considérait que son fils perdait sa jeunesse à faire le soldat. La paysanne n'était pas animée des mêmes sentiments que son gars, et, à ses yeux, ce que celui-ci appelait une carrière glorieuse, n'était qu'un métier de vagabond. Elle lui citait en exemple les « pays » qui avaient pris leur congé, entre autres Godin, de qui il a déjà été question.

« Vous me dites que Godin le borgne a son congé, répond Joliclerc. C'est parce qu'il ne vaut rien, ni sa municipalité non plus. » Il estime, lui, qu'il ne peut rentrer sous le toit paternel « avec honneur » qu'une fois que la paix aura été conclue. Il est vrai que, comme tous ses contemporains, il ne cessa de croire la paix toute prochaine. Aussi berçait-il sa mère de promesses, sincères chez lui. Quand on était au printemps il parlait de revenir chez lui à l'automne, et à l'automne il parlait du printemps. La vieille s'impatiente et le soldat finalement de se fâcher : « Voilà, dites-vous, comment je passe ma vie et ma jeunesse. M'aimeriez-vous mieux à faire le bandit dans les bois de Salins ou bien d'être obligé d'aller détrousser quelque passant sur le chemin ? Voilà cependant la vie que bien des jeunes gens de la réquisition mènent. Ils déchirent le sein de leur mère-patrie, ils versent le sang de leurs frères, à l'instigation de quelque scélérat de prêtre, de coquin, de vaurien royaliste, qui ont envie de nous remettre dans les fers, — et vous osez dire de m'en aller ! Vous êtes donc tous, les uns comme les autres, pourris ? Mais quels sont les monstres qui vous ont pervertis ? » Et il conclut :

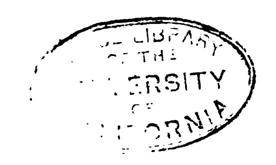
« Voici ma devise : Je m'aime bien, mais j'aime encore mieux ma famille et j'aime mieux ma patrie que ma famille et le monde entier que ma patrie. Il faut toujours être prêt à se sacrifier l'un pour l'autre. »

Et, au temps où il écrivait ces lignes, il faisait la

terrible guerre de Vendée, il la faisait atrocement, comme ses chefs le lui commandaient. Il n'avait pas à discuter, mais à obéir. Il va « comme on le pousse ». « Si je racontais les cruautés qui se sont commises dans la Vendée, dit-il, cela ferait dresser les cheveux. » Les instructions du général en chef, Turreau, étaient précises : « On emploiera tous les moyens de découvrir les rebelles (les Vendéens) ; tous seront passés au fil de la baïonnette, les villages, métairies, bois, landes, genêts et généralement tout ce qui peut être brûlé, seront livrés aux flammes [1]. » Conformément aux ordres du général Cordellier, les soldats de la République tuaient tout. Les femmes enceintes étaient éventrées ; on cassait la tête aux enfants sur le sein de leur mère.

Boucret, exécutant les ordres de Turreau, son chef, lui rapporte, le 23 janvier 1794 : « Je ne veux pas qu'il reste un vestige et le pays sera purgé par le fer et par le feu. Il ne m'échappera pas un brigand. Ce matin j'ai fait fusiller quatorze femmes et filles. » Comme Châtillon-sur-Saône a été récemment visité par Westerman, Boucret n'y trouve « rien à désirer ». Il n'en a pas moins « beaucoup éclairci les brigands » (les chouans) : « Je ferais, ajoute-t-il, tuer le reste, si je n'en avais pas besoin pour conduire mes charrettes [2]. »

1. Chassin, *la Vendée patriote*, t. IV, p. 251.
2. *Ibid.*, p. 256.



*
* *

On a dit au début que les armées de la Révolution devaient contenir beaucoup d'hommes animés de sentiments semblables à ceux de Joliclerc. On en aura la preuve, croyons-nous, en prenant les harangues et proclamations que Hoche adressait si fréquemment à ses troupes. En lisant les lettres de Joliclerc on a distinctement le sentiment que chacune des paroles de Hoche devait pénétrer profondément dans un esprit comme le sien.

Voici par exemple une des proclamations adressées par le jeune général à l'armée de la Moselle :

Républicains français ! de toutes parts nos armées sont triomphantes, nous sommes les derniers à vaincre, mais nous vaincrons. Des patriotes tels que vous, quand ils sont disciplinés, n'ont pour réussir qu'à entreprendre. Vous combattrez pour la liberté. Il faut, en la propageant, la faire aimer. Vous avez fait des sacrifices pour elle, il en faut faire encore. Vos pères, vos femmes et vos fils l'attendent de vous. Que les lois soient exécutées et que nos ennemis mordent la poussière. Que vos armes, ces fléaux des tyrans, soient entretenues ! Que l'ordre et la discipline règnent dans vos rangs et la patrie sera sauvée !

Ainsi parle Hoche et il semble que ces lettres de Joliclerc lui répondent comme un écho.

Il nous reste à examiner dans quelles conditions furent formés les bataillons de volontaires et quelle en fut, dans l'ensemble, la valeur militaire.

I

Les bataillons de volontaires [1]

Sur la fin de l'année 1790, la situation extérieure était devenue menaçante. Le 28 janvier 1791, au nom du comité diplomatique, du comité militaire et du comité des recherches, Alexandre Lameth proposa à l'Assemblée nationale la création de cent mille soldats auxiliaires, dans le but de porter tous les régiment sur le pied de guerre sitôt que les circonstances l'exigeraient. Jusqu'à ce jour, le mode de recrutement des milices, primitivement par désignation des concitoyens, ensuite par tirage au sort, n'avait cessé d'être très

1. Camille Rousset, *les Volontaires de 1791-1794*. 2e édition, Paris, 1870, in-16. — Albert Duruy, *l'Armée royale en 1789*. Paris, 1870, in-16. — Arthur Chuquet, *la Première Invasion prussienne*. Paris, s. d., in-16. — Ch.-L. Chassin et L. Hennet, *les Volontaires nationaux pendant la Révolution*. Paris, 1899-1902, 2 vol. in-8.

4

impopulaire. Un grand nombre de ceux que le sort ou le choix atteignait ne voulaient pas servir, devenaient réfractaires, se réfugiaient dans les bois. Un milicien obtenait son exemption en arrêtant un réfractaire. Il en résultait des luttes, des batailles. Aussi l'Assemblée constituante, après avoir aboli, le 4 mars 1791, le régime des milices, rejeta-t-elle le recrutement de l'armée par contrainte. Le décret réglementaire des 8 et 18 février, 7 et 9 mars 1791, décida que les troupes françaises de toute arme, autres que les gardes nationales, seraient recrutées dorénavant par engagements volontaires. C'était l'enrôlement tel que l'avait pratiqué l'ancien régime pour les troupes régulières, mais les engagements pris en suite du décret de la Constituante devaient se faire par contrats passés devant les municipalités [1].

La formation des bataillons de volontaires nationaux a son origine dans les décrets des 11 et 13 juin 1791, promulgués le 15 du même mois. Il était décidé que tous les régiments destinés à couvrir la frontière du royaume seraient mis sur le pied de guerre immédiatement. Dans chaque département devait être faite tout aussitôt une conscription libre de gardes nationaux de bonne volonté dans la proportion d'un sur vingt. L'État prenait à sa charge la solde de ces volontaires.

Enfin, le 21 juin 1791, dans la surexcitation de

1. Ch.-L. Chassin et L. Hennet, *les Volontaires nationaux pendant la Révolution*, t. I, p. 4.

l'opinion produite par la fuite de Varennes, en présence des rassemblements d'émigrés en armes sur les frontières et des concentrations de troupes étrangères, l'Assemblée nationale décréta la mise en activité de la garde nationale. Les départements de la frontière du Nord et de l'Est étaient plus particulièrement visés. Tout citoyen en état de porter les armes était tenu de se faire inscrire immédiatement dans sa municipalité. Ces gardes nationaux volontaires devaient être répartis en bataillons de dix compagnies chacun et chaque compagnie composée de cinquante hommes. Pour le commandement de chaque compagnie, un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, deux sergents, un fourrier. Chaque bataillon devait avoir à sa tête un colonel et deux lieutenants-colonels. Ces officiers seraient nommés à la pluralité des suffrages, par la compagnie ou par le bataillon, selon le grade. La solde était fixée à 15 sols par jour pour le simple garde national. Le caporal et le tambour se voyaient attribuer une solde et demie, le sergent et le fourrier deux soldes, le sous-lieutenant trois soldes, le lieutenant quatre soldes, le capitaine cinq soldes, le lieutenant-colonel six soldes et le colonel sept.

Un décret du 4 août 1791 revint sur la constitution des bataillons de volontaires. Leur effectif était fixé à neuf compagnies de soixante-trois hommes chacune, dont une de grenadiers ; chaque compagnie commandée par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieute-

nant. L'état-major comprenait un lieutenant-colonel en chef, un lieutenant-colonel en second, un adjoint-major et un quartier-maître trésorier [1]. Il était stipulé que l'un des deux lieutenants-colonels devait avoir commandé, avec le grade de capitaine, une compagnie de troupes de ligne. Ce détail explique comment, dans certains bataillons, il n'y eut qu'un lieutenant-colonel, quand, pour la seconde place, on ne put trouver personne qui remplît les conditions légales.

Le nombre des bataillons de volontaires, d'abord arrêté à cent soixante-neuf, fut augmenté et porté par décrets successifs jusqu'au chiffre de deux cent cinquante-six.

Enfin un décret du 17 septembre 1791 fixa la formule du serment à prêter par les volontaires :

Je jure d'être fidèle à la Nation, à la loi et au roi, de défendre la Constitution et de ne jamais abandonner mes drapeaux et de me conformer en tout aux règles de la discipline militaire.

*
* *

On a beaucoup discuté sur la valeur des volontaires qui entrèrent dans les armées de la Révolution ; les opinions les plus diverses ont été exprimées à leur sujet. L'une des raisons qui ont produit ces contradictions — outre les opinions préconçues des histo-

1. Léon Hennet, *État militaire de la France pour l'année 1793*, p. 317. Paris, 1903, in-8.

riens favorables ou hostiles à la Révolution — est qu'on n'a pas mis la distinction qui convenait entre les volontaires de 1791, d'une part, et d'autre part ceux de 92 et de 93. M. Arthur Chuquet, dans ses remarquables livres sur les guerres de la Révolution, a fortement insisté [1] sur la différence à faire; aussi, de tous les historiens, paraît-il être celui qui a formulé le jugement le plus juste sur les compagnons d'armes de notre ami Joliclerc. D'ailleurs celui-ci ne proteste-t-il déjà pas énergiquement contre l'assimilation que l'on pouvait être tenté d'établir? Comme sa mère lui parle des volontaires de son village, il s'indigne. « Je vous demanderai, lui écrit-il, quel est le citoyen de Froidefontaine qui ose prendre le titre de volontaire ! Est-ce ceux du contingent du mois d'août 1792, qui ont reçu quatre à cinq cents livres ? ceux du mois de mars 1793, qui en ont reçu six à sept cents ? Est-ce à la première réquisition que vous donnez ce nom de volontaires ? Non, non ! ils ne sont point volontaires. Les uns se sont vendus comme on vend des cochons à la Saint-Thomas, à Salins, et les autres ont été forcés de partir en vertu des décrets de la Convention. Ainsi, ils ne sont point volontaires, et je suis le seul de la compagnie à qui ce beau nom appartienne. Je m'en glorifie et je le soutiendrai au péril de ma vie. »

Ce n'est pas seulement par le titre, mais de toutes

1. Arthur Chuquet, *la Première Invasion prussienne*, p. 71-72.

manières que les volontaires de 91 furent supérieurs à ceux qui se présentèrent les années suivantes. Au premier appel contre l'étranger répondit vraiment, d'une extrémité de la France à l'autre, un magnifique élan d'enthousiasme. M. Chuquet reproduit l'exclamation de Victor Perrin, le futur duc de Bellune, rappelant comment il s'était engagé, en 1791, quelques mois après son mariage :

O sublime élan de 91, que ne puis-je te célébrer dignement ! O spectacle le plus magnifique que jamais aucune nation ait offert au monde ! O jours de patriotisme et de gloire, échauffez et nous et nos générations de vos feux immortels !

MM. Chassin et Hennet ont étudié avec précision les conditions dans lesquelles ces premiers enrôlements s'étaient faits à Paris. Ce sont des noms appartenant à toutes les classes de la société que l'on trouve sur les registres d'inscription : des noms de bourgeois, d'ouvriers et de gentilshommes. Les anciens militaires sont nombreux. Des ouvriers demandent un congé à leur patron pour avoir la liberté de s'engager. Les pères viennent signer sur les registres avec leurs fils, afin de témoigner qu'ils sont heureux de les donner à la patrie. Des hommes mariés quittent femme et enfants pour se précipiter aux frontières. Les feuilles se couvrent de souscriptions pour l'équipement de ceux des volontaires qui ne peuvent y pourvoir à

leurs frais. Parmi les départements, celui du Jura, auquel appartenait Joliclerc, fut un de ceux où les bataillons se constituèrent de la manière la plus rapide et le plus solidement.

Mais on ne crée pas des soldats d'un trait de plume. Quels qu'aient été la valeur morale, l'enthousiasme, l'énergie des volontaires de 91, leurs débuts ont été désastreux.

Le 28 avril 1792, sur la route de Lille à Tournai, nos braves tournent bride, à la vue de hussards autrichiens. La cavalerie entraîne l'infanterie dans sa déroute. Ce ne sont plus que des cris de *Sauve qui peut !* Théobald Dillon essaye d'arrêter la fuite de sa colonne. Ses propres soldats lui tirent des coups de pistolet. Ils s'emparent de lui et le ramènent à Lille, où ils l'égorgent dans la rue. Ils massacrent les prisonniers. Le lendemain, 29 avril, autre débandade devant une poignée de uhlans. Fleury, Biron font tous leurs efforts pour garder leurs positions. Vainement. C'est une déroute indescriptible, où les diverses armes, artillerie, infanterie, cavalerie, se confondent. Dans la fuite, soixante soldats expirent de fatigue et de peur. De ce jour on crut dans l'Europe entière que partout l'armée française se débanderait à la première bataille. Les Autrichiens donnaient pour devise à leurs adversaires : *Vaincre ou courir !* « O Français, s'écriait le poète allemand Burger, honte à vous qui cachez votre lâcheté sous des actes de tigres, qui égorgez

votre général et vos prisonniers, qui fuyez comme des gredins ! Je voulais être votre Tyrtée, mais je souhaite la victoire à quiconque vous portera des chaînes. Celui qui ne peut mourir pour la liberté, mérite que le prêtre et le noble le chassent à coups de fouets de ses propres foyers. »

« Ce furent les retards ordinaires de la cour de Vienne qui sauvèrent la France, conclut M. Arthur Chuquet. « Avec trois mille hommes, disait le général autrichien « Beaulieu, je ne puis que défendre la frontière. J'ha- « bituerai les Français au feu, je les formerai à la « guerre, je leur apprendrai à nous battre. » L'Autriche, toujours lente à se mouvoir, donna quatre mois de répit à la Révolution [1]. »

Le soldat est défiant, mutin et mal discipliné, écrivait, le 10 mai 1792, l'adjudant général Vieusseux, à son ami Brissot... A chaque instant on croit voir des ennemis et tout de suite les têtes se montent, on crie à la trahison et on fait circuler les contes les plus extravagants. Nous n'avons que des troupes très neuves, très négligentes et très peu accoutumées aux fatigues, qui font le service avec nonchalance et légèreté, qui n'écoutent pas les remontrances, ni les instructions des officiers, qui murmurent lorsqu'on exige d'elles des choses qui leur paraissent pénibles. — Ce n'est pas avec des adresses, des pétitions, des fêtes et des chan-

1. Arthur Chuquet, *la Première Invasion prussienne*, p. 63. Les faits et citations qui précèdent sont empruntés à cet admirable livre.

sons qu'on résiste à des troupes aguerries, disciplinées, faites à la tactique.

Et le général Chazot, dans un rapport à Dumouriez, se plaignant du peu de discipline et d'obéissance de ses nouvelles recrues, jouait sur le double sens de l'expression : « Ce sont, disait-il, des *volontaires* dans toute l'étendue du mot. »

Mais les éléments étaient bons. Les troupes s'aguerrirent comme l'avait prévu Beaulieu. Les chefs étaient admirables, groupés sous la main énergique et experte de Dumouriez. Celui-ci, voyant de quels soldats il disposait, eut garde de s'aventurer en de vraies batailles. Ce furent des séries d'engagements isolés où, peu à peu, les troupes se formèrent. Il transporta à cet effet le théâtre de la guerre dans la région boisée, boueuse et accidentée de l'Argonne. On sait que la fameuse journée de Valmy ne fut elle-même qu'un combat d'avant-poste, une canonnade. Dumouriez maintint sa tactique envers et contre tout le monde. Il lisait sans s'émouvoir, ou plutôt ne lisait pas, les articles des journalistes qui le blâmaient magistralement en démontrant que les Français étaient faits pour l'offensive. Un bataillon de volontaires ayant pris la fuite en laissant ses canons derrière lui et en jetant ses fusils, Dumouriez fit saisir, garrotter ceux qui s'étaient montrés les plus poltrons ; il les fit dépouiller de leurs uniformes et chasser du camp parmi les huées. Il forma des corps de flanqueurs composés de quatre à cinq cents hommes

chacun, qu'il menait journellement à la petite guerre, et il les renouvelait partiellement en prenant des éléments dans les différents bataillons.

Enfin, comme le remarque encore M. Arthur Chuquet, on fit dès les premiers temps une sorte d'amalgame ; c'est-à-dire de fusion entre les éléments nouveaux que fournissaient les volontaires et les éléments anciens que donnaient les troupes de ligne, rompues à la vie militaire [1].

D'autre part, il faut tenir compte de tout ce que la jeune armée révolutionnaire héritait de l'ancien régime. Voici d'abord les troupes réglées, les troupes de ligne, dans lesquelles, comme il vient d'être dit, les volontaires s'encadrèrent. Il a été montré plus d'une fois, et entre autres par un admirable historien, Albert Duruy, combien l'armée française fit de progrès sous Louis XVI : « Entre la fin de la guerre de Sept ans et le commencement de la guerre d'Amérique, il y a quinze ans ; entre les troupes de l'une et celles de l'autre, il y a tout un monde. » — « Dans les dernières années de l'ancien régime s'est formée, petit à petit, toute une élite de jeunes bas-officiers et soldats, pleins d'amour-propre et d'ambition, comme les Hoche, les Marceau, les Championnet, les Bon, les Jourdan, les Haxo, les Oudinot, les Lecourbe [2]. » Les corps de l'artillerie et

1. Arthur Chuquet, *la Première Invasion prussienne*, p. 76.
2. Albert Duruy, *l'Armée royale en 1789*, p. 275-276.

du génie, organisés par deux grands hommes, Gribeauval et Guibert, étaient devenus, sans conteste, les premiers de l'Europe. L'artillerie, œuvre de Gribeauval, avait, en 1789, une supériorité écrasante sur celle des puissances étrangères. Elle fit Valmy. Comme le montre M. Jean Morvan [1], les cadres de l'artillerie furent à peine touchés par l'émigration. L'artillerie n'avait pas été désorganisée par la Révolution, dit de son côté M. Arthur Chuquet, elle avait fidèlement conservé sa discipline, son instruction et son esprit militaire. « Cette supériorité de l'artillerie eut sur le moral de l'armée plus d'influence qu'on ne le croit d'ordinaire. Le soldat comptait sur cette puissante protectrice ; il savait que les batteries seraient toujours habilement disposées et parfaitement servies ; c'est du succès de cette arme, observe Dumouriez, que dépend la confiance des troupes [2]. »

Un grand nombre d'officiers, bien que royalistes, restèrent sous les drapeaux, au moins durant les premiers temps de la Révolution. « Je pense, écrivait Victor de Broglie, que l'Assemblée n'a pas le droit de suspendre le roi ; mais, à cause du danger de la patrie et de la présence des ennemis, je reste à l'armée pour m'opposer à l'invasion. »

Ce qui précède n'est d'ailleurs pas pour déconsi-

1. Jean Morvan, *le Soldat impérial*, p. 279. Paris, 1904, in-16.
2. Arthur Chuquet, *la Première Invasion prussienne*, p. 87.

dérer les héroïques volontaires de 91. Ils firent tout ce qui était humainement possible ; plus qu'il n'eût été permis de présumer, — jusqu'à forcer l'admiration de leurs ennemis. « Il faut reconnaître leur bravoure, dit le Prussien Minutoli. Les troupes, bien organisées et conduites par des officiers qui connaissaient la guerre, se sont presque toujours bien battues. »

* * *

Tels ne furent pas leurs successeurs de 1792 et de 1793.

Camille Rousset a publié un livre célèbre : *les Volontaires* [1], appuyé sur les documents conservés dans les archives de la Guerre, où la tradition héroïque des volontaires de la Révolution a reçu une terrible atteinte. L'ensemble des textes que cite Rousset est d'une grande force. Ses assertions n'ont pu être réfutées ; mais, comme le dit M. Arthur Chuquet, « on n'a pas assez remarqué que les documents cités dans ce livre ne se rapportent guère qu'aux volontaires de 1792 [2] ».

C'est la levée faite après la fameuse proclamation de la *patrie en danger*.

1. Camille Rousset, *les Volontaires de 1791-1794*. 2e édition, Paris, 1870, in-16.

2. Arthur Chuquet, *la Première Invasion prussienne*, p. 71.

Le 20 avril 1792, la guerre avait été déclarée entre la France et l'Autriche.

Le 6 juillet 1792, on discuta dans l'Assemblée législative les mesures à prendre pour faire face aux exigences de la guerre. Au nom du comité militaire, on proposa la mise sur pied de quarante-deux bataillons de volontaires nationaux ; puis il fut question de porter le nombre des bataillons à quatre-vingt-trois. Quelques membres ouvrirent l'avis qu'il serait plus opportun de remplir les cadres des formations précédentes, que de constituer des bataillons nouveaux. Ne pourrait-on pas lever de simples compagnies, qui, au fur et à mesure de leur création, iraient compléter les effectifs des bataillons en campagne ? C'est alors que quelques représentants réclamèrent avec éloquence la déclaration de la « patrie en danger ».

On attendit quatre jours pour ouvrir, le 10 juillet, la discussion sur cette motion. Lamourette la combattit ; mais François Lamarque, qui présidait l'Assemblée, en réclama au contraire le vote immédiat. A ce moment, plusieurs délégations composées de citoyens de Paris parurent à la barre. Elles étaient énergiquement d'avis de proclamer la patrie en danger. Telle fut enfin la conclusion du rapport présenté par Hérault-Séchelles dans la matinée du 11 juillet. La délibération fut courte. Elle fut close par Aubert du Bayet qui présidait. Il se leva et prononça avec émotion ces seules paroles :

« Citoyens, la patrie est en danger. »

Et, sans débat, les représentants votèrent le texte suivant :

Acte du Corps législatif
non sujet à la sanction du roi
qui déclare que la Patrie est en danger.

Donné à Paris, le 12 juillet 1792, l'an IVe de la Liberté. Des troupes nombreuses s'avancent vers nos frontières ; tous ceux qui ont horreur de la Liberté s'arment contre notre Constitution :

Citoyens, la Patrie est en danger.

Que ceux qui vont obtenir l'honneur de marcher les premiers pour défendre ce qu'ils ont de plus cher, se souviennent toujours qu'ils sont Français et libres ; que leurs concitoyens maintiennent dans leurs foyers la sûreté des personnes et des propriétés ; que les magistrats du peuple veillent attentivement ; que tous, dans un courage calme, attribut de la véritable force, attendent pour agir le signal de loi, et *la Patrie sera sauvée* [1].

La levée, qui fut faite en suite de cette manifestation célèbre, ne put malheureusement pas s'accomplir comme celle de 1791. Celle-ci s'était accomplie dans le calme, avec ordre et méthode. En 1792, au contraire, tout fut désordre et bousculade. La loi du 22 juillet 1792 prescrivit d'envoyer immédiatement aux armées, sans instruction préliminaire, les compagnies à peine

1. Ch.-L. Chassin et L. Hennet, *les Volontaires nationaux pendant la Révolution*, t. I, p. 324.

constituées, ainsi qu'il avait été proposé dans la séance du 6 juillet. C'est à cette loi du 22 juillet 1792, ainsi que le font observer MM. Chassin et Hennet, « qu'il faut attribuer, en majeure partie, les désordres signalés par les généraux et leurs plaintes sur l'impossibilité d'utiliser tout de suite les contingents désordonnés, d'encadrer sur-le-champ dans l'armée régulière, en présence de l'ennemi, de petits groupes de volontaires trop difficiles à astreindre à la discipline indispensable [1] ». Nombre d'entre eux étaient en outre dans de déplorables conditions physiques, une loi du 28 juillet ayant supprimé les conditions d'âge (dix-huit ans) et de taille (5 pieds) exigées jusque-là. On décida que les volontaires pourraient être admis dès l'âge de seize ans. Et cette dernière limite même ne fut pas respectée. Les généraux se plaignaient de ne recevoir que des enfants, des gens infirmes et contrefaits, qui ne pouvaient soulever leur fusil. Tel bataillon, le 12e de la Saône par exemple, levé le 15 août 1792, se compose pour un tiers de garçons de treize à quatorze ans [2].

En outre, comme le remarque M. Chuquet, les volontaires de 1792 « ne prirent pas les armes sur un simple appel de l'Assemblée ». Ils furent en réalité soumis à la réquisition.

Beaucoup n'avaient été attirés que par l'appât de la

1. Ch.-L. Chassin et L. Hennet, *les Volontaires nationaux pendant la Révolution*, t. I, p. 433.

2. Arthur Chuquet, *la Première Invasion prussienne*, p. 70.



solde. « Ce sont, disait le général Biron, des gens achetés par les communes et la plupart sans aveu. »

Ces nouvelles recrues avaient d'ailleurs une singulière conception de leur devoir. Un volontaire parisien, qui devint le général Thibault, partait le 1er octobre 1792, avec le bataillon de la Butte des Moulins. « Le service dans le bataillon de la Butte des Moulins, écrit-il, n'avait rien d'obligatoire. Deux cents jeunes gens avaient quitté ce bataillon avant qu'il n'entrât en Belgique [1]. »

M. Chuquet dit qu'il n'a pas trouvé un seul général du temps, un seul représentant du peuple en mission auprès des armées, qui ne se plaignît, et dans les termes les plus vifs, des contingents de 1792 [2]. La trop fameuse légion de la Moselle se composait de voleurs plutôt que de soldats [3]. Quand l'armée était en marche, la moitié des hommes suivaient, les autres traînaient dans les cabarets. « Les ordres journaliers, dit le général Houchard, ne sont pas lus à la troupe ; les rassemblements des compagnies, les appels, la police, tout est oublié. » Quand un officier s'avisait de réprimander ou de punir un homme, il était aussitôt traité d'aristocrate et menacé d'une dénonciation aux Jacobins.

« Les deux armées de la Moselle et du Rhin, conclut

1. Publié par Chassin et Hennet, *les Volontaires nationaux pendant la Révolution*, t. I, p. 436-437.

2. Arthur Chuquet, *la Première Invasion prussienne*, p. 71.

3. Arthur Chuquet, *Wissembourg*, p. 7. Paris, s. d., in-16.

M. Chuquet [1], braves, ardentes, exaltées, mais indisciplinées, étaient vouées à la défaite et, sans les dissentiments des alliés, à l'écrasement. » C'est le mot du général Custine au ministre de la guerre Pache, dans une lettre du 7 février 1793 : « Si vous ne prenez pas sans balancer et de suite un parti, citoyen ministre, pour faire prononcer la Convention nationale sur l'armée, celle de la République ressemblera bientôt pour sa composition à une armée turque et elle en aura tous les inconvénients. » Le 18 décembre 1792, Beurnonville, général en chef de l'armée de la Moselle, avait écrit au ministre, que son armée est diminuée *d'un tiers* par la fuite des volontaires. Il rappelle les plaintes de Custine et de Dumouriez, ajoutant qu'aucun de ces généraux « ne se plaint de la ligne », c'est-à-dire des vieilles troupes. « C'est la seule portion qui fasse son métier [2]. » Et, comme le fait observer Rousset, il sera difficile d'accuser Beurnonville d'être animé d'un esprit contre-révolutionnaire, puisque, trois semaines après cette lettre, la Convention lui confiait le ministère de la guerre.

On sait que les volontaires nommaient eux-mêmes leurs officiers. A ce propos Lebrun, ministre des affaires étrangères, communiquait à son collègue de la guerre la lettre suivante, datée de Dunkerque,

1. Arthur Chuquet, *Wissembourg*, préface.

2. Camille Rousset, *les Volontaires de 1791-1794*, p. 136-137 et 141.

29 avril 1793. Les termes en sont édifiants : « L'esprit de l'armée est excellent, mais la tenue des volontaires m'a révolté. En leur qualité de créateurs de leurs chefs, ils n'en font pas plus de cas que l'on n'en fait ordinairement de sa créature. Ce n'est pas tout d'être patriote, il faut savoir défendre la patrie. Ici je remarque que des bataillons de volontaires se font suivre par vingt ou vingt-deux chariots, lorsqu'ils sont en mouvement, et que ces chariots sont tellement remplis de femmes, de berceaux et d'enfants, qu'il ne reste plus de place pour les malades ou les équipages des soldats. »

Les représentants délégués aux armées par la Convention parlent comme les généraux, et le plus énergique est le plus illustre d'entre eux, et le plus compétent : Carnot. Le 29 avril 1793, il mande à la Convention : « Les volontaires ne veulent s'assujettir à aucune discipline ; ils sont le fléau de leurs hôtes et désolent nos campagnes. Dispersés dans des cantonnements, où ils ne font que boire et courir, ils s'exposent à être dispersés et taillés en pièces, pour peu que ennemi fût entreprenant. Heureusement qu'il n'est pas informé de ce qui se passe ; heureusement que nous sommes sévères sur l'interdiction des communications, car l'ennemi aurait déjà pu surprendre nos postes avancés et nos places elles-mêmes [1]. » Le 23 mai 1793, Carnot prévient la Convention que « les soldats

1. Publié par Camille Rousset, *les Volontaires de 1791-1794*, p. 190.

vendent, non seulement leur pain de munition, mais encore leur bois, les manches de leurs vestes ». Parmi les voleurs et recéleurs dont l'armée est infestée, il conviendrait de faire des exemples ; « mais il y a tant de coupables qu'on est très embarrassé [1] ». Les représentants de la Convention, Merlin de Douai, Gossuin, Camus et Treilhard, parlent de leur côté « de la désertion des volontaires qui regagnent leurs foyers et dont les chemins sont semés. » « Les lauriers ne sont pas faits, s'écrient-ils, pour ces êtres vils, que le bruit d'une nombreuse artillerie ou la vue de quelques uhlans effraye [2]. »

En somme, Carnot paraît bien donner la note exacte, mettant en regard le bien et le mal, dans le rapport qu'il envoie le 1er juin 1793 au Comité de salut public sur la prise de Furnes :

Les soldats étaient tous ivres plus ou moins. Il en tombait à chaque pas. Leurs sacs étaient tellement pleins d'effets volés qu'ils ne pouvaient plus les porter. On leur doit cependant la justice de dire qu'ils ont traité très humainement les prisonniers qu'ils avaient faits, qu'ils ont déployé un courage vraiment héroïque et que leur conduite est un assemblage d'actions tantôt belles, tantôt honteuses. Il est impossible de songer à aucune conquête suivie avec des

1. Rapport envoyé par Carnot, de Belgique, le 3 juin 1793, au Comité de salut public ; publié par Camille Rousset, *les Volontaires de 1791-1794*, p. 194.

2. Publié par Camille Rousset, *ibid.*, p. 174.



troupes de ce genre, quelque bonnes qu'elles soient. Rien ne résiste à leur premier choc, mais au moment où il est fait, la débandade se met partout et, si l'ennemi revenait, il ne tiendrait qu'à lui d'en faire une boucherie. On nous informe en ce moment que nos troupes se sont retirées par détachements, et sans ensemble, et qu'il en était resté un nombre considérable entre les mains de l'ennemi; beaucoup d'armes perdues ou brisées; enfin tout ce qu'on peut imaginer de plus affligeant pour des hommes qui aiment leur patrie. Votre nouveau code pénal militaire ne suffit pas !... Quant à nous, citoyens collègues, il nous est impossible de soutenir le spectacle de semblables désordres et nous vous prions de nous faire rappeler au sein de la Convention le plus tôt possible .

Ainsi s'exprimait le grand Carnot.

Les désastres furent évités, en premier lieu par la présence des éléments de l'ancienne armée qui étaient admirables, surtout pour l'artillerie à qui revint un rôle prépondérant; puis par la faiblesse et par les dissentiments des alliés. C'est encore ce qu'Albert Duruy et surtout M. Arthur Chuquet ont remarquablement mis en lumière. Les Autrichiens étaient mous et arrivaient trop tard. Les Prussiens avaient deux chefs, Brunswick et Frédéric-Guillaume, qui, non seulement ne s'entendaient pas, mais avaient des principes militaires tout opposés. On partait en automne, à l'aveuglette, sans avoir rien prévu ni préparé. On comptait sur le hasard et sur la Providence. L'armée prussienne

1. Publié par Camille Rousset, *les Volontaires de 1791-1794*, p. 192-193.

était en pleine désorganisation. C'est avec des armées de stipendiaires et de vagabonds, comme on sait, que Frédéric avait battu l'Europe [1]. Dès 1773, Guibert en avait prédit la décadence dès que le génie et l'énergie du grand roi ne seraient plus là. C'est ce qui advint. Après quelques mois de campagne, l'armée de Brunswick est ruinée, « sans avoir perdu de grande bataille[2] ». M. Chuquet a bien montré qu'avec la moindre cohésion et un peu de décision dans le commandement, les Allemands auraient triomphé de la résistance qui leur fut offerte. Mais ils laissèrent aux volontaires, encadrés dans de vieilles troupes et commandés par des chefs habiles, le temps de s'aguerrir et de se former.

Enfin, il y eut dans les armées de la République — et appliquée avant même qu'elle ne fût officiellement décrétée — l'heureuse mesure de l'amalgame, autrement dit de l'embrigadement, qui fit *amalgamer* les nouvelles troupes de volontaires avec les troupes de ligne aguerries et exercées, qui leur donnèrent la solidité et l'esprit de discipline dont elles étaient dépourvues. Dubois-Crancé fut le promoteur acharné de l'embrigadement, s'écriant à la Convention : « Il est commode de dire : Laissons les choses comme elles sont ! Je dis, moi, que les choses ne peuvent rester comme

1. Albert Duruy, *l'Armée royale en 1789*, p. 33.
2. Lettre du volontaire Maurin, publiée dans la *Nouvelle Revue rétrospective*, janvier-juin 1902, p. 83.

elles sont et que si on les y laisse, nous n'aurons plus d'armée et que nos ennemis seront triomphants sans effort. » Les projets de Dubois-Crancé étaient combattus par des arguments comme celui-ci : « Croit-on, disait l'agent Gadolle, qu'ils (les soldats des troupes de ligne qui portaient l'habit blanc) prendront de bon gré l'habit bleu, l'habit de ces volontaires dont les trois quarts ont fui devant l'ennemi et ont partout laissé des preuves de leur indiscipline et de leur malpropreté [1] ? »

Cependant les idées de Dubois-Crancé l'emportèrent heureusement. Du 21 février 1793 est daté le décret qui abolit la distinction entre les régiments de ligne et ceux de volontaires, décidant l'embrigadement. Le 24 février la Convention rendit cet autre décret : « Tous les citoyens français, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à quarante ans accomplis, non mariés ou veufs sans enfants, sont en état de *réquisition* permanente. »

Les volontaires avaient vécu.

1. Cité par Arthur Chuquet, *Valenciennes*, p. 11.

III

Les femmes parmi les volontaires

Cette partie de l'histoire de nos héros est comme une médaille qui aurait sa face et son revers.

Voici le revers :

Les bataillons de volontaires traînaient à leur suite une quantité innombrable de femmes. M. Chuquet estime qu'il y avait dans les armées de la République presque autant de filles que de soldats [1]. « La quantité de femmes, mandait l'agent Defrenne à Bouchotte, ministre de la guerre, est effrayante ; ce sont autant de bouches infiniment coûteuses à la République et nos soldats finiront par n'être plus propres à rien. » Dans les voitures il n'y avait plus de place pour les blessés et les infirmes. « Les cantonnements et les casernes, dit Carnot, sont engorgés de femmes ; elles

1. Arthur Chuquet, *Valenciennes*, p. 12.

énervent les troupes et détruisent par les maladies qu'elles y apportent dix fois plus de monde que le feu des ennemis. »[1]

Aux représentations des chefs, les volontaires répondaient que la loi prescrivait de loger les femmes des soldats mariés : or il se trouvait que tous étaient mariés... surtout ceux qui ne l'étaient pas. Dans les casernes de la seule ville de Douai, s'étaient logées près de trois mille femmes. « Il est instant, déclarait Carnot, qu'on fasse sur ce point une loi très forte et très menaçante : débarrassez-nous des catins qui suivent l'armée et tout ira bien [1]. »

Mais voici le beau côté :

Notre savant collègue à la bibliothèque de l'Arsenal, le charmant auteur de *la Mionnette*, M. Eugène Muller, nous communique cette chanson populaire dont il a noté paroles et musique. Il l'a recueillie dans les montagnes du Forez, où le paysan au sarrau bleu, au chapeau rond, en fait résonner les notes fuyantes dans les gorges étroites que coupe la route blanche avec de brusques détours :

« Je suis conscrit d'l'an treize,
Le sort il m'a tombé,
Ma charmante maîtresse,
Il faudra nous quitter.

1. Arthur Chuquet, *la Trahison de Dumouriez*, p. 54.

— Cher amant, j'ai envie
D'aller avecque toi,
Dedans ta compagnie
Si l'on me recevra.

— Tu es belle de taille,
Tu as le cœur luron,
Et tu seras jolie
Habillée en dragon.

— Bonjour, mon capitaine,
Comment va la santé ?
En voilà un jeune homme
Qui se veut engager.

— Apportez-moi de l'encre
Avec du papier blanc.
Et de l'argent pour boire
Avec les bons enfants. »

Mais sur le pont de Nantes,
Au beau milieu du pont,
La belle fut blessée
D'un boulet de canon.

La belle fut blessée
Et la belle tomba.
Elle s'est écriée :
« Je ne suis point soldat ! »

Toutes les compagnies
Furent bien étonnées
De voir que cette fille
Ell' s'était engagée.

Son amant la pleura
La nuit, aussi le jour.
« Adieu donc, ma mignonne,
Adieu donc, mes amours,
Adieu donc, pour toujours ! »

Conscrits de l'an XIII, volontaires de l'an II. La chanson populaire a toujours un fond de réalité.

Maurin et son ami Rouvière se sont enrôlés dans les bataillons volontaires en 1792 et il sont partis pour « le front ». C'est la campagne de Flandre. Les voici à Charleville. Rouvière a une maîtresse, la citoyenne Rousseau, jeune et jolie, gentille et brave, qui n'a pas voulu quitter son amant. De Charleville elle écrit à l'ami de son amant, le citoyen Dessalles, qui est demeuré à Montpellier :

Citoyen,

La haute opinion que vous avez de moi me flatte infiniment, et si j'en croyais mon petit orgueil, assurément, je me croirais un phénix du genre féminin. Cessez donc vos flatteries, parce qu'elles pourraient faire naître en moi une espèce de vanité qui ne me sied nullement. Ne voyez en moi qu'une femme très ordinaire, qui s'est fait un devoir de suivre son amant.

La citoyenne Rousseau estime que « l'amour fait naître les plaisirs sur les épines ». Elle fait de l'existence qu'ils mènent en campagne, à eux trois, Maurin, son amant Rouvière et elle, une description idyllique. Leur vie s'écoule « douce et tranquille » ; mais

elle s'en ira trouver le colonel et tâchera d'avoir un cheval : « Je suis sûre qu'il ne m'en refusera pas un. Je me ferai un habit de chasseur et suivrai mon amant, puisqu'il combat pour la patrie. Son serment pour servir la nation est sacré ; le mien de le suivre est inviolable. Je ne serai jamais parjure : ou nous reviendrons triomphants, ou nous mourrons tous deux dans les combats. »

Rouvière est blessé. La citoyenne Rousseau ne permet pas que son amant aille à l'hôpital. Ils ont une chambre en ville où elle le soigne comme une sœur de charité. Et quelle grâce elle y met, quel entrain, quelle gaieté ! « A Charleroi nous faisions de petits galas de pommes de terre. » En campagne un soldat fait gala de ce qu'il peut. « Nous plaisantions beaucoup. » Et Maurin ajoute en parlant de son ami Rouvière : « Je suis très heureux qu'elle (la citoyenne Rousseau) soit ici ; par rapport à lui qui n'aurait peut-être pas pu s'accoutumer à la vie de soldat. »

La citoyenne Rousseau faisait mieux. Ni elle ni son ami n'avaient d'argent. Elle chercha à travailler de son métier de fine couturière, mais « il n'y avait pas assez de luxe dans la ville ». Force lui fut de s'adresser au tailleur du régiment, qui lui donna à coudre des culottes à la hongroise. Elle s'en acquitta si bien que le tailleur lui confia des culottes d'officier. « Bref il fit d'elle sa première couturière. » Elle en vint à gagner de la sorte ses 2 francs par jour. C'était encore peu

pour elle et son ami. Mais la citoyenne Rousseau n'a pas tardé d'apprendre à couper elle-même les patrons d'uniforme « tout remplis de galons ». Quelques journées d'apprentissage et nul ne peut plus rivaliser avec elle. Les officiers en arrivent à s'adresser à elle directement. Bref, en un mois, toutes dépenses payées, elle a 100 livres de profit. « Voilà ce qui a tiré Rouvière d'embarras », conclut Maurin, car le malheureux volontaire n'avait pu obtenir de ses parents que 10 livres de secours [1].

Le général Balthasar Schauenburg, commandant provisoirement l'armée de la Moselle, signale au ministre de la guerre la conduite d'une femme, Rose Bouillon, épouse du citoyen Henry Julien, natif de Nogent-le-Rotrou. Quand Julien s'enrôla dans le 1er bataillon de la Haute-Saône, sa femme, « applaudissant au patriotisme de son mari et voulant de même contribuer à l'affermissement de la République, laissa deux enfants, dont l'un âgé de sept mois, aux soins de sa mère, changea ses habits de femme en habits d'homme et vint rejoindre son mari au bataillon où elle fut inscrite comme volontaire ». Le général Schauenburg atteste que Rose Bouillon « servit avec distinction depuis cette époque ». Elle se battit avec vaillance dans toutes les affaires où son bataillon fut engagé. Au combat de

1. Lettres de Maurin, de Rouvière et de la citoyenne Rousseau, publiées par M. L.-G. Pélissier, dans la *Nouvelle Revue rétrospective*, janvier-juin 1902, p. 73-96 et 196-215.

Limbach, son mari auprès d'elle tomba frappé de trois coups de feu, mais elle n'en continua pas moins à faire son métier de soldat, tirant sur l'ennemi, jusqu'au moment où le bataillon se retira.

Après la mort de son mari, Rose Bouillon continua de faire son service. Mais, à la maison, les enfants réclament les soins de leur mère. Le plus curieux est que le général Schauenburg se croit obligé de demander un congé en forme, — sollicité pour les raisons qui précèdent, — comme si Rose, volontaire au 1er bataillon de la Haute-Saône, avait été engagée le plus régulièrement du monde [1].

1. Lettre de Schauenburg, publiée par Bonneville de Marsangy, *Journal d'un volontaire de 1791*, p. 125-127.

IV

Les costumes des volontaires

Ce livre doit ses illustrations à l'obligeante érudition de M. Gabriel Cottreau, qui a bien voulu nous ouvrir les trésors de sa précieuse collection. M. Cottreau nous a permis de reproduire cette série de quatre gravures allemandes, faites à Francfort, sans doute, et certainement à l'époque même de la Révolution. Il ne nous a pas été possible de nous procurer des renseignements plus précis. Elles montrent les volontaires en campagne, à l'exercice, faisant leur ménage, tranchant les quartiers de viande, distribuant les miches de pain. Ce ne sont pas des caricatures, comme d'autres images de l'époque, dont les volontaires sont le sujet. Ces images sont respectueuses de leur modèle, bien qu'elles soient tracées d'une main ennemie [1].

1. Les légendes qui se trouvent au bas de ces quatre gravures n'ont pu être reproduites. En voici le texte avec la traduction. Le



VOLONTAIRES DES ARMÉES DE LA RÉVOLUTION A L'EXERCICE

D'après une gravure allemande contemporaine (Collection Gabriel Cottreau)

Ainsi, si vous voulez me récrire par lui, vous pouvez l'aller demander chez Lemarchand ou y remettre votre lettre, si toutefois il n'est pas déjà parti.

J'ai écrit à Xavier, mon cousin, mais j'ignore s'il a reçu ma lettre, parce que je crains que ma lettre n'ait été arrêtée à Valenciennes, parce qu'ils ont été repoussés et ont été obligés de se replier sur nos villes de seconde ligne. Je lui écrivis le 23 de mai. Je lui ai fait part à peu près de notre état actuel. Nous sommes dans l'inaction à la barbe de l'ennemi, mais cependant aussi tranquilles que si nous étions au centre de la France. Nous n'avons aucune alerte ; nous ne savons à quoi attribuer cette oisiveté [1].

1. « Nous sommes conduits de telle façon qu'il semble que nous soyons plutôt en temps de paix qu'en temps de guerre. On serait tenté de penser qu'on ne nous ordonne de décamper et de marcher que pour nous enseigner à bien aligner nos tentes et à nous faire acquérir de l'appétit. Nos plus longues journées de marche ne sont que de deux heures et nous avons des temps d'arrêt, sous prétexte de nous reposer. Alors on s'amuse à nous faire faire des alignements de pied ferme. On nous apprend à bien porter et présenter les armes, à bien emboîter et cadencer le pas, etc. » Lettre de Denis Belot, volontaire de Seine-et-Marne, adressée, de Schomberg, à son père, le 19 juillet 1793 ; publiée par Bonneville de Marsangy, *Journal d'un volontaire de 1791*, p. 162.

Vous n'avez pas ignoré dans quel péril la France a été ici dernièrement. Nous avons été à deux doigts de notre perte. La guerre civile a failli se montrer partout, même dans notre département. Ses administrateurs sont des monstres. Si nous étions à portée, je crois que l'on se transporterait à Lons-le-Saunier pour les égorger, parce que ce sont nos plus cruels ennemis.

Vous me marquez si j'ai besoin de quelque assignat ? Vous me les enverriez ; mais je vous remercie. Jusqu'à présent, je ne vous en ai point demandé, je ne veux pas commencer. Je veux que ma paye m'entretienne et me nourrisse. Je n'ai pas toujours eu aussi beau faire qu'à présent. Ci-devant, je n'avais que quinze sols par jour, mais aujourd'hui j'en ai vingt-deux et demi. J'ai été fait caporal il y a une dizaine de jours, au grand mécontentement de Godin, votre borgne, qui avait envie de l'être. Tous les cinq jours je touche 4 lb. 3 s. 9 deniers. Avec cela, je tâche de me fournir mon petit nécessaire. A la vente, les denrées sont d'une cherté abominable. L'on ne peut trouver du pain pour manger. Ceux qui mangent un peu sont à plaindre ; mais moi, la ration que

la nation me donne me suffit ; je n'en ai encore point acheté ; j'achète quelque pot de vin ou de bière ou d'eau-de-vie en place. Il faut bien boire quelques coups pour se soutenir, sans cela l'on ne pourrait pas résister à ces pluies qui ont été continuelles ce mois dans ce pays. Il faisait aussi froid que l'hiver et nous n'avions point de couvertes pour nous couvrir, parce qu'on les a retirées, dit-on, pour les laver, rapport aux poux qui nous dévorent. Votre recette est inutile, je l'ai essayée ; mais l'on fera ce que l'on pourra pour les diminuer.

Je n'ai rien d'extraordinaire à vous marquer. Vernier et Carrez s'en vinrent hier de l'hôpital. Ils sont assez bien rétablis. Ils disent que les hommes y meurent comme les mouches faute d'être soignés. Dutronchet est mort presque sans être malade. Je parie que son père se désole, mais il faut bien se résoudre à la Providence. Nous sommes ici dans un état qui ne tend qu'à la mort, mais je l'attends d'une âme tranquille, sans me déconcerter.

J'ai reçu une lettre de Michel Morelle qui me marque qu'il a appris par Claude Serette du Sillet

que, chez Alexis Cordier, on était mécontent de ce que j'avais remis les deux corsets [1] à leur frère Claude. (Pierre Cordier, leur autre frère, était à Mayence renfermé et bloqué, — on ne le reverra peut-être jamais.) Voilà ce que c'est que de rendre service ! Voulaient-ils que je leur renvoie ou auraient-ils désiré que je les porte à Mayence, au milieu des ennemis ? Voilà cependant ce que ma bonté me procure ! Mais cela ne m'empêchera jamais de rendre service au monde, quand je le pourrai.

Il m'apprit aussi que les chanoines [2] étaient passés en Suisse. Cela doit bien faire de la peine à leurs parents.

Dans votre lettre, vous ne me dites point de nouvelles du pays.

J'ai appris que le petit Charles, chez Jean Ratte, avait écrit chez eux et qu'il avait demandé de l'argent, ce qui avait bien aigri ses parents qui lui ont fait une lettre de morale. Il en coûte de faire son entrée dans un corps. S'ils étaient venus avec

1. Les « corsets » étaient des assignats, ainsi appelés parce qu'ils étaient signés par un nommé Corset.

2. On appelait ainsi les élèves du séminaire de Nozeroy.

nous aussi bien que les autres, ils se seraient bien conduits. Mais ils avaient peur des ennemis ; il faudra bien qu'ils y viennent.

Ma culotte, la doublure de mon habit, ma veste, mes chemises, mes bas, mon chapeau, mes souliers, sont assez usés. Ainsi jugez si je suis bien équipé..., mes guêtres pas trop bonnes...

Récrivez-moi, ou par Jeannin ou par la poste. J'aime bien avoir de vos nouvelles ainsi que de celles de chacun de chez nous.

Saluez bien mon oncle Anatole ainsi que le maréchal Oudet et sa famille.

Rien d'autre à vous marquer, et je finis en vous assurant d'une parfaite amitié et suis votre fils

JOLICLERC.

Il m'est impossible de mieux écrire que cela. Je me sers de mon sac pour table.

Adresse :

« Au citoyen Joliclerc, volontaire de la 4e compagnie, 7e bataillon du Jura, au camp de Wissembourg (Armée du Rhin), par Strasbourg. »

A l'égard des biens communaux, marquez-moi

si on les partage chez nous, ce qui m'en peut venir.

Vous ne m'avez pas marqué si vous aviez retrouvé vos papiers que vous me redemandiez. Lacroix, de Froidefontaine, le fruitier, est par ici, mais je ne l'ai pas encore vu ; cependant il y en a qui l'ont vu à Wissembourg.

II

A la citoyenne Marie-Pernette Defrasne, veuve de Pierre-Joseph Joliclerc, demeurant à Froidefontaine, district d'Arbois, département du Jura, par Salins et Nozeroy, à Froidefontaine.

Sur les hauteurs des montagnes du Palatinat, à deux lieues de Neustadt ou deux lieues de Landau, proche Ramberg, ce 23 juillet 1793, l'an II de la République française.

Ma chère maman,

Quand je vous vois chagrinée sur mon sort, cela me fait plus de peine que tous les maux que j'éprouve et vous me tirez les larmes des yeux. Réjouissez-vous au contraire ; ou vous me verrez revenir couvert de gloire, ou vous aurez un fils digne du nom de citoyen français, qui saura mourir pour la défense de la patrie. Que cela se grave dans votre esprit, et ne pensez qu'à l'avantage que nous pouvons avoir et non aux maux [1].

1. « Représentez à ma mère, qui doit être fort alarmée sur mon

Voici quatre jours que nous sommes en marche pour retourner joindre nos frères à Mayence [1]. Nous n'avons encore fait que deux ou trois lieues de chemin. Cependant, jour pour jour, nous faisons plus de dix lieues. Depuis les trois heures du matin jusqu'à neuf heures du soir nous sommes occupés à débusquer les ennemis des sommets des montagnes : des montagnes qui sont le double plus élevées que le Mont d'Or et plus rapides. Nous sommes actuellement sur une cime. Nous y avons la plus belle vue possible ; nous y sommes sans tentes, sans effets de campement, sans vivres même. Dans le village, au bas, à une lieue, un vignoble plus considérable que

compte, le grand principe que j'appartiens à la patrie avant que d'être à elle ; que je volerai dans ses bras aussitôt après la guerre, si j'ai le bonheur d'échapper. Dans le cas contraire, qu'elle se rappelle cette devise, qui devrait être gravée en caractères ineffaçables dans le cœur de toutes les mères de famille : *Il est beau et doux de mourir pour la Patrie !* » (Lettre de Fr. Mireur, du 28 août 1792, publiée par J. Lombard, *Un volontaire de 1792*, p. 141.)

1. Le 7 juin, à Bitche, dans une conférence à laquelle assistaient, outre le général Houchard, les commissaires Du Roy, Laurent, Ruamps et Montaut, le général Beauharnais avait ouvert l'avis qu'il fallait secourir Mayence dans le plus bref délai. La marche en avant fut décidée dans une seconde conférence, le 27 juin. (Arthur Chuquet, *Wissembourg*, p. 45-46.)

celui de Gy ou d'Arbois, où tout est au pillage. L'on y boit, l'on y fait les cent coups dans les caves, où l'on enfonce les tonneaux de cinquante muids, l'on y est dans le vin jusqu'aux jambes. Il y a du vin en abondance, mais non dans le haut. Nous manquons de tout, même d'eau qu'il faut aller chercher à deux lieues.

Nous avons passé la journée ici aujourd'hui. Nous attendons que l'armée, qui est dans la plaine, s'avance. Hier, où nous eûmes une forte journée, nous tuâmes six cents Prussiens ou Impériaux. Nous avons perdu assez de monde, mais nous n'avions point d'artillerie pour nous soutenir. Nous avons eu trois blessés dans notre compagnie de Nozeroy. Notre pauvre sergent Jeannin, qui m'a remis votre lettre, n'a pas sitôt été ici, qu'il a été blessé assez méchamment. Quant à moi, je suis sain et sauf. Ce n'est pas sans avoir eu de grands dangers, étant de l'avant-garde et au feu tous les jours.

Mon cousin ne me marque rien d'extraordinaire, si ce n'est qu'il lui tarde bien de nous voir réunis dans le sein de nos familles. Il a bien eu des maux cet hiver et il en avait encore beaucoup

pour lors. Il bivouaquait, rapport à la proximité des ennemis. Je lui ai récrit ; je n'ai pu avoir de ses nouvelles depuis. Je crains qu'il ne soit renfermé dans Valenciennes [1].

La première lettre que je vous écrirai, je vous la daterai proche de Mayence. Ecrivez-moi tous les mois, et, de mon côté, je vous donnerai de mes nouvelles souvent. L'on est bien aise d'avoir des nouvelles de ce que l'on aime et que l'on regrette. Mais quels sacrifices ne doit-on pas faire quand la patrie nous demande nos services? Je vous promets que je tiendrai ma promesse de m'en aller, si au bout de la campagne l'on peut se retirer avec honneur.

Rien d'autre à vous marquer, si ce n'est que je me porte bien et que je désire votre plus grand contentement et grande satisfaction, et je finis en vous assurant d'une parfaite amitié.

JOLICLERC.

Vous ne manquerez pas de bien assurer de mes respects le citoyen Cordier, curé à Mignovillard,

1. Sur le siège de Valenciennes, voir le livre d'Arthur Chuquet, *Valenciennes*.

qui, dites-vous, n'oublie pas les volontaires dans la peine et qui vous a demandé de mes nouvelles.

Ne manquez pas aussi de bien saluer mon oncle, mes parents, amis, et, en général, tout le monde de ma connaissance qui s'intéresse à ma personne. Réponse. Mais ne me démontrez aucune affliction, parce que vous n'en devez point avoir.

Adresse :

Au citoyen Joliclerc, caporal, 4e compagnie, 7e bataillon du Jura, armée du Rhin.

Le 25, je ne m'étais pas encore dessaisi de ma lettre parce que le bruit s'est fait entendre parmi la troupe que Mayence avait capitulé [1]. Mais cette nouvelle ne se confirme pas. Voici quatre jours que nous sommes sur cette montagne comme le Mont d'Or ; pendant ce temps nous n'avons eu aucune action avec nos ennemis, nous avons resté dans l'inaction. La gazette avait annoncé

1. Mayence avait été pris par Custine le 21 octobre 1791. Une garnison de quinze mille hommes y avait été laissée. Celle-ci, sous les ordres du général d'Oyré, capitula le 23 juillet 1793. Sur ces événements, voir le livre de M. Arthur Chuquet, *Mayence*. 2e édition, Paris, 1892, in-16.



que Condé avait aussi capitulé, mais cela est faux suivant les dernières nouvelles[1]. Voilà plus de six semaines que Valenciennes est bloquée et assiégée.

JOLICLERC.

1. La nouvelle était exacte. Condé capitula le 10 juillet 1793. La garnison française, commandée par le général Chancel, en sortit avec les honneurs de la guerre, le 13 juillet.



VOLONTAIRES DES ARMÉES DE LA RÉVOLUTION SE PARTAGEANT LE BUTIN FAIT A FRIEDBERG

D'après une gravure allemande contemporaine (Collection Gabriel Cottreau)

III

A la citoyenne Marie-Pernette Defrasne, veuve de Pierre-Joseph Joliclerc, demeurant à Froidefontaine, district d'Arbois, département du Jura, par Salins et Nozeroy, à Froidefontaine.

La dernière lettre que je vous écrivis, je la datai du sommet des montagnes des Vosges, en vous annonçant que la première que je vous écrirais, je la daterais de Mayence, mais je me trompais. Il faudrait connaître les événements pour dire toujours la vérité. Ainsi je dis :

Metz, ce 17 août 1793, l'an II de la
République française.

Ma chère mère,

Nous sommes en route depuis le 11 de ce mois que nous partîmes des environs de Landau où nous étions de l'avant-garde du Rhin. Nous arrivâmes, hier soir, en cette ville, bien fatigués, rapport aux maux que l'on a à endurer et que l'on

endure tous les jours. Nous sommes parvenus ici sans entrer dans une maison depuis Landau, éloigné de Metz de 40 lieues. Pendant tout ce temps, dans toute la route, il ne m'est pas entré de vin ni d'eau-de-vie dans le corps ; ainsi, jugez si j'avais bien de la force. Je me suis toujours contenté du pain et de la viande que l'on donne aux soldats. Arrivés ici, l'on s'est contenté de nous faire traverser la ville et de nous mener au Champ de Mars pour nous y faire bivouaquer ; mais l'on s'est récrié contre les généraux parce que tous les bourgeois de la ville nous demandaient à l'envi pour nous loger. Quand nos chefs virent cela, ils nous ont menés loger en ville où nous faisons séjour, et nous partons demain à trois heures pour nous rendre à Péronne, distante d'ici de 80 lieues. Ainsi, voilà une petite route que nous faisons. Arrivé ici, je me suis empressé de chercher Victor Carlier. Avec Vernier, nous avons trouvé son logis, mais il était à Strasbourg. Ainsi, nous ne l'avons pas vu.

Quand je serai arrivé à Péronne, je serai dans la même armée que Xavier, mon cousin. Je vous récrirai de concert avec lui. Nous nous verrons.

Je ne vous parlerai pas de Mayence parce que sûrement les nouvelles se savent chez nous. Je vous dirai seulement que, le jour que je vous écrivis, nous battîmes en retraite jusque sous les murs de Landau, emmenant avec nous tous les bestiaux et denrées qui se trouvaient dans le pays. Ce que nous ne pouvions pas emmener, on le brûlait ou le détruisait. Nous n'avons laissé aux habitants de ce pays que les yeux pour pleurer [1].

Rien d'autre à vous marquer, si ce n'est que je me porte bien, toujours bon appétit. J'espère que le Ciel vous accorde les mêmes faveurs ainsi qu'à chacun de chez nous.

Nous avons encore pour quinze jours de marche. Sûrement que vous m'avez déjà écrit, mais la lettre ne m'est pas parvenue parce que nous avons changé d'armée. Dorénavant, nous serons de l'armée du Nord.

Je finis, ma chère mère, en vous assurant d'une amitié constante.

Votre fils,

JOLICLERC.

1. Sur la dévastation du Palatinat, en juillet 1793, voir les lettres d'un autre volontaire, Denis Belot, publiées par Bonneville de Marsangy, *Journal d'un volontaire de 1791*, p. 117-119.



Vous ne me récrirez pas que je vous donne de mes nouvelles, parce que vous ne savez pas mon adresse.

J'ai écrit à notre municipalité, j'ignore s'ils ont reçu ma lettre.

Mes compliments à mon cher oncle et mes autres parents.

Nous sommes nés pour avoir des maux.

Assurez bien de mes respects le citoyen Cordier, curé à Mignovillard.

J'écris ceci fort tard, venant de la comédie pour me délasser.

ARMÉE DU NORD

(LETTRES IV-V)

Avec les troupes versées de l'armée du Rhin à l'armée du Nord, Joliclerc passa, comme en témoigne la lettre précédente, le 17 août 1793, à Metz. A la même date s'y trouvait un autre soldat de la République, le sergent Fricasse, de qui le *Journal de marche* a été publié par Lorédan Larchey. La comparaison de ce qu'écrivent les deux « carmagnoles » peut être intéressante [1]. L'armée du Nord avait été placée, lors de sa formation (décembre 1791), sous les ordres de Rochambeau, que Louis XVI nomma à cette occasion maréchal de France. Elle devait comprendre, garnisons déduites, vingt-trois mille hommes de troupes de ligne et vingt-six mille volontaires nationaux. Mais Rochambeau se dégoûta bientôt du commandement et fut remplacé par Lückner. Celui-ci ne se distingua que par l'incendie qu'il fit mettre, le 29 juin 1792, aux faubourgs de Courtrai, puis par sa reculade honteuse [2]. Dumouriez vint le relever de ses

1. *Journal de marche d'un volontaire de 1793*, publié par Lorédan Larchey. p. 9-10, Paris, s. d., in-12.
2. Arthur Chuquet, *Jemmapes*, p. 56-58.

fonctions. On sait sa victoire à Jemmapes (6 novembre 1792), qui lui assura la conquête des Pays-Bas ; mais ensuite sa défaite à Nerwinde et sa trahison [1]. Il fut remplacé par Dampierre qui avait été son lieutenant à Jemmapes. Celui-ci éleva l'effectif de l'armée à vingt-quatre mille hommes, auxquels vinrent se joindre dans la suite les renforts détachés de l'armée du Rhin, dont Joliclerc faisait partie. Le 8 mai 1793, Dampierre eut la cuisse emportée au malheureux combat de Raismes, il mourut le surlendemain ; et le général Moustache, Custine, le remplaça. L'armée du Nord devait être fatale à ceux qui la commandaient. Dumouriez trahit, Dampierre est tué, Custine et Houchard vont être guillotinés. Custine paya de sa tête la reddition de Condé (17 juillet 1793) et celle de Valenciennes (28 juillet). Houchard le remplaça et commença par remporter la victoire d'Hondschoote (6-8 septembre 1793), qui délivra Dunkerque assiégé et sauva la France. Notre Joliclerc prit part à ce glorieux combat, ainsi qu'un autre volontaire, François Mireur, de qui Jean Lombard a publié la relation [2].

La bataille d'Hondschoote dura trois jours. Houchard, en en parlant, écrivait qu'une chose « faisait ombre au tableau », la confusion abominable qui n'avait cessé de régner parmi les troupes : « Une quantité de mauvais soldats quittaient leurs rangs pour s'enfuir à travers les haies et se coucher dans les fossés, et il fallait mettre de la cavalerie sur les chemins afin d'arrêter ces déserteurs : encore n'arrivait-on pas à les ramener tous au combat. » Cependant, Houchard avouait qu'à Hondschoote, *cette fois-ci*, les troupes avaient été assez bien disciplinées. Il louait l'artillerie et la cava-

1. Sur ces faits, voir le livre de M. Arthur Chuquet, *la Trahison de Dumouriez*.

2. J. Lombard, *Un volontaire de 1792*.

lerie ; l'artillerie avait donné des preuves de la plus grande intrépidité ; la cavalerie s'était distinguée par son obéissance et son bon ordre. Bref, conclut-il dans son rapport, « les carmagnoles ont bien mérité de la patrie, et il n'y a rien de tel que les vrais sans-culottes [2] ». Cette belle déclaration n'améliorait pas les troupes, où des hommes comme Joliclerc n'étaient pas assez nombreux. Le 15 septembre 1793, une panique eut lieu auprès de Courtrai ; l'armée française se débanda tandis que la cavalerie autrichienne la culbutait sur la Lys. Ce fut au cours de cette affaire que Joliclerc fut blessé, comme il le rapporte dans la lettre IV. Houchard fut naturellement accusé de trahison. Il fut condamné et guillotiné à Paris (17-18 novembre 1793). Jourdan avait été nommé, le 23 septembre, pour le remplacer.

Blessé le 15 septembre dans l'affaire de Courtrai, Joliclerc, à peine remis, fut blessé une seconde fois au déblocus de Maubeuge, le 16 octobre 1793 (lettre V).

Nous avons de ce dernier fait de guerre, outre ce qui en est dit dans les lettres de Joliclerc, les relations de deux autres soldats de la Révolution, le sergent Fricasse et Jean-François Godard, soldat au 7e bataillon de fédérés nationaux.

L'affaire dura, comme la bataille d'Hondschoote, trois jours, les 14-16 octobre 1793.

Fricasse était enfermé à Maubeuge avec les assiégés. « Il a été rapporté par plusieurs personnes — écrit-il dans son journal, à la date du 5 octobre 1793 — que l'intention du général Cobourg n'était pas d'assiéger la ville, mais de la faire rendre par la famine, car elle n'était pourvue d'aucuns vivres. On comptait vingt mille hommes, en état de porter les armes, tant dans la campagne que dans la ville. Au moment du blocus, on a fait le serment de mourir

2. Arthur Chuquet, *Hondschoote*, p. 227.



les armes à la main, plutôt que de se rendre aux ordres d'un tyran.

« *6 octobre.* — Sortie de six mille hommes, mais sans succès. Ils se sont présentés le triple et le double de ce que nous étions. On ne s'en est tiré qu'avec grande perte.

« *7 octobre.* — Même insuccès. Nous sommes investis de toutes parts, sans pouvoir nous donner de l'élargissement. »

Fricasse rapporte que les Impériaux criaient aux Français en faction sur les remparts :

« Eh ! petites carmagnoles ! vous ne sortirez pas d'ici que vous ne soyez en notre pouvoir. Notre général a dit que si votre bonnet rouge était de force à faire partir l'aigle impériale et à faire lever le siège, il adopterait votre constitution et serait du parti républicain. »

« Il ne l'a adoptée, ajoute-t-il, mais il a eu la chasse du républicain. »

Car voici l'heureuse époque du 18 octobre ! « C'est à une colonne de quatre-vingt mille hommes, continue Fricasse, commandée en chef par le général Jourdan, que nous devons notre liberté. Ce combat s'engageait par une quantité de tirailleurs avec l'artillerie ; la cavalerie et le reste de l'infanterie soutenaient ensuite. Le troisième jour, le brouillard était moins obscur, la lumière a donné de la force à nos armes, et, malgré leurs fortes redoutes, notre armée les a mis en déroute. Ces quatre-vingt mille hommes venaient de la Vendée, étaient commandés par un républicain ; mais aussi la troupe l'a secondé. Ils ont fait repasser la Sambre à l'armée autrichienne, qui a profité de la nuit pour disparaître en laissant une quantité d'outils servant au travail de leurs redoutes [1]. »

« *18 octobre.* — Sortis de notre camp à la découverte, pour-

1. *Journal de marche d'un volontaire de 1793*, publié par Lorédan Larchey, p. 15-20.

suit Fricasse, nous nous sommes rendus à Hautmont, village à gauche de Maubeuge, tout en désastre. On était après la moisson. L'ennemi s'est servi des prairies pour faire des baraques et donner à manger aux chevaux. C'était la plus grande désolation. Les habitations des cultivateurs dévastées et même en grande partie brûlées. Voyez un peu ce qu'est la guerre. Malheur au pays où elle est posée ! Les habitants n'y peuvent qu'être malheureux.

« Quoique nous n'ayons pas été longtemps bloqués, je dirai que nous sentions déjà notre misère, les vivres nous étaient retranchés (rationnés) ; la rivière passait au bas de notre camp, mais l'ennemi nous avait coupé l'eau ; nous étions obligés de la prendre dans les fossés des retranchements, où on allait faire les nécessités. La pluie, qui tombait continuellement, faisait de tout cela un mélange. Aussi plusieurs de nous y avaient gagné le flux de sang. »

Contrairement à Fricasse, Godard se trouvait avec Joliclerc dans les troupes qui firent lever le siège de la place. Joliclerc et Godard débloquèrent Fricasse.

« Me voilà donc, pour la première fois, écrit Godard, renfermé dans un vaste plateau avec plusieurs autres, où nous avons assez souffert pendant dix-neuf jours que nous avons été ainsi serrés. Que l'on se figure trente-six mille hommes à qui les vivres diminuaient tous les jours, car nos magasins n'en étaient pas fournis à cette époque. Condé, Valenciennes et Le Quesnoy étaient au pouvoir des Autrichiens. Nous pouvions donc attendre le même sort. Le prince de Cobourg, qui sentait les pertes qu'il aurait éprouvées s'il avait attaqué le camp dans les règles, résolut de le brûler. Déjà l'incendie avait frappé plusieurs villages. Le meurtre et le viol étaient commis partout. Notre camp était couvert par la fumée des maisons incendiées. Nos généraux

étaient indignés de leur conduite. Le courage et la patience du soldat étaient épuisés. L'armée provoqua des sorties. On en fit plusieurs sans aucun avantage. L'ennemi ayant construit des mamelons autour du camp par la quantité de paysans qu'il forçait à y travailler, y établit ses batteries et on pense bien que nous ne fûmes pas ménagés. C'était une pluie de boulets, d'obus et de pots à feu qui tombaient jour et nuit dans le milieu du camp. Plusieurs baraques, ainsi que les magasins de paille, furent brûlés. Notre occupation était de réparer à tout moment le dommage fait à nos redoutes ; nous aurions bien désiré une forte attaque de leur part, car il était certain qu'ils auraient trouvé leur tombeau ouvert, mais le prince de Cobourg aimait mieux nous réduire par la famine, et certes il y aurait réussi sans un incident fâcheux qui lui arriva.

« Le 15 octobre, nous entendions de loin des salves d'artillerie épouvantables. Des espions rendaient compte que c'était le général Jourdan qui tentait notre déblocus. De suite l'armée voulait former ses colonnes et sortir de sa position ; mais le général G... nous assura que c'étaient des feintes que l'ennemi faisait, telles qu'il en avait fait lors du siège de Condé, pour nous exciter à des sorties qui nous seraient préjudiciables. La nuit du 15 au 16 les feux de l'ennemi doublèrent, ce qui nous annonçait qu'il était plus nombreux. La nuit du 16, même fusillade au loin, derrière les bois de Frière-le-Petit et grande canonnade qui semblait approcher. Notre camp, cependant, ne cessait d'être écrasé par le feu de cinquante batteries postées avantageusement. Nous ne savions que penser. L'opinion générale était que cette fusillade était le résultat des réjouissances que l'ennemi faisait pour fêter ses avantages sur les armées de la République.

« Vers le milieu de la nuit du 16 au 17, leurs feux parais-

saient encore plus considérables et beaucoup de pots de feu nous furent envoyés. Oh ! pour cette fois, c'était une ruse de leur part pour observer nos mouvements, car le prince de Cobourg était franchement occupé à rassembler son armée pour lui faire passer la Sambre à la muette. Ce n'étaient donc que quelques batteries laissées d'arrière-garde qui nous vomissaient des pots à feu. Cette nuit leur fut précieuse, car un brouillard épais couvrait toute l'atmosphère à ne pouvoir découvrir à dix pas devant soi, ce qui leur donna le temps de faire repasser leur artillerie, les caissons et les chariots jusqu'à six heures du matin. A cette heure, un prévoyant ordonnance vint nous prévenir que nous étions débloqués. Il apportait au général l'ordre de faire sortir sa division, de poursuivre l'ennemi et de reprendre sa première position.

« Nous voilà donc libres et occupés à former nos colonnes ; nous sortîmes du camp et nous rendîmes en un instant aux positions qu'avait occupées l'armée autrichienne. Nous y avons trouvé des munitions considérables que leur arrière-garde faisait charger. Des postes entiers, qui avaient été oubliés, furent faits prisonniers, et on arrêta beaucoup de caissons et chariots chargés de pain. C'est ce que nous n'avons pas perdu de vue, car depuis plusieurs jours il n'y avait pas eu de distribution et nous n'avions pas eu à craindre les indigestions. Nous atteignîmes une de leurs colonnes peu loin de Clairfontaine et c'est alors que la charge nous fit tendre les jarrets. Les ponts de tous côtés ne suffisaient pas pour faciliter la précipitation de leur retraite et, dans cette déroute complète, plusieurs se sont trouvés heureux d'être amateurs de la natation. Enfin nous étions comme des forcenés que les chaînes avaient retenus longtemps [1]. »

1. Relation publiée par M. Frédéric Masson, *Aventures de guerre, récits de soldats*, p. 23-26. Paris, 1894, in-4.

IV

Au citoyen Xavier Joliclerc, demeurant à Froidefontaine, district d'Arbois, département du Jura, par Salins et Nozeroy, à Froidefontaine.

LA LIBERTÉ OU LA MORT

De l'hôpital d'Amiens, le 25 septembre 1793,
l'an II de la République française.

Citoyen, mon cher oncle[1],

C'est de race que lès Joliclerc « marchent large », mais moi j'en peux remercier la nature. J'étais perdu sans cette conformation. Un boulet, qui a tué le camarade qui était derrière moi, a passé entre mes cuisses et n'a fait que me meurtrir un peu légèrement les deux cuisses auprès des genoux, ce qui fait que je me trouve aujourd'hui en ce lieu. J'ai été évacué des hôpitaux de Lille et d'Arras, et j'ai été transporté en cette ville sur des voitures. Je ne crois pas y faire un

1. Le père du cousin Xavier.

long séjour. Ma guérison s'avance ; je crois aller rejoindre mon bataillon aux premiers jours. C'est dans la journée du 15 de ce mois que j'ai été blessé, entre Menin et Courtrai. Cette journée n'a pas été comme les précédentes ; elle n'a pas été glorieuse pour notre brigade, ni avantageuse. Nous avons perdu de bien braves gens. Nous avons été mis totalement en déroute et avons été obligés d'évacuer Menin que nous avions pris le 13. Depuis le 6 de ce mois, que nous sommes arrivés dans l'armée du Nord, nous ne cessons de nous battre tous les jours, et il n'y a guère de jour où l'on n'obtienne des succès. Le 13 de ce mois, nous avons vu Joseph Milet et l'on a bu l'eau-de-vie ensemble. Il se porte bien. Nous avons été à l'attaque de Verwich ensemble. Il se bat bien, à ce qu'il dit, mais on ne lui doit rien pour cela.

J'ai écrit à Xavier depuis Hazebrouck, le 5 de ce mois, mais je n'ai point reçu de ses nouvelles. Je doute s'il a reçu ma lettre ; cependant je la lui ai adressée à la citadelle de Courtrai, où de ses camarades, que j'ai trouvés à notre parc, m'ont dit qu'il était. L'on a fait dernièrement une sortie

à Courtrai, qui n'a pas été avantageuse ; il n'est pas à désirer qu'il s'y soit trouvé.

Je ne peux découvrir le régiment de Pierre Serrette.

Voici deux mois que nous avons des maux comme des soucis.

Nous avons fait une route de cent quarante lieues depuis Landau à Dunkerque et de cette dernière ville jusqu'à Amiens. J'ai encore fait plus de soixante lieues par les tours et détours. Malgré tout cela, je me porte à merveille ; j'ai un appétit d'enragé, je mange la portion comme une fraise.

Depuis que nous sommes dans cette armée, je me suis déjà trouvé dans quatre batailles. Nous avons battu les Anglais et les Hollandais complètement. On leur a détruit plus de vingt mille hommes,pris beaucoup d'artillerie et des effets de campement. C'est ici que l'on peut dire, quand l'on se lève, ou le matin (parce que nous n'entrons ni dans maisons ni dans tentes, toujours à la belle étoile, par la pluie et le beau temps), que l'on peut bien dire : « Je pourrais bien ne pas voir le soir. » Nous en avons déjà une douzaine

de moins que nous n'avions en arrivant. Les uns sont morts et les autres estropiés. La compagnie diminue. Notre capitaine est resté au dépôt, en Alsace... Il fait bon faire la guerre comme cela !... et puis avoir bonne paye ! Ne me parlez pas de ces grands causeurs !

Dans ce pays, tous les jeunes gens, depuis dix-huit ans à vingt-cinq, sont obligés de partir et partent indistinctement du riche ou du pauvre. J'ignore si c'est comme cela chez nous. Si vous me faites l'honneur de me l'écrire, marquez-le-moi.

Nous avons bien besoin de force, parce que nous avons un redoutable ennemi à combattre. Il est en grand nombre, plus que nous.

J'ai écrit à ma mère le 9 de ce mois. Je ne sais pas si elle a reçu ma lettre. Assurez-la bien de mes respects et dites-lui que je me porte bien, à part mon mal de cuisse, mais ce n'est rien.

Cela passe tous les jours.

Je me ressouviens encore, quand je sortis de chez nous, de notre poële, la clef du coffre de ma mère me retint par mon habit. J'ai toujours eu de cela comme un mauvais augure. Mais le

Ciel me conduira comme il lui plaira. Je suis prêt à monter là-haut.

Bien des compliments de ma part à tous les concitoyens de notre commune : chez André Oudet et Serrette, Mivelle, Nicolas Girod, les Gaillier, le camarade Jean-Denis Serrette (la mort de sa mère m'a bien affligé; c'était une brave et bonne femme), la petite Michelle Natte, en général tout le monde, et Xavier Serrette, du Sillet. Dites-lui que, quand la paix sera faite, j'irai être son voisin. Je désire que ce moment arrive bientôt.

Ecrivez-moi, mon cher oncle, et marquez-moi comment vont les affaires par là. L'on dit que les fourrages se sont bien vendus.

Toutes les denrées ici sont d'une cherté horrible. Une bouteille de bière se vend trois livres par ici ; l'on n'en peut plus boire..., je la trouve toujours bonne.

J'ai appris que vous aviez eu le sort pour Louis Mivelle et que vous aviez remplacé. Vous deviez toujours nous venir joindre. L'on s'en serait tiré comme l'on aurait pu. Et amenez ma mère. Ce ne sont que les chèvres qui l'attachent par là.

Adieu, mon cher oncle, et soyez toujours assuré de trouver en moi un neveu digne de vos amitiés.

Il est nuit, il est temps que je finisse.

Adieu ou au revoir.

Votre neveu,

François-Xavier JOLICLERC,

Caporal à la 4ᵉ compagnie, 7ᵉ bataillon du Jura de la brigade du 67ᵉ, dans l'armée du Nord (Armée du Nord).

Vous êtes assuré de faire une meilleure Saint-Michel que votre neveu et votre fils. Mais ils y auront part, parce que vous penserez à eux et vous boirez à leur santé.

Réponse, adieu.

Réponse tout de suite.

JOL.

V

A la citoyenne Marie-Pernette Defrasne, veuve de Pierre-Joseph Joliclerc, demeurant à Froidefontaine, district d'Arbois, département du Jura, par Salins et Nozeroy, à Froidefontaine.

De Saint-Denis, le 24 octobre 1793, an II
de la République française.

Chère mère,

J'ai reçu votre lettre du 22 de l'autre mois, il y a environ huit jours. Elle m'a fort réjoui en m'apprenant que vous vous portiez assez bien. Du moins, elle me l'a donné à entendre. Si mon oncle vous a fait part d'une lettre que je lui écrivis le 25 de septembre, vous êtes instruite que j'ai été blessé à notre retraite de Menin. Un boulet me passa entre les deux cuisses et me les meurtrit; mais ce n'était rien que cela. J'ai resté une dizaine de jours à l'hôpital d'Amiens, en Picardie, et, après cela, j'ai rejoint mon bataillon, qui était

au camp de la Magdeleine, sous les murs de Lille, en Flandre. Je n'y étais pas sitôt arrivé que l'on m'a appris que mon cousin y était. Je m'y suis transporté le même jour ; je l'y ai trouvé. C'était le dimanche 29 septembre, jour de saint Michel. Nous avons bu quelques pots de bière ensemble, et nous y avons eu grande conversation. Je le suis allé revoir le 30 et le 1er octobre ; mais lui n'a pas voulu me venir voir au camp ; cependant ce lui était plus facile qu'à moi. Il me fallait une permission pour entrer en ville, et il ne lui en fallait point pour en sortir, comme canonnier.

Le 3 octobre, nous sommes partis pour venir débloquer Maubeuge. Nous avons marché une dizaine de jours, et, le 15 de ce mois, nous avons commencé l'attaque. Le 16, j'ai encore été blessé et l'on m'a amené sur une voiture à Saint-Denis, auprès de Paris. Je n'en suis pas plus éloigné que de chez nous à Longcochon. Si je pouvais sortir, j'irais voir notre cousin Alexandre Cuinet. Mais l'on ne peut sortir de l'hôpital, et l'on ne peut entrer à Paris qu'avec de bons passeports, de sorte que je serai venu tout proche de Paris sans y aller.

Notre bataillon a gros souffert à cette attaque. Hugon, de Nozeroy, a eu une cuisse percée d'une balle. Carrez, de Communailles, a eu une balle au col. Le petit Chauvin en a eu une qui lui est entrée plus bas que l'oreille et lui est sortie par la bouche, lui fracassant la mâchoire. Vernier, de Mignovillard, a eu la cuisse un peu effleurée d'un coup de biscaïen. Un Ducret, d'Arsurette, a eu une balle dans le pied. Notre tambour, un Tinot, de Nozeroy, en a eu une dans le genou. Le frère de Magnien, de Nozeroy, parent aux Poux, a eu une balle derrière l'épaule. Nous en avons qui ne sont pas de chez nous qui sont restés sur le carreau, tués raide ; d'autres qui ont été enlevés du champ de bataille, mais qui sont morts quelques heures après ; il y en a un qui a eu la langue coupée d'une balle. Tous ces gens-là sont de notre compagnie. Moi, j'ai reçu un coup de mitraille sur le nez. Comme il était un peu bossu, cela m'ôtera ce que j'avais de trop ; j'en serai quitte à bon compte, à ce que je crois.

J'ai été en marche depuis le 10 au soir, jusqu'à hier soir que j'arrivai ici. Nous y sommes assez bien, bien couchés, seuls, bien reblanchis, — cela

est étrange pour nous, — assez bien nourris. Un bon verre de vin par jour. Je me referai sûrement ici pendant le peu de temps que j'y serai.

J'ai été bien réjoui d'apprendre que la Thérèse Dôle était mariée ; Xavier n'y pensera plus. Il ne me parlait que d'elle ; même il a écrit une lettre au père tandis que j'étais auprès de lui. Il lui demandait de lui faire un mot de réponse. Un oui ou un non lui suffirait ; le premier le rendrait un heureux mortel, le dernier lui ôterait toute ressource. A la première approche des ennemis, il se précip terait dans leurs rangs et mourrait ainsi glorieusement. Voilà ses expressions. Je l'ai traité de fou, comme il le méritait ; mais je ne crois pas que cela ait diminué ses feux. Il est actuellement au fort Saint-Sauveur, à Lille, adjudant sous-officier, avec 3 lb. 12 c. de paye par jour ; il est là environ pour un an. Pendant ce temps la paix se fera sûrement, il ne craint plus rien de la guerre. J'ai été très mal content de sa réception : il m'a dit que je semblais un Mandrin et ne me reconnaissait pas. Je ne suis pas habillé comme lui qui est toujours en ville. Voici dix-huit mois que le même habit couche sur la terre et me sert de couverture.

J'ai pris une culotte, deux chemises et une paire de bas au magasin, et, quand je m'en retournerai d'ici, je vais encore prendre une paire de bas, une paire de souliers, des guêtres, une chemise, un habit et une veste. Il me faut cela pour passer l'hiver. Même, il me faut un chapeau... Je devrai gros à la nation. Je craignais de m'endetter, mais puisqu'il le faut, il le faut. Comme disait ma grand'mère : *Tan que lou payeros que na sou e maille.*

Dans votre lettre, vous ne me marquez pas qui sont les jeunes gens de chez nous qui sont partis ; marquez-le-moi. Pour Emmanuel Gaillier, je l'ai laissé à l'armée du Rhin. Depuis ce temps je n'en ai point reçu de nouvelles. Il avait quitté son régiment de cavalerie du Dauphin et s'était mis dans l'artillerie volante. Il se portait bien quand je le vis.

Je finis, ma chère mère, en vous assurant d'une parfaite amitié, et suis votre fils,

F.-X. JOLICLERC,

Caporal, 4e compagnie, 7e bataillon du Jura dans l'armée du Nord, proche Maubeuge.

Xavier me dit qu'il vous avait écrit deux lettres et que vous ne lui aviez point fait de réponse, qu'il en attendait. Il m'a dit qu'il avait employé 400 livres à se monter. Tandis que j'y étais, il alla lever une paire de bottes qui lui ont coûté 70 livres. Jamais je n'en ai acheté à ce prix ! Il ne m'a parlé que de champs, de biens et de richesses. Je n'ai pas osé lui dire que son père avait vendu le champ Paillard aux Mivelle ; il était déjà assez fâché de ce qu'il a vendu le bien de Froidefontaine aux Rousseau.

Je n'ai fait partir cette lettre que le 31, et je crois que je partirai d'ici sous peu de jours. Rien d'autre que ma blessure est guérie bien avant ; mais j'ai envie de me purger. Vivez bien, usez des biens de ce monde. Nous en avons assez, c'est ce que je vous recommande.

JOLC.

ARMÉE DE L'OUEST

(LETTRES VI-XI)

La sixième lettre de Joliclerc fut écrite de Dreux, le 13 décembre 1793. Il fait alors partie de la 67e brigade de l'armée du Nord détachée contre « les rebelles de la Vendée ». Il se trouvait sans doute parmi les dix mille auxiliaires de l'armée du Nord qui furent à cette époque amenés par Duquesnoy [1]. Le général Louis-Marie Turreau avait été nommé, le 22 novembre 1793, par le Comité de salut public, général en chef en Vendée. Turreau arriva à Nantes le 29 décembre et y releva Marceau du commandement que celui-ci exerçait par intérim. Turreau remplit ses fonctions jusqu'au 13 mai 1794, date à laquelle il fut remplacé par le général Vimeux. Les colonnes auxiliaires de l'armée du Nord, dont Joliclerc faisait partie, furent incorporées dans la 4e division que commandait le général

1. Ces faits et les suivants d'après les textes publiés par Savary, *Guerres des Vendéens et des chouans*, Paris, 1824-1825, 4 vol. in-8; les livres de Ch.-L. Chassin, *la Préparation de la guerre de Vendée*, Paris, 1892, 3 vol. in-8; *la Vendée patriote*, Paris, 1893-1895, 4 vol. in-8 ; *les Pacifications de l'Ouest*, 1896-1899, 3 vol. in-8.

Bonnaire. Ce n'était pas la fine fleur des pois. On lit dans un ordre contresigné par le général Robert, adressé au chef d'état-major : « Le général en chef a vu avec indignation la conduite qu'a tenue la division du Nord ; le pillage, le vol et l'insubordination à laquelle elle se livre. Il annonce pour la dernière fois qu'à la première plainte qu'il recevra, il sera forcé de prendre des mesures rigoureuses qui répugnent à son caractère et qu'il rendra compte, au Comité de salut public et au ministre de la guerre, de cette conduite peu conforme aux principes qui caractérisent les vrais républicains. » De son côté, Dubois-Crancé écrivait de Nantes au Comité de salut public, le 9 mars 1794 : « Cette guerre aurait surtout besoin d'une grande discipline et il n'y en a pas. La Vendée est parée d'objets de cupidité pour les soldats ; beaucoup s'y sont enrichis. On y est plus occupé à se battre pour le pillage que pour la République [1]. » Quand, plus tard, on reprocha à Turreau de n'avoir rien fait, celui-ci se justifia en alléguant l'indiscipline de ses troupes. Cet état de choses est confirmé par les lettres de Joliclerc, qui, lui, constituait une vaillante exception. Notre caporal-fourrier signale de même l'état de délabrement où se trouvait l'équipement des soldats. La division du Nord, lit-on dans un rapport de février 1794, « a ses bataillons réduits à deux cent cinquante hommes dont le quart est sans armes, les trois quarts sans souliers ; chaque jour une vingtaine d'hommes passent dans les hôpitaux ». Le général Grignon rapportait au général en chef que « la moitié de sa troupe était pieds nus, trop fatiguée, ne voulait pas marcher ». Ayant ordonné une charge sur les chouans, « il n'avait trouvé que vingt hommes pour le suivre ». Les chasseurs de Cassel, débris de l'armée de

1. Camille Rousset, *les Volontaires de 1791-1794*, p. 295-296.

Mayence, disaient à leurs chefs « qu'ils ne voulaient plus se battre ».

Les lettres de Joliclerc donnent aussi l'idée des épouvantables excès commis par les troupes. La responsabilité première en remonte au général en chef, Turreau de Linières. Quand il était arrivé à Nantes, les représentants lui avaient soumis un plan pour la guerre de Vendée élaboré par Kléber. « Ce plan n'est pas le mien », répondit Turreau. Son plan était celui que lui avait inspiré le comédien Robert, devenu général en chef. C'était l'exécution de ce que Barrère avait réclamé du haut de la tribune : « la destruction et l'extirpation de la Vendée ». Le projet était simple, comme toutes les conceptions des grands hommes: il fallait tout brûler et massacrer tout. L'œuvre serait réalisée par « une promenade civique des colonnes infernales ». L'ordre général fut donné le 17 janvier 1794. Ce fut une grandiose promenade aux flambeaux : les genêts, les bois, les chaumes, les granges, les villages, les villes, tout brûlait. Turreau avait prédit que « l'opération d'incendier les villages, métairies, forêts, etc. serait réalisée le 3 ou le 4 février 1794 ». Mais, le 25 janvier, le général en chef s'excuse des retards de sa « promenade en Vendée » sur ce que Marceau « a fait faire des manœuvres inutiles aux troupes ».

Les protestations ne tardèrent pas à s'élever parmi les républicains eux-mêmes. Les administrateurs du district de Challans s'indignaient de la destruction, aux portes de leur chef-lieu, « de plus de cent cinquante tonneaux de blé ainsi que de fourrages immenses ». Le spectacle était horrible, disaient-ils, de voir ces femmes, ces enfants massacrés, — des enfants égorgés sur le sein même de leurs mères, ou périssant dans les flammes allumées par les soldats. Ils avaient ajouté, s'adressant au Comité de salut public :

« L'histoire de la Révolution aura à rougir des calamités dont la Vendée est affligée [1]. »

« Si mes intentions sont bien secondées, écrivait Turreau le 25 janvier 1794, il n'existera plus dans la Vendée, sous quinze jours, ni maisons, ni subsistance, ni armée, ni habitants, que ceux qui, cachés dans le fond des forêts, auront échappé aux plus scrupuleuses perquisitions. »

Turreau avait sous ses ordres des exécuteurs féroces. De la petite ville de Beaulieu, le général Cordellier écrit à son chef, en date du 22 janvier 1794 : « Je m'arrangerai de manière *à ne pas avoir froid* avant de partir demain... La municipalité m'a déclaré qu'il n'existait de contre-révolutionnaires que les femmes, dont les maris s'étaient réunis aux brigands ; comme elles me paraissent suspectes, je *leur ferai donner demain leur déjeuner*. » L'on a deviné que, pour ne pas avoir froid, c'était la ville qu'il s'agissait d'incendier, et que le déjeuner servi aux femmes devait consister en coups de fusil et de baïonnettes.

Le général Grignon rivalisait avec le général Cordellier, et l'un et l'autre avec leur chef. Incendier récoltes et villages, c'était pour le général Grignon « allumer des feux de joie ». Comme les municipaux de Saint-Aubin-du-Plain « avaient dans leur clocher deux drapeaux, l'un aux trois couleurs, l'autre noir et blanc », les hommes et les femmes ont tous été passés au fil de l'épée. « Tous ceux qui se trouvent devant nous, écrit Grignon, vont au quartier général. » Cordellier, lui, aurait dit qu'il leur « faisait donner leur déjeuner ». Mais, ajoute Grignon, « les soldats cassent leurs armes en tuant à coups de baïonnettes, et les brigands (les chouans) se révoltent ». Imagine-t-on cela ? Des gens qui ne veulent pas se laisser faire ! Grignon propose alors de

1. Ch.-L. Chassin, *la Vendée patriote*, t. IV, p. 305.

les tuer à coups de fusil. « Ce serait plus tôt fait [1]. » La 4e division, que commandait Bonnaire, et dont Joliclerc faisait partie, incendiait comme les autres, mais montrait moins de férocité dans les massacres.

Beaudesson, agent en chef des subsistances militaires de la Loire, qui se trouvait donc parmi les républicains, déclara sous serment :

« J'eus souvent l'occasion de me trouver à l'état-major séant à Cholet... J'y ai été témoin plusieurs fois de l'arrivée de nombre d'individus vendéens. Là commençait leur interrogatoire.

« J'ai remarqué que les uns, intimidés à l'aspect de leurs juges, convenaient qu'ils avaient porté les armes contre la mère-patrie, par la seule raison, disaient-ils, qu'ils y avaient été forcés ; les autres déclaraient ingénument, et dans l'espoir d'un pardon généreux et promis, qu'égarés et menacés par leurs chefs, ils s'étaient rendus de leur côté, mais sans aucun dessein criminel. Les femmes de tout âge semblèrent surtout, par l'attitude de la douleur, implorer la clémence des patriotes, en ajoutant à leur erreur momentanée, pour sauver leurs maris et leurs enfants, la déclaration de fautes qu'elles s'attribuaient et dont on entrevoyait facilement qu'elles n'étaient pas coupables.

« C'était d'après ces seules interrogations incomplètes qu'on ordonnait *de l'œil* de fusiller les prévenus. On avait encore la barbare compassion de leur taire leur sort. On les sortait du lieu des séances, qui ordinairement avaient lieu l'après-dîner, pour les conduire, leur assurait-on, soit *à l'hôpital*, soit *à l'ambulance* ou *derrière la haie*. Le mot de *maximum* était, comme les précédents, l'indice certain de leur mort

1. Ch.-L. Chassin. *la Vendée patriote*, t. IV, p. 256.

prochaine. Ainsi chaque jour voyait-on de nouveaux forfaits en ce genre... Je tire le rideau sur tous les propos sanguinaires que j'ai entendus, et sur les horreurs dont j'ai été témoin sur la route de Cholet à Vihiers, qui était jonchée de cadavres, les uns morts depuis trois ou quatre jours, et les autres venant d'expirer. Les yeux ne se portaient partout que sur des images sanglantes : partout les champs voisins des grands chemins étaient couverts de victimes égorgées. Voulant connaître et m'assurer par moi-même s'il restait encore des subsistances à enlever des maisons éparses çà et là, à moitié brûlées, je me transportai dans quelques-unes. Mais qu'y trouvai-je ? Des pères, des mères, des enfants de tout âge et de tout sexe, baignés dans leur sang, nus, et dans des postures que l'âme la plus féroce ne pourrait envisager sans frissonnement. L'esprit se trouble même en y pensant. »

Turreau, comme ses amis les jacobins, fut violent, parce qu'il fut incapable. Eternel spectacle de l'homme qui s'irrite et détruit parce qu'il ne peut comprendre. Il en fit lui-même ingénument l'aveu : « Je crois que je me tirerais bien d'affaire avec une division de sept à huit cents hommes ; mais, je vous le répète, je ne suis nullement capable de diriger une armée [1]. »

Le résultat produit par tant de barbarie fut tout le contraire en effet de ce qu'on s'était imaginé. Au commencement de janvier 1794, La Rochejaquelein n'avait plus que dix hommes en armes autour de lui. Le mouvement d'affolement et de rage, que provoquèrent les premiers incendies allumés par les colonnes infernales, lui rendit les troupes dont il avait besoin. Et ce furent surtout les Vendéens patriotes qui en souffrirent. « Les colonnes pas-

1. Ch.-L. Chassin, *la Vendée patriote*, t. III, p. 298-299.

saient rapidement, écrit Chapelain en l'an IV. Le brigand (chouan) sortit de sa bauge, éteignit les flammes dans ses habitations, recueillit les débris de son mobilier, rallia ses bœufs égarés ou fourvoyés, massacra le peu de patriotes qui étaient restés, s'empara de tous les bestiaux et effets abandonnés, obstrua tous les chemins et courut grossir Charette... Voilà pourquoi le patriote est ruiné, tandis que le brigand ne l'est pas... » Aussi, tandis que Robespierre approuvait le plan de Turreau, Carnot le blâmait-il avec énergie [1].

Quant à Turreau, il poursuivit brillamment sa carrière. L'Empire trouva en lui un serviteur dévoué et le récompensa par le titre de baron et la croix de grand officier de la Légion d'honneur. L'organisateur des massacres de Vendée remplit les fonctions de « ministre plénipotentiaire de l'empereur et roi des Français près la République des États-Unis » de 1803 à 1811. Voici la chute de l'aigle. Dès le 2 mai 1814, Turreau réunissait les officiers bavarois dans un banquet où il trouva des paroles éloquentes pour célébrer la paix et déclara que son cœur de Français se réjouissait du rappel de Louis XVIII, ce qui le fit décorer de l'ordre de Saint-Louis.

Quand *le Moniteur universel* annonça sa mort, à Conches, le 15 décembre 1816, il lui donna tous ses titres :

« M. le baron Turreau de Linières, lieutenant général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, grand officier de l'ordre de la Légion d'honneur » ; mais il ne rappelle pas qu'il avait organisé en Vendée les colonnes infernales, l'an II de la République.

1. Savary, *Guerres des Vendéens et des chouans*, t. III, p. 499.

VI

A la citoyenne Marie-Pernette Defrasne, veuve de Pierre-Joseph Joliclerc, demeurant à Froidefontaine, district d'Arbois, département du Jura, par Salins et Nozeroy, à Froidefontaine.

A Dreux-en-Beauce, département de l'Eure-et-Loir, le 13 décembre 1793. Ère républicaine et française : 25 frimaire, l'an deuxième de la République.

Ma chère mère,

Quand je vous ai écrit la dernière lettre que vous avez reçue de moi, datée de Saint-Denis, sur la fin du mois d'octobre, elle n'était pas en réponse de votre dernière, parce que je ne me remettais pas du contenu, mais, depuis, je l'ai relue et elle m'a occasionné les réflexions suivantes.

Vous ne cessez, dans toutes vos lettres, de me marquer qu'il nous faut nous tirer de l'état militaire coûte que coûte. Voici les difficultés et les obstacles que j'y observe.

D'abord il est difficile de trouver des remplaçants malgré que l'on donne des sommes énormes[1]. En second lieu, l'on vient de faire une levée des hommes de dix-huit à vingt-cinq ans; la levée de ceux de vingt-cinq à trente-cinq va se faire. Sitôt que nous serions chez nous, il nous faudrait repartir avec le regret d'avoir perdu notre argent. En troisième lieu, quand la patrie nous demande pour sa défense, nous y devons voler comme je courrais à un bon repas. Notre vie, nos biens et facultés ne nous appartiennent pas. C'est à la nation, à la patrie à qui tout cela est.

Je sais bien que vous et tous les autres habitants de notre commune ne partagent pas ces sentiments. Ils sont insensibles aux cris de cette patrie outragée, et tout ce qu'ils font pour elle, c'est par force. Mais moi, qui ai été élevé dans la liberté de conscience et de pensée, qui ai tou-

1. La Convention avait autorisé le remplacement parmi les volontaires, ce qui soulevait bien des mécontentements. « Les gens riches, écrivait Custine, achètent journellement des hommes pour remplacer leurs enfants. Ceux des pères, dont la fortune ne permet pas d'en faire autant, murmurent et disent : Nous sommes donc encore sous l'ancien régime, puisque le riche peut s'exempter du service personnel. Où donc est l'égalité? » (Camille Rousset, *les Volontaires de 1791-1794,* p. 144-145.)

jours été républicain dans l'âme, quoique obligé de vivre dans une monarchie, ces principes d'amour pour la Patrie, pour la Liberté, pour la République, se sont non seulement gravés dans mon cœur, mais ils y sont incrustés et ils y resteront tant qu'il plaira à cet Être supérieur qui gouverne tout de me maintenir un souffle de vie.

M'en devrait-il coûter les trois quarts de mon avoir pour que vous partagiez ces sentiments comme moi, je m'en dessaisirais volontiers et croirais faire un bien petit sacrifice. Hé ! si un jour vous connaissiez le prix de la liberté et que vous perdiez cet attachement désordonné à la matière ! Ah ! quelle joie j'aurais de revoler à ma chaumière ; mais, hélas ! j'y retrouverais toujours les mêmes principes ; je ne pourrais jamais m'y voir sans gêne avec un ami, y épancher librement mes opinions ; jamais, ce qui est bien pis, je ne pourrais y partager une bouteille de vin : il faudra toujours que je m'adresse à des mains mercenaires ; voilà ce qui trouble mon cerveau et me fait vieillir dans mes jeunes jours ; voilà ce qui me retient ici et qui est cause de ce que j'y suis.

Si je m'en allais, c'est-à-dire si je me rache-

tais, il faudrait m'entendre reprocher journellement la somme déboursée à ce sujet. Ainsi, vieillissons sous les armes. Si la Parque ne tranche pas le fil de mes jours, le temps dissipera les orages qui roulent sur nos têtes et nous fournira les moyens de rejoindre nos foyers, nos dieux pénates et lares.

Voilà, ma chère mère, un grand changement dans notre République [1]. Je ne sais pas si c'est la même chose chez nous qu'ici, mais vous en verrez bien d'autres par la suite. Vous aviez des coquins d'hypocrites chez nous. Je veux bien les croire les hommes les plus doux... Tant que l'on ne touchera pas à leurs biens et à leurs personnes, ils ne diront rien..., mais cela viendra. Il n'est pas juste que nous fournissions tout tandis qu'ils se reposent.

Aujourd'hui les malheurs et les afflictions commencent à m'affermir. Je commence à prendre de la constance. Le bien ou le mal m'est égal. Continuellement contrarié et malheureux, aujour-

1. Le 19 vendémiaire an II (10 octobre 1793), la Constitution avait été suspendue par la Convention et la durée du « gouvernement provisoire de la France révolutionnaire » étendue jusqu'à la paix.

d'hui les effets de la guerre m'ont mené à l'hôpital ; demain, je suis en division avec des hommes que je crois mauvais et méchants, de sorte qu'il me faut être sur mes gardes à toute heure du jour.

La seule consolation, la seule ressource qui me reste, c'est de m'entretenir par le moyen des livres avec des hommes qui souvent n'existent plus, que je crois capables de m'inspirer quelque sentiment vertueux. C'est là où je passe mes moments de désœuvrement, c'est à quoi j'emploie mon temps de délassement... ; ou bien encore avec un seul ami qui me reste, que je crois incorruptible, et qui, depuis notre union, m'a toujours rendu de grands services et qui s'est toujours montré envers moi un ami véritable.

Voilà les réflexions que m'occasionne votre lettre que je reçus le 13 du mois d'octobre auprès d'Avesnes. Je vous écrivis une lettre à [1] Saint-Denis, où j'étais malade d'une blessure au nez que j'avais reçue au débloquement de Maubeuge, le 16 octobre.

Je suis parti de Saint-Denis le 11 novembre, à la Saint-Martin. Je m'attendais, en arrivant au

1. Lisez : « Je vous écrivis une lettre étant à Saint-Denis... »

camp de Beaumont, à quatre lieues au delà de Maubeuge, de recevoir une de vos lettres, mais je n'en ai point reçu. Je ne saïs pas si vous m'avez oublié, si vous ignorez que vous avez un fils qui n'est pas le plus fortuné des hommes. Cependant, j'ai écrit au petit Dutronchet, après vous. Quand j'arrivai au camp, l'on me remit une lettre qui venait de lui et qui m'apprenait la mort de son père.

J'y arrivai le 22 novembre. Le 24 nous en sommes repartis, et depuis ce jour nous roulons notre corps et nous ne savons où nous allons. Voilà déjà plus de cent lieues que nous faisons, et nous sommes toujours autour de Paris et toujours à quinze ou vingt lieues de distance. On nous a rhabillés à Amiens. J'y ai pris habit, veste et une capote, comme l'année passée, mais en drap gris.

En passant à Maubeuge, le 21 octobre, je suis allé voir Macle le canonnier qui m'a mené auprès de l'officier Dôle. Je lui ai appris le mariage de sa nièce. Il m'a fait beaucoup d'accueil et a voulu que j'accepte un verre de vin qu'il avait dans sa tente. Il m'a parlé de mon cousin auquel j'ai écrit depuis Arras, le 2 ou le 3 de ce mois. Je croyais

l'aller voir si nous avions eu quelques jours à y rester, mais nous sommes partis le lendemain. Je n'en étais éloigné que de 10 lieues, mais actuellement nous en sommes au moins à 70. Ce n'est pas de sitôt que je le rejoindrai; mais je ne fais pas une grande perte, puisqu'il n'a pas voulu me venir voir au camp de la Magdeleine qui n'était qu'à une portée de fusil de lui.

François Carrez de Communailles nous a quittés depuis Bapaume. Je ne sais pas s'il est allé au pays; il vous dira bien notre situation si vous le voyez. Matte, de Longcochon, est déjà parti au camp de Beaumont, auparavant que je n'y arrivai.

Je ne puis vous dire autre chose. Mère, conservez-vous et faites en sorte que je puisse vous retrouver, si je peux m'en retourner un jour. Au revoir, ma chère mère, donnez bien le bonjour à mon oncle et mes autres parents et tous ceux qui vous parleront de moi. Je n'ai pas pu découvrir le régiment de Pierre Serrette. J'aurais cependant bien désiré le voir. Nous vînmes hier de Verneuil, demain nous allons à Chartres, où, dit-on, sont les brigands ou les rebelles de la Vendée. Ils sont à quelque distance de là.

Je finis, ma chère mère, en vous assurant d'une parfaite amitié et suis votre fils,

JOLICLERC.

J'ai reçu une lettre de Pierre-Alexis Cordier. Elle était datée de Nantes ; il se portait bien. Il m'apprend la mort d'un de mes amis, Pierre Girod, d'Arsurette, dit Concassou.

Je ne crois pas que vos lettres me puissent parvenir actuellement, parce que nous faisons trop de changement ; c'est pour cela que je ne vous donne pas mon adresse.

Dans votre dernière lettre, vous ne m'avez pas dit qui étaient les garçons de chez nous qui étaient de cette dernière levée.

VII

A la citoyenne Marie-Pernette Defrasne, veuve de Pierre-Joseph Joliclerc, demeurant à Froidefontaine, district d'Arbois, département du Jura, par Salins et Nozeroy, à Froidefontaine.

Rennes-en-Bretagne, ce 27 décembre 1793 ou le 7 nivôse, l'an II de la République.

Ma chère mère,

J'ai reçu votre lettre il y a trois ou quatre jours. Je croyais que vous m'aviez oublié, mais votre lettre a resté longtemps en route. Je vois actuellement à quoi en attribuer la faute.

Voici deux jours que nous nous reposons à Rennes, belle et grande ville, ci-devant capitale de la Bretagne. Je crois que l'on ne sait plus que faire de nous. L'on nous amenait contre les rebelles de la Vendée ; aujourd'hui on nous dit qu'ils sont détruits.

Toulon est repris[1]. Voilà de belles nouvelles qui, sûrement, nous amèneront la paix, *le bon Dieu le veuille*[2] ! Mais il nous y faut tenir la main. Vous vous plaignez de ce que je n'écris pas assez gros. Vous trouverez celle-ci écrite assez lisiblement, mais je ne crois pas que vous soyez obligée, comme vous le dites, de porter lire mes lettres. Vous savez assez lire mon écriture. Quant à mon cousin, je suis éloigné de lui de 140 lieues, plus que vous par conséquent. Ecrivez-lui souvent comme les choses se passent par là, ainsi qu'à moi. Je ne sais pas si nos lettres vous sont agréables, si vous regrettez l'argent qu'elles vous coûtent ; mais, pour les vôtres, comme pour toutes

1. Reprise de Toulon par Dugommier le 19 décembre 1793.

2. Cette croyance au rétablissement imminent de la paix revient incessamment dans tous les documents, lettres et mémoires du temps. Un autre volontaire, Maurin, écrit à son ami Dessalles, dès 1792 : « Nous ne pouvons pas penser que cette guerre soit longue. » (*Nouvelle Revue rétrospective*, janvier-juin 1902, p. 85.) Le décret du 21 décembre 1791 déclarait que les volontaires n'étaient réclamés que pour une seule campagne. « On croyait si peu à la durée de la guerre, observent MM. Chassin et Hennet, que le ministre Servan alla jusqu'à proposer à l'Assemblée nationale, le 25 août 1792, que les grenadiers et autres gardes nationaux de compagnies d'élite ne fussent astreints au service de l'armée que pour un mois. » (*Les Volontaires nationaux pendant la Révolution*, t. I, p. 434.)

celles que différents citoyens veulent bien me faire l'honneur de m'écrire, elles me sont si chères que je sacrifierais bien toute ma paye à ce commerce-là, quoiqu'elle ne soit pas bien conséquente ; mais il y en a assez pour en bien lever.

Je me porte bien, c'est beaucoup ; je vous crois de même, c'est ce qui me fait vivre. Je vous écrivis depuis Dreux, il y a une douzaine de jours ; j'espère que vous aurez reçu la lettre. Vous verrez mes intentions quant aux affaires de Dôle. Voilà le fait d'un homme intéressé. Ne soyons pas comme cela. Faisons-nous sages aux dépens des autres, et point aux nôtres. A Amiens, comme je changeais d'habit, j'ôtai bien le scapulaire, mais je n'eus pas le soin de l'attacher tout de suite et je l'ai perdu depuis ; mais j'en trouverai un autre.

François Gremiou et Pierre Maine ont sûrement peur de la seconde levée en masse.

Tout ce qu'il me manque, ce sont des souliers. J'en ai usé trois paires dans un mois. L'on dit que mon père en avait usé douze paires dans un an ; mais si cela continue, j'en userai trente-six paires.

Je ne sais pas si l'on donnera des congés cet

hiver, et même si l'on en donne, je crains de n'en point avoir, rapport à ce que j'en ai eu un l'année dernière. D'ailleurs nous sommes à près de 200 lieues de Froidefontaine ; le soleil se lève ici une heure plus tard que chez nous, ainsi jugez! Jamais nous n'avons été si éloignés ; mais peut-être l'on se rapprochera ainsi.

Vous pouvez demander à la municipalité un certificat comme quoi ma présence est nécessaire chez nous pour arranger mes affaires ; j'en ferai ce que j'en pourrai. Mais qu'il en aille comme il voudra, je m'en irai l'année qui vient, c'est-à-dire au mois de décembre [1]. Ainsi, ne ramodiez pas notre bien, j'espère l'aller cultiver, si le Seigneur me conserve la vie.

1. Le règlement organique des bataillons de volontaires, voté le 28 décembre 1791, par l'Assemblée législative, portait : « *2e section, article I.* Tous les citoyens admis dans les bataillons de gardes nationales volontaires seront libres de se retirer après la fin de chaque campagne en prévenant deux mois d'avance le capitaine de leur compagnie, afin qu'il soit pourvu à leur remplacement. La campagne sera censée terminée le 1er décembre de chaque année. — *Art. II.* Les gardes volontaires nationaux que des affaires instantes ou majeures obligeront à suspendre momentanément leur service, pourront, dans tous les temps, d'après les certificats de leurs municipalités, obtenir la permission de s'absenter pour un temps déterminé. »

Ecrivez-moi souvent ce que dit François Carrez par là ; s'il parle de moi ainsi que les autres volontaires qui sont au pays. Saluez bien tous nos parents de ma part et je vous souhaite le bonsoir et une heureuse année.

Votre fils,

JOLICLERC,

Caporal dans la 4e compagnie, 7e bataillon du Jura, 67e brigade de l'armée du Nord contre les rebelles de la Vendée, proche Rennes (Ille-et-Vilaine).

J'ai trouvé une jeune créature qui est de mon goût. Je ne vous parle pas de ses richesses parce qu'elles ne sont pas conséquentes ; mais ce que je vous peux dire, elle est belle et pleine de grâce. Envoyez-moi une permission pour m'établir, c'est ce que je vous demande pour le présent. Adieu.

JOLICLERC.



VIII

A la citoyenne Marie-Pernette Defrasne, veuve de Pierre-Joseph Joliclerc, demeurant à Froidefontaine, district d'Arbois, département du Jura, par Salins et Nozeroy, à Froidefontaine.

Cholet, ce 25 janvier 1794, ancien style.
Le 6 pluviôse, l'an II de la République française.

Ma chère mère,

Il y a aujourd'hui un an que je partis de Mayence pour vous aller voir. Mais cette année, je n'aurai pas cette consolation. Il faut faire quelque sacrifice pour sauver la patrie. Je n'espère guère pouvoir m'en aller au pays qu'à la paix. D'ailleurs les choses sont déjà bien avancées. Je crois que nous l'aurons dans peu de jours.

Je vous ai écrit plusieurs lettres et vous ne m'avez point fait de réponse. Je vous en prie, soyez un peu plus exacte. Là-dessus, je ne sais pas si c'est la dépense du port qui vous chagrine.

Si cela est, dites-le-moi, je vous les affranchirai.

Depuis Rennes, nous sommes venus à Nantes, à Angers, à Saumur, et à Cholet nous avons rejoint nos grenadiers. J'ai vu le garçon de Jean Reynaud. Il se porte bien.

L'on fait ici le rassemblement de l'armée, et nous allons partir sur quatorze colonnes [1] ravager le département des Deux-Sèvres et de la Vendée. Nous y allons porter le fer et la flamme, d'une main le fusil et de l'autre la torche. Hommes et femmes, tout passera au fil de l'épée. Il faut que tous périssent, excepté les petits enfants. Il faut que ces départements servent d'exemple aux autres qui auraient envie de se révolter. Nous avons déjà brûlé environ sept lieues de pays. Il y a des soldats qui ont déjà fait leur fortune. Tout est comme au pillage ; moi, je n'ai pas encore pu trouver à changer de chemise. Cela ne tardera pas.

Je ne sais pas si vous avez reçu des nouvelles de Xavier. Faites-moi savoir ce qu'il vous marque. Je lui ai écrit, il ne m'a pas fait de réponse. Il n'écrit pas à tout le monde. Je crois bien main-

1. Ces colonnes furent en réalité au nombre de douze.

tenant qu'il n'a plus d'espoir sur cette créature de notre village, qu'il vous oubliera aussi bien que moi, parce que toutes les lettres qu'il vous écrivait, c'était pour vous parler d'elle... ! Ah ! le joli objet ! Son père est-il mort ?

Je me porte à merveille. Tout le monde se plaint et moi je suis toujours le même..., mais je bois de bons coups, je mange mes prêts [1]. Je crois que c'est ce qui me préserve. Je suis fait au vin, il m'en faut. Quand je suis dans un pays à bière ou à cidre, je suis à demi mort.

J'espère que la présente vous trouvera dans une agréable situation.

Un Jacques, de Chazenay, est mort à l'hôpital de Gisors. Il y meurt toujours quelque individu de la compagnie.

Récrivez-moi, je vous en prie, et marquez-moi les nouvelles du pays..., ce que fait le citoyen Antoine Cordier, officier de morale.., si nos déserteurs sont tranquilles, etc...

Je finis, ma chère mère, en vous assurant d'une parfaite amitié et suis votre fils,

JOLICLERC.

1. Ma solde.

Mes respects à mon oncle Anatole et à mes parents de Montrenands et à chacun de chez nous.

Adresse :

Au citoyen Joliclerc, caporal dans la 4e compagnie du 7e bataillon du Jura, de l'armée du Nord détachée contre les rebelles de la Vendée, réunie à l'armée de l'Ouest.

Le petit Grevet a rejoint notre compagnie. Nous l'avons trouvé auprès d'Angers qui sortait de l'hôpital. Vous le direz à sa mère.

IX

A la citoyenne Marie-Pernette Defrasne, veuve de Pierre-Joseph Joliclerc, demeurant à Froidefontaine, district d'Arbois, département du Jura, par Salins et Nozeroy, à Froidefontaine.

Nantes, ce 8 floréal, l'an II de la République française une et indivisible, ou, ancien style, le 27 avril 1794.

Ma chère mère,

Je sors de l'hôpital de Nantes où je suis depuis le 7 mars dernier.

J'ai été blessé le jour de carnaval[1] à un village appelé Vesin, à trois lieues de Cholet. J'ai eu une balle à travers le bras, auprès de l'épaule, qui n'a cependant fracturé aucun os ; mais elle n'a pas laissé que de faire un grand fracas. Elle est restée entre cuir et chair et on a été obligé de me fendre la peau pour l'avoir. Mais aujourd'hui, je suis

1. 4 mars 1794.

parfaitement guéri et je vais rejoindre mon bataillon qui est à dix lieues d'ici, dans un château à trois lieues d'Ancenis.

Je vous dirai que nous avons eu, ce jour de carnaval, la plus malheureuse affaire que notre bataillon ait encore eue depuis qu'il existe [1].

Nous avons perdu cinquante-deux hommes, que nous avons retrouvés sur la route en retournant l'après-dîner, tous la tête cassée ou le corps percé à coups de baïonnette.

Nous n'y avons eu que quatre hommes de tués de notre compagnie. La compagnie de Girod en a perdu douze.

Jean-Pierre Alpis, le neveu d'Ambroise Girod dit Bouromme, y a été tué. Il n'a pas pu courir et a été attrapé par les brigands qui l'ont fusillé.

1. Vezins, ou Vesins près Cholet, Maine-et-Loire, canton de Cholet. — Sur cette affaire voyez les documents publiés par Savary, *Guerre des Vendéens et des chouans*, t. III, p. 269-271 ; et Ch.-L. Chassin, *la Vendée patriote*, t. III, p. 284-288 et t. IV, p. 343. On y trouve une invitation écrite pour se justifier par le chef de brigade, François-Lusignan qui commandait les troupes républicaines. Il avait participé au déblocus de Maubeuge, où, peut-être, il avait commandé Joliclerc, comme il le commanda à Vezin. A la suite de cette dernière affaire il fut suspendu (27 mars 1794) et paraît avoir quitté l'état militaire.

Nous avons perdu un nommé Vuillet, de Miège, et trois recrues. Moi, j'ai eu l'épaule percée dans le village même de Vesin. Nous avons couru à toute bride jusqu'à Cholet qui est à trois lieues. Malgré ma blessure, je n'ai pas laissé que de courir, mais j'ai perdu mon sac et ce qu'il y avait dedans, tous mes papiers, etc.

J'ai un peu tardé à vous écrire, mais la dernière que vous m'avez écrite, que j'ai reçue de Carrez, n'était pas des plus satisfaisantes.

Je ne crois pas vous avoir fait le sujet de vous plaindre..., du moins il n'y a rien à dire sur mon compte jusqu'à présent. J'ai toujours passé dans mon bataillon pour un homme brave ; aussi vous pouvez dire à ceux qui vous parlent de moi que, malgré tout ce qu'ils en disent, je reste à mon poste. Je suis fidèle à mes serments. Je n'inquiète personne. Je ne demande rien à personne, etc.

Voilà ce que vous devez répondre. Mais vous êtes la première à en débiter sur mon compte. Si personne ne parlait de moi, vous créeriez plutôt des mensonges...! C'est tout comme ce que vous m'écrivez de Godin..., que je lui dois les frais de mon voyage. Eh bien, offrez-lui voir une

centaine de livres pour voir s'il les prendra.

Mais bref sur tous ces discours. Je suis trop éloigné de vous pour me disputer par écrit et puis... nous devons vivre en paix pour le peu de temps qu'il nous reste à être sur la terre.

J'ignore comme vous avez passé votre carême; mais, pour moi, je vous dirai que je ne l'ai pas passé le plus agréablement possible. Quoique toujours traité en gras, j'ai fait de bien légères collations. J'ai été trente jours sans sortir de mon lit, et, lorsque l'on mecroyait guéri, la fièvre m'a saisi; j'en ai encore eu pour plus de vingt jours. Je rêvassais, je battais la Calabre. Je croyais que la fièvre chaude m'allait empoigner; mais j'en ai été quitte à bon compte.

Dans cette affaire, nous avons eu un capitaine et trois lieutenants de tués, et nos officiers avaient fait arrêter notre colonel, de sorte qu'il s'est fait juger. Il a été renvoyé absous, et l'on a mis mes hommes dedans. La plus légère peine qu'on puisse leur faire, c'est cinq années de fers. Il y en a déjà trois dedans. Notre David, de Nozeroy, lieutenant dans notre compagnie, est du nombre. Voilà ce que deviennent ceux qui ne se font pas tuer par les

ennemis. Ils se font enfermer ou guillotiner. C'est le train de ce monde.

Je ne me rappelle plus de ce que vous me mandiez dans votre dernière lettre. Je l'ai perdue dans notre déroute avec tous mes autres papiers.

Je viens d'apprendre que Michel Mivelle était bien malade au pays, — tant pis ! — que Germain de Censeau était émigré, je me figurais déjà cela ; que Curlier s'était caché, etc.

Si je vous racontais les cruautés qui se sont commises dans la Vendée de part et d'autre, cela ferait dresser les cheveux ; mais je crois bien cette guerre bientôt finie. Il ne reste plus qu'un petit nombre de paysans dans les forêts, tout épars, manquant de toutes les choses nécessaires à la vie.

Vous vous plaignez de ce que je vous écris d'une manière que vous ne pouvez pas lire. Je suis déjà bien aise d'avoir le temps de pouvoir écrire de la sorte. Portez-les à lire à qui bon vous semblera. Je voudrais qu'on les lise au prône. Je n'y mets rien que je ne désire qui ne soit connu de tout le monde. Si Joseph (un mot effacé) les trouve ridicules, et beaucoup d'autres, qu'ils secouent les

épaules en les lisant, il faut qu'ils n'aient pas le sens commun et qu'ils ne se sentent pas Français en face de l'ennemi pour la défense de la patrie, cause glorieuse qui doit animer le monde entier... Mais je me tais, crainte d'indisposer quelqu'un. Adieu, ma chère mère, tâchez de vous toujours conserver le peu de vie qui vous reste et de vous procurer un morceau de pain ; je dis, de vous procurer un morceau de pain, parce que par ici, avec son portefeuille plein d'assignats, l'on crève de faim... Ce n'est pas que je croie que le bien vous manque.

Adieu, ma chère mère. Réponse sitôt, sitôt.

Votre fils,

JOLICLERC,

Caporal dans la 4e compagnie, 7e bataillon du Jura, en détachement proche Ancenis, departement de la Loire-Inférieure, armée de l'Ouest.

X

A la citoyenne Marie-Pernette Defrasne, veuve de Pierre-Joseph Joliclerc, demeurant à Froidefontaine, district d'Arbois, département du Jura, par Salins et Nozeroy, à Froidefontaine.

A Condé, ce 11 prairial de la République française, Une, Indivisible et Impérissable, ou le 30 mai 1794 (style esclave).

Ma chère mère,

Je n'ai pas la patience d'attendre quelques jours. Je vois que je ne reçois point de lettre. Cependant, il y a proche deux mois que je vous écrivis de l'hôpital de Nantes.

Vous me dites cependant, dans votre dernière, que vous faites réponse à toutes mes lettres ; il faut donc qu'elle ne vous soit pas parvenue.

J'ai rejoint mon bataillon à Ingrande, le 17 floréal ; depuis ce temps, je me suis bien raccommodé. J'étais aussi maigre qu'un excommunié en sortant. Mais, comment se pourrait-il faire autre-



VOLONTAIRE DES ARMÉES DE LA RÉVOLUTION (1792)

D'après une gravure contemporaine (calque de M. Aug. Raffet)

ment : soixante et quelques jours sur un grabat, à la merci d'un chirurgien et d'un infirmier qui voudraient vous voir déjà sur une planche ; avec quelques onces de pain..., il n'y a pas de quoi faire. Mais, depuis ce temps-là, j'ai tâché de rattraper le temps perdu. Malgré les différentes courses que nous avons déjà faites dans toute la Vendée, que par Ancenis, Cornouailles et autres, j'ai bien repris le poil de la bête. Aussi, je me nourris bien. Le vin est à assez bon compte (mais l'on n'en trouve plus guère). L'on en boit quelques bouteilles.

Je suis fâché d'être obligé de vous parler de cela, parce que vous me faites une espèce de défense de vous en jamais rien dire ; cependant il convient mieux de s'entretenir comme l'on se gouverne, que de parler mal de quelqu'un. Point du tout ! mes boissons ne m'ont point déshonoré, et je crois avoir plus d'honneur que tous vos buveurs d'eau qui n'ont jamais rien dit ni rien fait qu'à tête reposée. Mais je vous demanderai : mes boissons m'ont-elles engagé dans quelque embarras, dans quelque danger ? me suis-je battu ? ai-je fait quelque mauvais coup ayant bu ? Tout ce qu'il en est résulté est que je mangeais mon bien ; *mon bien...*

et j'avais quelquefois mal à la tête. Voilà ce qu'il en est résulté ; et puis, de mon bien, je n'en ai pas encore assez mangé.

Si, comme la chose peut arriver tous les jours, nous venions à mourir tous les deux, à qui passerait-il ce bien ? A des gens qui se riront de vous de l'avoir tant ménagé. Ils ne se riront pas de moi, parce que j'ai assez fait ce que j'ai pu pour le diminuer ; il y en a même encore trop. Et puis, d'ailleurs, si je bois dans ce pays, c'est ma solde, c'est du bien qui m'appartient en propre. Vous ne devez me reprocher que je bois trop. Depuis que je suis dans les volontaires, voici la troisième année qui court, vous ne m'avez pas encore envoyé de quoi faire chanter un aveugle ; ainsi je peux bien boire un coup sans que cela vous regarde. Je parie que Caboulet, de Mignovillard, ou les fils de Philibert Chevalet en ont plus tiré que moi. Mais moi, je me contente de ce que j'ai. Quand j'ai, je le mange ; quand je n'ai pas, je m'en passe ; et je vois que je suis l'homme le plus content du bataillon. Bien souvent, me faut-il encore consoler les autres, qui sont sous ma main, et qui sont remplis d'or, d'argent et d'assignats.

Ainsi, vous voyez que ce n'est pas les biens de ce monde qui contentent l'homme.

Voudriez-vous que je ramasse, pour que je vous les renvoie, les 49 livres que vous me donnâtes pour rejoindre mon bataillon..., les 36 livres que vous laissâtes à Nozeroy pour m'acheter la doublure de mon habit, une culotte et des paires de guêtres... et ce que vous me donnâtes pour aller à Champagnole avec le cavalier Curlier... ? Cela fait en tout 90 livres... Récrivez-moi le plus promptement possible, je ferai mon saint cent de nature (*sic*) pour vous les rembourser. Sûrement que vous êtes dans le besoin ! S'il y a quelques sommes de plus, dont je ne me souvienne pas, marquez-le-moi, je vous les renverrai de même.

Vous dites que les volontaires du village écrivent des lettres comme des sermons. Je vous demanderai quel est le citoyen de Froidefontaine qui ose prendre le titre de volontaire ! Est-ce ceux du contingent du mois d'août 92 [1] (style esclave), qui ont reçu 4 à 500 livres ? Sera-ce ceux du mois de mars 93 [2], qui en ont reçu 6 à 700 ? Sera-ce à la

1. Le texte porte « quatre-vingt-deux ».
2. Le texte porte « quatre-vingt-trois ».

première réquisition que vous donnez ce nom de « volontaires »? Non, non, ils ne sont point volontaires. Les uns se sont vendus comme l'on vend les cochons à la Saint-Thomas, à Salins, et les autres ont été forcés de partir en vertu des décrets de la Convention. Ainsi, ils ne sont point volontaires, et je suis le seul de la commune à qui ce beau nom appartienne. J'ose m'en glorifier et le soutiendrai au péril de ma vie [1].

Vous ne cessez, dans toutes vos lettres, comme vous l'avez fait tout le temps que j'ai été auprès de vous, de me persécuter pour que j'adresse des prières au Seigneur et à ses saints. Pourquoi demander de la pluie tandis que mon camarade demandera du chaud? Non. Je dis simplement: Que ta sainte volonté se fasse sur la terre comme aux cieux. Ne savez-vous pas que prier Dieu c'est lui demander la désorganisation de cet univers? Laissons-le faire, ce Très-Haut. Il sait mieux ce

1. Joliclerc parle très justement. L'acte voté par l'Assemblée législative, le 11 juillet 1792, après la proclamation de la patrie en danger, déclarait tous les citoyens en état de servir et ayant servi dans la garde nationale, mis en activité permanente. Comme le fait observer Camille Rousset, ce n'était plus seulement à la libre volonté des citoyens que l'Assemblée faisait appel, il y avait un commencement de réquisition.

qu'il nous faut que nous-mêmes. Ainsi, abandonnons-nous à sa sainte Providence, mettons-nous entre ses bras, faisons tout le bien possible, et puis, au bout du fossé, la culbute.

Ce Dieu n'est pas si terrible que nos scélérats de prêtres nous le disaient en chaire ou en confession. J'adore un Dieu bon, juste et clément envers ses créatures. Mais les prêtres ci-devant lui prêtaient tous leurs vices.

Je vois par vos lettres un mécontentement général, comme un désespoir. Vous ne cessez de vous plaindre. Vous dites que vous gémissez sur votre situation et sur mon sort. Votre situation n'est pas belle parce que vous le voulez. N'avez-vous pas de quoi vous entretenir convenablement? Si vous ne l'avez pas, comme sont les autres, je ne vous dis pas de payer mes dettes. Mangez tout, dépensez tout, vous me ferez un grand plaisir. Sur mon sort? je suis à mon poste, je suis où je dois être, et tout bon sage doit voler au secours de la patrie en danger. Je viendrais à y périr, vous devriez vous en réjouir. Peut-on faire un plus beau sacrifice que de se sacrifier pour sa patrie? peut-on se sacrifier pour une chose plus glorieuse, plus

juste et plus équitable ? Non. Aimeriez-vous mieux me voir mourir sur la paille, dans mon lit, à Froidefontaine, ou à quelque exercice de travail comme au bois, à la carrière, à quelque bâtiment ?

Non, ma chère mère. Pensez que je suis à mon poste et vous vous trouverez consolée. *Si la conscience vous fait quelque reproche*, vendez jusqu'à la dernière de vos chemises pour la patrie. Ce doit être notre seul gouvernail, c'est elle qui nous guide et nous donne la félicité... Faites des charités ! Avec la charité, suivant l'Ecriture, vous transporteriez des montagnes d'un pôle à l'autre. Ce n'est rien, il y a tant de misérables dans nos campagnes... Après cela, si vous avez confiance dans vos ci-devant prêtres, confessez-vous ; c'est-à-dire prenez conseil auprès d'eux pour vous tirer de vos égarements ; communiez si vous le désirez..., ce sont des œuvres pies qui vous seront sûrement bonnes... ! Mais la seule créature que je connaisse en état de donner des conseils, dans notre val de Miège, c'est Alexis Ratte dit Pielet. Pour avoir le droit de remontrer [1] une personne, il faut commencer par se

1. Remontrer, faire des remontrances à...

bien comporter, par mener une vie régulière, juste, équitable, chrétienne, catholique et apostolique. Mais chez nous, je ne vois que des gens ambitieux, orgueilleux, colères, impudiques et débauchés. Alexis n'est point attaqué de ces vices, autant que je peux le croire. C'est le seul qui ait le droit de remontrer les autres, cependant vous ne lui reconnaissez pas grande lumière...! Il en a assez pour se conduire et assez pour conduire les autres. Il est plus difficile de voir ses défauts que de voir ceux d'autrui. Il n'est pas nécessaire d'avoir fait philosophie, théologie, pour être un honnête homme, donner de bons avis et de bons conseils.

Faites ce que je vous recommande et suivez les conseils d'un homme sage, désintéressé surtout. Vous verrez que vous vous en trouverez bien, que votre âme sera tranquille, que vous dormirez bien.

Quand á moi, j'attends la mort de jour en jour. J'y ai déjà tant réchappé qu'à la fin ce sera mon tour. J'ai déjà vu tant de braves camarades mourir à mes côtés (qui valaient sûrement mieux que moi) que je crois que ce sera sans peur que je passerai dans l'autre monde. Entourés de périls comme

nous le sommes dans ce pays où l'on ne fait pas un pas que l'on ne sente des balles siffler par ses oreilles, malheur à ceux qui les reçoivent. Je suis tout prêt, je n'attends que l'ordre du Tout-Puissant. Ma conscience est tranquille. Si je l'ai offensé, d'autre part j'en ai fait la pénitence, je m'en suis repenti, je lui ai demandé pardon. Ainsi, que sa volonté se fasse !

J'ai été bien aise de voir les nouvelles que votre lettre contenait. Invitez nos nouveaux mariés à faire bon ménage et qu'ils travaillent bien à la repopulation, parce qu'on en détruit assez. Saluez-les bien de ma part. Joseph Mivelle n'est point de cette armée. S'il n'est pas mort à Lyon, il est allé au siège de Toulon, de là à l'armée d'Italie. Faites mes compliments à Michelle, s'il y est encore. Je suis bien fâché des accidents arrivés dans leurs familles. Il ne m'importe en rien que le vent renverse mon couvert du Sillet ou mes caves de Cheneillons. Je voudrais que la République triomphe partout, et que le vent emporte les murailles et le sol.

Je vous disais dans ma dernière que notre lieutenant David était en prison à Nantes. Eh bien, il a été guillotiné avec deux de nos capitaines, il y a

environ trois semaines. J'ai perdu mon ami Michau. Je suis tout seul à présent.

Votre fils,

JOLICLERC.

Vous trouverez ci-joint un certificat du conseil d'administration de notre bataillon qui constate mon existence audit bataillon. Il pourrait m'être de quelque utilité au pays ; mais ce n'est pas pour que vous obteniez une pension de la Nation. Vous en avez assez [1]. Saluez bien de ma part mon oncle Anatole et ceux de Montrenands. Si vous avez des nouvelles de Xavier faites-les-moi passer. Je ne sais s'il vit ou s'il est mort. Récrivez-moi promptement. Mon adresse est toujours à peu près la même : au 7e bataillon du Jura, armée du Nord réunie à celle de l'Ouest, en détachement à Condé, par Angers, ci-devant Anjou.

1. La Convention vota des pensions aux familles des volontaires, le 26 novembre 1792. 2 millions de livres furent mis à cet effet à la disposition du ministre de l'intérieur. Les pères et mères de volontaires devaient toucher 40 livres de pension s'ils avaient soixante ans d'âge, et 60 livres s'ils étaient âgés de plus de soixante-dix ans. Le 4 mai 1793, le taux en fut élevé à 100 livres pour les parents âgés de soixante-dix ans, ou pour les mères veuves. Un décret du 21 pluviôse an II (9 février 1794) stipula que ces pensions seraient versées autant de fois que les parents dont il s'agissait avaient de fils à l'armée.



XI

A la citoyenne Marie-Pernette Defrasne, veuve de Pierre-Joseph Joliclerc, demeurant à Froidefontaine, district d'Arbois, par Salins et Nozeroy à Froidefontaine.

De la ci-devant abbaye des Ponteront [1], ce 2 messidor l'an second de la République française ou le 20 juin 1794 (style esclave).

Ma chère mère,

Je suis persuadé et moralement sûr que tout ce que vous me dites par vos lettres est pour mon bien et que vous ne désirez que mon bonheur ; mais vous avez vos opinions et moi les miennes. Si nous avions eu, tout le temps que nous avons vécu ensemble, les mêmes sentiments, le même caractère, nous aurions fait notre paradis en ce

1. Abbaye de Pontron, sous l'invocation de la Vierge, diocèse d'Angers.

monde, tandis que nous avons fait notre enfer [1]. Vous le savez aussi bien que moi. A quoi l'attribuer, si ce n'est à nos différentes inclinations ?

Je reçus hier votre lettre du 16; je ne sais quel mois, mais je crois que c'est de mai. Je vous en ai écrit une depuis Condé, qui est à deux petites lieues d'ici. Je ne sais si vous l'avez reçue. Elle contenait un certificat de notre conseil d'administration. Il pourra vous servir ainsi qu'à moi.

Vous me demandez mon sentiment sur le testament de mon oncle le curé, ce que vous devez faire. Je vous répondrai que, comme vous ferez, il sera bien fait, et que vos volontés seront les miennes.

Vous avez toujours cru mes sentiments pernicieux, vous ne m'avez jamais voulu écouter. Vous feriez votre possible aujourd'hui que jamais vous ne recouvrirez vos droits comme quand nous étions tous là, mais bref là-dessus. Vous avez plus de bien et moi aussi que nous n'en

1. Ces cinq derniers mots ont été effacés ; mais, sous la rature, on les lit distinctement.

voulons dépenser. L'on est d'un bien petit entretien pour le présent, mais l'on ne sait ce qui peut survenir par la suite. Vous ferez ce que vous voudrez. Valette n'est guère apte à faire les démarches nécessaires à cela ; Jean Félix ou le procureur Girod..., je ne sais que penser... Faites comme vous voudrez, voilà ce que je vous en veux dire.

Xavier ne m'a point donné de ses nouvelles, quoique je lui aie écrit deux fois depuis que je suis sorti de Lille, en Flandre.

Je vois dans vos lettres que vous me demandez si nous avons des poux. Est-il possible ne n'en point avoir ! Nous couchons trois cents dans une église, sur quelques bottes de paille, les uns galeux, les autres racheux, etc. Toujours occupés à traquer les bois et les blés pour détruire ces brigands qui nous égorgent du monde tous les jours. Ils nous donnèrent une déroute il y a une douzaine de jours, mais nous leur en donnâmes une fameuse quelques jours après. Nous en tuâmes environ cent cinquante et dispersâmes le reste.

Ils sont de ce côté-ci de la Loire environ douze cents ; mais on ne peut les trouver. Il y a au

moins douze mille hommes après eux et on ne peut les joindre parce que le pays est tout couvert de bois et de broussailles. On se déchire tout et l'on s'abîme tout : l'on semble des diables. Ils nous tuèrent douze hommes il y a neuf jours, du nombre desquels est un nommé Antide Billet, d'Arsurette-Grange, de la Vernier de Mignovillard ; il était ci-devant contrebandier ou margandier [1], mais aujourd'hui il est mort. L'on a déjà dit que cela ferait bien plaisir à ses frères. Pour moi, je ne le connaissais pas.

Vous voyez qu'il n'est pas nécessaire d'être à la guerre pour mourir : voilà Aimable Mivelle qui était de mon âge, elle est aussi bien partie que si un boulet lui avait percé le corps..., et le docteur Curlier, etc.

Vous me demandez si j'ai besoin de chemises, de bas, que vous tâcheriez de m'en envoyer. Le port coûterait plus que le triple des objets que vous m'enverriez. Evaluez. Nous avons des magasins et des boutiques à Nantes et ailleurs. Avec de

1. Marcandier, expression de la vieille langue, devenue terme d'argot ; signifiait colporteur de grands chemins qui détroussait parfois la clientèle.



l'argent, l'on trouve ce que l'on veut, mais il en faut beaucoup.

Je tâcherai d'aller faire un tour au pays cet hiver, si toutefois l'on expédie des congés de semestre. Ainsi, envoyez-moi un certificat de ma municipalité comme quoi je suis nécessaire chez nous [1]. Mais pour un congé absolu, je n'en aurai qu'à la fin de la guerre ; voilà quand il faut l'attendre. Vous me dites que Godin le borgne a le sien. C'est parce qu'il ne vaut rien, ni sa municipalité non plus, qu'il n'a point honte de voler la nation. Il est vrai que celui qui ne trouve pas mauvais de dire du mal de son prochain, de celui de qui il feint d'être l'ami, ne doit pas trouver sa conscience chargée de toucher, de s'en aller et de ne rien faire. Mais gardons le silence là-dessus et fermons les yeux sur ceux qui font mal. Ne regardons que ceux qui mènent une vie régulière et vertueuse ; qu'ils nous puissent édifier.

Je marche sans bas, avec un pantalon que j'ai fait avec un tablier qui a été trouvé dans la Vendée. J'ai un bon habit, une bonne veste, une bonne culotte et une bonne capote de gros drap de mon-

1. Voir la note 3, de la lettre VII.

tagne, qui est presque toute neuve et qui ne sert plus à rien parce qu'il fait trop chaud et qu'elle est trop pesante. Je voudrais bien que vous l'ayez, vous en feriez une bonne jupe. Je l'ai déposée dans une maison à Condé. J'en ferai un pantalon pour l'hiver. J'ai une paire de souliers neufs dans mon sac, deux chemises, une paire de guêtres de toile, un mouchoir de col et un de nez.

Voilà mon équipage. Il n'en faut pas davantage. Je ne vous parle pas de la situation de mon portefeuille, j'y mets bon ordre. Mes 4 lb. 10 s. par cinq jours ne pèsent pas une once.

Voici environ un mois que nous sommes deux compagnies détachées de notre bataillon. Mais c'est un très mauvais détachement, parce qu'il nous faut toujours courir et nous battre continuellement.

J'ai mis plusieurs jours pour écrire la présente, et aujourd'hui, 5 messidor, nous sommes à Ingrande et nous partons demain pour Tours, en Touraine. Je ne sais ce que nous allons y faire. L'on dit que c'est pour nous compléter et nous donner des recrues. Cela va bien nous donner des maux.



Je vous dirai que Pierre Cordier, le fils d'Alexis, notre cousin, vient d'être fait adjudant-major, de sergent-major qu'il était. Je viens de recevoir une lettre du petit Pierre Dutronchet qui m'a fait bien plaisir ; il me dit toujours quelque nouvelle.

Quand vous me récrirez, marquez-moi comme l'on se fait chez nous ; qui tient notre morceau de bien, comment les choses vont, etc. ; que fait Curlier, celui du district ? les nouvelles du pays, etc. Pour l'affaire de Mercey faites comme vous voudrez.

Je finis, ma chère mère, en vous assurant d'une parfaite amitié et suis votre fils le plus heureux de la terre,

JOLICLERC,
Caporal.

Voici l'adresse que vous me mettrez :

« Au citoyen Joliclerc, volontaire dans le 7e bataillon du Jura, actuellement à Tours, dans la ci-devant province de Touraine. »

Si Michel Mivelle est chez lui, vous le saluerez bien de ma part. J'ai eu des nouvelles du garçon de maître Mivelle ; mais je ne sais lequel c'est, de

Joseph ou d'Emmanuel ou de Perret qui a écrit à Mainet de chez nous.

Vous saluerez bien de ma part mon oncle Anatole ainsi que tous nos parents et amis.



VOLONTAIRES DES ARMÉES DE LA RÉVOLUTION SE PARTAGEANT

LA VIANDE

D'après une gravure allemande contemporaine (Collection Gabriel Cottreau)

ARMÉE DES COTES DE BREST

(LETTRES XII-XVII)

En terminant sa onzième lettre, Joliclerc donne pour adresse : « Tours, dans la ci-devant province de Touraine. » Le 13 mai 1794, par le même arrêté qui privait Turreau de son commandement, le Comité de salut public décidait que les portions des départements de Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire situées sur la rive droite de la Loire verseraient leurs contingents à l'armée des côtes de Brest. C'est sans doute en suite de ce mouvement que Joliclerc fut incorporé à l'armée des côtes de Brest dont il fait partie quand il écrit sa douzième lettre, datée de Josselin, le 27 janvier 1795. Le 1er décembre 1794, Philippe-Albert Bollet, député à la Convention, chargé de mission dans l'Ouest, écrit en qualité de représentant qu'il va « travailler à l'organisation de l'armée des Côtes de Brest, car il n'a jamais vu d'armée où il y eût tant de désordre et si peu de subordination[1] ». Mais un jeune général, rempli d'ardeur et de génie, allait en prendre glorieusement le commandement : Lazare Hoche. Joliclerc combattit sous ses ordres à Qui-

1. Ch.-L. Chassin, *les Pacifications de l'Ouest*, t. I, p. 53, n. 1.

beron. Il apporte son témoignage à la question tant discutée de la capitulation que Hoche aurait consentie à Sombreuil. La bataille fut livrée le 21 juillet 1795. « Sans compter les morts et les noyés, écrit Joliclerc à sa mère, nous avons fait six mille et quelques cents prisonniers qui seront avec le temps tous fusillés ou passés au fil de la baïonnette. » Il n'est donc pas question de capitulation. C'est également la conclusion à laquelle parvient Albert Duruy, dans sa lumineuse étude : *Une page de la vie de Hoche*, écrite avec l'impartialité, la clarté et la hauteur de vues qui distinguent cet admirable historien [1].

1. Albert Duruy, *Une page de la vie de Hoche : la Capitulation de Quiberon*, dans *Etudes d'histoire militaire sur la Révolution et l'Empire*, p. 1-53. Paris, 1889, in-16. Sur Hoche, voir le beau livre d'Albert Sorel, *Bonaparte et Hoche*. Paris, 1896, in-8.

XII

A la citoyenne Marie-Pernette Defrasne, veuve de Pierre-Joseph Joliclerc, demeurant à Froidefontaine, district d'Arbois, département du Jura, par Salins et Nozeroy, à Froidefontaine.

Josselin, ce 8 pluviôse, l'an troisième de la République française, ou le 27 janvier 1795, style esclave.

Ma chère mère,

Votre lettre m'a remis du sang dans les veines. J'ai cent fois plus de force et de courage que je n'en avais auparavant de la recevoir. Je l'ai reçue ce soir et je m'empresse à l'instant d'y faire réponse.

Oui, je ne vous ai pas écrit depuis le 4 messidor (22 juin dernier), je le sais bien, mais j'attendais une réponse de vous. Qu'y trouvai-je ? Des sottises, des horreurs, un abrégé des égarements de ma jeunesse. Je vous l'avouerai, n'avez-vous rien à me dire d'autre ? Il vaut mieux se taire. J'ai mis plus de dix fois la main à la plume, pour

vous répondre. Toujours elle m'est tombée de la main et jamais je n'ai pu écrire deux lignes sans qu'il ne s'y glisse des impertinences... bien méritées, ne le niez pas. Aussi, j'ai préféré vivre dans un morne silence et me consumer dans ma douleur; mais enfin, le jour d'aujourd'hui a ramené le calme et la tranquillité dans mon âme et je me suis écrié : « Oui, je lui récrirai. Si je ne puis lui adoucir ses peines par ma présence, je lui donnerai quelque soulagement en lui apprenant la situation du fruit de ses entrailles ! »

J'ai été bien affligé en lisant qu'il y avait huit jours que vous étiez très mal. Je crains fort que vous ne m'abandonniez trop prématurément, mais je mets ma confiance entre les mains de Celui qui régit cet univers, de Celui qui veille à notre bonheur. Il sait ce qu'il nous faut, ce qui nous convient. Que sa sainte volonté s'exécute. Voilà ce que je désire. J'espère que cette lettre vous trouvera bien rétablie et bien portante. Pour moi, je suis toujours le même. Je jouis d'une santé parfaite, Dieu soit loué.

Voici bientôt six mois que nous sommes cantonnés en cette ville. Je m'y trouve assez bien.

Je peux dire que j'ai un lit assuré, du pain, du bouillon et du bouilli ; c'est beaucoup. Je vous en désire souvent autant, parce que je présume bien que vous ne savez pas mieux faire usage de votre bien que par le passé.

Votre lettre est datée du 1er décembre, et je l'ai reçue le 27 janvier, ainsi jugez combien elle est restée à me parvenir. Elle a couru tous les postes de la République. Nous sommes aujourd'hui à 40 lieues de Condé, où elle est adressée, toujours plus reculés de chez nous. Je crois que, bientôt, l'on nous mènera au bout du monde. Mais il faut aller comme l'on nous pousse, et rien de plus.

Vous vous plaignez de ce que les denrées sont bien chères. Ici, c'est encore pis ; l'on ne peut rien trouver pour son argent. Il faut absolument avoir du numéraire pour pouvoir trouver quelque chose. Le paysan ne veut point d'assignats. Il y en a ici considérablement de faux et c'est ce qui les discrédite. L'argent circule comme dans l'ancien régime, et comme nous ne recevons que du papier, il faut nous contenter des vivres de campagne, c'est-à-dire une livre et demie de pain et une demi-livre de viande. Ce qui se vend cinq livres

en assignats se donne pour dix sols en argent.

Je suis instruit que nos braves soldats de la réquisition sont au pays. C'est sûrement pour se reposer de leurs fatigues !

Je viens d'apprendre la mort du père de Vernier. Cela l'a mis au comble de ses afflictions ; il n'était pas encore guéri de la perte de sa mère.

J'ai reçu une lettre de Xavier, mon cousin, le 17 nivôse. Je lui ai fait réponse de suite. Il ne me dit rien de nouveau et ne me parle pas de son père, ni du pays. Je lui en ai fait des reproches ; mais il a de bonnes écoutes.

Vous, vous êtes comme son père. Je sais qu'il dit par Nozeroy que Xavier est commandant de Division ; vous, vous dites qu'il est commandant de Légion... ! Vous faites honte au monde ! Lorsque l'on fait part à ses camarades des nouvelles du pays, l'on est obligé d'omettre ces articles. Il est *lieutenant*, dans le troisième régiment d'artillerie... et il est bien content !

J'ai aussi reçu une lettre d'Emmanuel Gaillier. Il est devant Mayence, maréchal des logis. Il m'a fait part de sa situation et m'a instruit de son mariage. Il m'a donné des nouvelles de nos jeunes

gens de Froidefontaine. Il n'en est pas plus content que moi et n'a pas tort, car ces citoyens aiment mieux faire le salpêtre que de le brûler aux moustaches des Autrichiens. A foi, il y fait chaud, là. Ce n'est pas le tout de faire le fort au coin d'un bon feu. Mais si nous avions fait comme eux, nous autres volontaires, l'on vous aurait tout détroussé dans vos chalets... !

Allez ! Ils sont méprisables aux yeux de tout républicain, et ils ne doivent pas en prendre le nom parce qu'ils en sont indignes.

Vous me demandez si je veux m'en aller cultiver mes terres, ce printemps ; vous ne devez pas ignorer ma façon de penser là-dessus.

Dans tous les entretiens que j'ai eus verbalement avec vous, dans toutes les lettres que je vous ai écrites, je vous ai toujours dit que, tant que la patrie me demandera mes bras, ils sont à son service. Ainsi, tant que vous n'entendrez pas proclamer la paix, n'espérez pas me voir au pays, du moins qu'en semestre, comme seulement j'en pourrai obtenir. Si je n'avais pas été à deux cents et quelques lieues de mon village, à la Saint-Michel, je m'en serais sûrement allé faire un tour

au pays..., mais pourquoi dépenser au moins 600 livres pour rester un mois chez soi...! C'est trop peu de temps! Ainsi, vous pouvez passer un bail pour un an seulement, avec qui vous jugerez à propos.

Quant à Cuby, je ne peux rien vous en dire. Si vous croyez être plus à votre aise d'être seule, faites-le déguerpir. S'il ne vous a pas contentée ces temps passés, faites-le partir; mais que vous lui continuiez, à lui ou à d'autres, ne leur accordez pas plus d'un an... Eh bien, ma mère, vous avez voulu suivre les avis de votre frère, — Dieu l'ait en sa sainte gloire! — comment vous en trouvez-vous? Vous m'avez écouté une fois dans votre vie en achetant les champs de Besson. Vous pouvez juger actuellement des meilleurs avis.

Si, avec mille écus en rente, vous achetiez autant de livres de beurre que l'on vous en donnerait d'amodiation de nos champs... Ai-je fait une bonne affaire de me partager avec mon oncle et de me charger d'une partie de ses rentes? Avons-nous bien fait de partager les maisons de cette manière?

Vous m'avez souvent contrarié, mais je vous le pardonne bien. Ne vous embarrassez de rien ; nous sommes déjà bien trop riches. Si je savais que vous vous laissiez avoir besoin, vous me feriez mourir. N'épargnez pas plus les assignats que s'il en pleuvait. Donnez nos champs pour du blé, du beurre, du lait, quelque peu de lard, un veau ou deux, des voitures de bois et faites-vous servir ; voilà les derniers avis que je puis vous donner. Nous ne sommes pas en vie pour longtemps, ni l'un ni l'autre. Pour qui laisserons-nous du bien, si l'on part de bonne heure ?

Adieu ma chère mère, bonsoir. Que Dieu veuille que la présente vous trouve bien rétablie. Je finis en vous embrassant et suis votre fils,

JOLICLERC,

Caporal-fourrier, 4e compagnie, 7e bataillon du Jura, en cantonnement à Josselin, département du Morbihan, armée des Côtes de Brest.

Vous assurerez bien de mes respects le citoyen Cordier, ci-devant curé à Mignovillard et vous me marquerez s'il réside à Froidefontaine. Saluez bien aussi, de ma part, mon oncle Anatole, mes

parents de Montrenands et quiconque vous parlera de moi.

Pierre Cordier, le fils d'Alexis, est surpris de ce que ses parents ne lui écrivent pas. Il leur a écrit plusieurs lettres et il n'en reçoit point de réponse. Vous voudrez leur faire savoir. Il salue le citoyen Cordier, ci-devant curé.

Le fils de Jean Regnaud se porte bien, ainsi que le petit Grevet. Saluez bien de ma part le petit Chauvin et dites à mon oncle que je suis surpris de ce qu'il dise par Nozeroy que je suis fier. Qu'est-ce qui m'occasionnerait de l'être ! Je changerais donc de nature !

Vous ne me dites rien du ci-devant chanoine Serrette.

JOLICLERC,
Fourrier.

XIII

A la citoyenne Marie-Pernette Defrasne, veuve de Pierre-Joseph Joliclerc, demeurant à Froidefontaine, district d'Arbois, département du Jura, par Salins et Nozeroy, à Froidefontaine.

Josselin, ce 16 germinal l'an 3e de la République française (ou le 5 avril 1795, jour de Pâques, vieux style).

Ma chère mère,

J'ignore pour quel prétexte vous ne voulez pas me récrire. Ma dernière est datée, autant que je puisse me remettre, des environs du 12 pluviôse. Ainsi dans deux mois et dix jours, une lettre peut aller et venir de Josselin à Froidefontaine, et donner le temps à celui qui doit récrire de faire une belle lettre. La mienne ne vous serait-elle pas parvenue, ou bien m'oubliez-vous? O ciel, je n'ose y penser ! Tant de marques d'amitié que vous m'avez toujours données me prouvent le

contraire. Quelles sont donc les raisons de ce silence? J'ai écrit une lettre au petit Chauvin, dit Brésin, de Communailles, par laquelle je lui dis de vous remettre en mémoire de moi, mais toutes ces peines deviennent inutiles.

Oui, je vous ai fait réponse à une lettre datée du mois de décembre, qui est restée deux ou trois mois en route, mais l'adresse était mal mise. Moi, je ne tombe pas dans ces fautes-là. Je sais toujours bien votre domicile, j'y pense trop souvent pour l'oublier.

Je vous ai répondu sur tous les points que vous me proposiez pour la gestion de nos petits domaines. Tout ce que je peux avoir oublié, est de vous avoir dit de réserver expressément, dans l'amodiation que vous ferez de ne pas dénaturer nos terres, particulièrement notre pâture du Sillet. Ce serait me porter le coup le plus sensible. Depuis que je suis au monde, un génie malin a pris à tâche de me ruiner. Il s'est servi de tous les moyens possibles. Je vous avertis, mais peut-être un peu tard, afin que l'on puisse parer au coup.

Dans cette lettre du mois de décembre, vous

me disiez que vous étiez bien malade, et vous ne m'avez pas tiré de peine dans votre petit billet renfermé dans la lettre de notre municipalité. Vous pouviez bien y insérer votre situation pour me tranquilliser. Ainsi, récrivez-moi de suite et me marquez comment cela va.

Vous allez voir arriver au Cerniébaud notre ancien commandant Alpy, s'il n'y est pas déjà. Il n'aura sûrement pas bien des choses agréables à vous dire de moi, parce que, pour avoir 40 livres, en papier, qu'il me devait en numéraire depuis deux ans, c'est-à-dire depuis que j'étais au pays avec lui, il nous a fallu le cousiner aux portes de cette ville. Encore, s'évada-t-il furtivement, sans dire adieu à personne. Mais l'on envoya un détachement après lui qui le rattrapa à trois lieues d'ici et qui allait le ramener, de sorte qu'il préféra payer là et poursuivre sa route. Vous voyez, en perdant son bien, on se fait encore des ennemis. Ces 40 livres, c'était ma paye, tandis que j'étais au pays, que Jeannin, mon sergent-major, qui est mort à Strasbourg, avait touchées. Le capitaine est responsable du fait de son sergent-major, et puis d'ailleurs le capitaine les lui devait.

Il a eu ses 80 livres, il s'est emparé de sa malle et de bien d'autres effets. S'il me paye cela, il n'y perd pas. Mes 40 livres ont bien été envoyées à Nozeroy en beaux louis, et moi je m'en suis passé malgré que j'aie fait cinquante réclamations... On me les donne lorsqu'elles ne valent plus rien, lorsque 40 livres n'en valent pas 5. Voilà comme l'on s'acquitte de bonne foi. La fortune change les mœurs. Tandis que vous êtes pauvre, vous êtes brave, fidèle, honnête ; mais vous devenez riche, vous êtes un coquin. Voilà la marche de notre siècle... et il faut vivre ou se tuer ou aller chez les Cafres.

Aujourd'hui, jour de Pâques, l'on a dit deux ou trois messes en cette ville pour la première fois. Il y avait près de deux ans que je n'y avais été. Cela a bien remis de la gaieté dans le militaire ainsi que dans l'habitant. Cela va bien tranquilliser les consciences. Notre culte nous est enfin rendu ; mais il ne nous avait été arraché que par la tyrannie et aujourd'hui c'est le règne de la liberté et de la vertu. Il ne faut plus que du courage et nous sommes à notre terme.

Je vous dirai que ma santé est assez bonne, Dieu

merci, et Dieu veuille que la vôtre soit pareille! Je n'ai pas eu grand'peine cet hiver, c'est-à-dire voici environ huit mois. Je désire que cela continue sans cependant préjudicier au bonheur des autres. Mais vous savez qu'il faut dans l'ordre social que les uns soient bien et que d'autres souffrent ; cela ne peut guère aller autrement, mais il faut cependant supporter le fardeau de son camarade tant que l'on peut.

Le soldat a eu de la peine cet hiver, l'on ne peut guère plus ; toujours en courses, la nuit et le jour, par un hiver... Vous l'avez senti! avec un morceau de pain sec. C'était pis que sur la frontière.

Jamais notre bataillon n'a eu tant de maux que cet hiver. Aujourd'hui, cela va un peu mieux ; la paix paraît se rétablir. Les brigands, que l'on n'appelle plus que nos frères égarés, sont assemblés à Rennes, depuis le 10 de ce mois, pour s'arranger. Je crois que cela ira de mieux en mieux. Il n'y a que pour les subsistances que l'on souffre. Il faut absolument se contenter de son pain, qui n'est pas bon, et de sa demi-livre de viande. Mais il n'y a aucune privation que le soldat ne

soit prêt à supporter pour ramener le bonheur de la République.

Le pot de cidre, qui est comme du petit-lait, qui coûtait 5 sols il y a cinq mois, coûte aujourd'hui 50 sols. Tout a renchéri à proportion ; la bouteille de bière, de vin, coûte 5 lb. ; une aiguille 10 sols, ainsi du reste. Il faut que le soldat se passe avec ce que la République lui donne. Qu'est-ce que vous voulez qu'il fasse avec 50 sols qu'on lui donne tous les cinq jours !

Je n'ai pas reçu de nouvelles de Xavier depuis les environs de Noël, temps auquel il était à Liége. Je lui ai récrit et je n'en reçois point de réponse. Je ne sais ce qu'il fait.

J'ai reçu une lettre d'Emmanuel Gaillier. Je viens d'apprendre la mort d'un des fils d'Alexis Cordier ; cela a bien affligé son père qui est au bataillon.

J'ai reçu une lettre de vous, datée du mois d'août, qui m'annonçait que vous veniez du grand Mercey [1], que vous aviez intenté un procès à Dumetiez et que vous aviez pris possession de la maison des maîtresses. Je crois bien que vous

1. Mercey-le-Grand, département du Doubs, canton d'Audeux.

serez obligée de la rendre et que vous perdrez votre procès, parce que le décret qui vous autorisait à faire toutes ces démarches va être rapporté.

Nous venons de recevoir une lettre du citoyen Goy de Poligny, commissaire de notre département auprès de la Convention, qui nous invite à faire une pétition à la Convention afin que l'on rapporte cette loi qui est contre le droit des gens ; ce que nous avons fait hier, et nous y avons fait une petite félicitation sur les décrets qu'elle vient de rendre en faveur de notre département, particulièrement en faveur des anciens administrateurs mais ceux qui sont morts sont toujours bien morts.

Récrivez-moi, je vous en prie, et me faites savoir à qui vous avez amodié notre bien, combien, et pour combien de temps. Si ce n'est qu'à une personne, marquez-le-moi... Si les Serrette, prêtres, sont rentrés, ce que fait l'ancien curé, ce que l'on fait par chez nous, si vous pouvez encore manger du pain, si vous avez des chèvres. Elles doivent être chères aujourd'hui... Si réellement Pierre Serrette est mort comme on me l'a écrit.

J'ai appris qu'il y avait des jeunes gens qui

donnaient jusqu'à mille écus pour travailler à la nitrière du procureur Girod, c'est beau ; voici une année qu'il paraît que la chose va ferme.

Sur les frontières, on fait de grands préparatifs. Dieu veuille que tout aille bien en faveur de notre République et qu'une paix glorieuse nous ramène au sein de nos familles ! mais je crains bien que l'on nous donne quelque chasse ces jours-ci entre Mayence et Coblentz. Ce n'est que ce côté-là que je porte mes regards... Je souffre en attendant ces grands coups.

Saluez bien de ma part mon oncle que je n'oublie pas. Je lui écrirais bien, mais jamais il ne me fait réponse ; je lui ai écrit deux ou trois fois. Il lui en doit bien coûter pour vivre. Marquez-moi comment vous faites avec ma tante Michel, si vous vous arrangez bien ensemble. Quand vous les verrez, vous les assurerez bien de mes respects. Vous me marquerez s'ils ont des enfants partis pour la réquisition. Saluez bien de ma part tous nos parents et amis et particulièrement chez Oudet. Le Martinet doit leur être d'un grand revenu s'il y a de l'eau et du blé.

Ma chère mère, je finis en vous assurant d'une

amitié éternelle et vous embrasse bien tendrement. Quand viendra le moment de nous rejoindre ? Sera-ce un jour ?

JOLICLERC,
Fourrier.

P.-S. — J'oubliais de vous dire ceci : Vous me blâmiez quand, il y a deux ans, je fus au pays. Je vous dis que j'étais en chambrée avec Michaud, Compte, Fourquier, Girod, Lamy, Vuillet et moi... que c'était sept ivrognes. Eh bien, ma pauvre mère, de ces sept-là je suis le seul resté dans la compagnie. Trois ont été tués et les autres sont tirés de côté. Lamy, le maçon, qui est assez connu de tout le monde, a été tué ces jours derniers par les brigands. Il a reçu une balle qui lui a traversé le corps ; il a langui quinze jours et enfin il est mort. Quand est-ce que je serai auprès de lui ainsi que les autres ? Il m'en a bien fâché, c'était un homme de service.

JOL.

Mon adresse : Joliclerc, 4e compagnie, 7e bataillon du Jura en cantonnement à Josselin, département du Morbihan, armée des Côtes de Brest.

Réponse de suite, de suite, je vous en prie.

XIV

A la citoyenne Marie-Pernette Defrasne, veuve de Pierre-Joseph Joliclerc, demeurant à Froidefontaine, district d'Arbois, département du Jura, par Salins et Nozeroy, à Froidefontaine.

Josselin, ce 19 floréal, l'an III de la République française ou le 8 mai 1795, V. S.

Ma chère mère,

Je vous ai écrit ma façon de penser dans mes deux dernières lettres sur notre bien. Je ne sais pas si vous l'avez adoptée, mais je ne m'en départirai jamais. Je veux être libre de reprendre mon bien, que je m'en aille quand je voudrai, soit dans un an, dans deux ou trois ; et j'entends qu'on ne me le dénature pas, surtout les prés du Sillet. Je suis très content que vous l'ayez amodié en denrées, mais je trouve que vous n'avez guère amodié la grange. Vous me dites que vous avez amodié le bien du village onze cents de fromage,

et vous n'avez amodié la grange que quatre cents de fromage et quarante livres ; ce n'est que cent soixante livres en numéraire. Il me paraît qu'elle vaut mieux que cela. La pâture et le champ de Bar valent déjà cela, même davantage. Mais c'est tout. Demandez un peu plus, un peu moins, ce n'est pas une affaire. Vous avez bien tort de souffrir de ne pas trouver à l'amodier. Encore qu'elle serait restée en friche, ce serait la même chose. Pourvu que vous ayez eu assez pour payer les impositions et les intérêts que nous devons, c'est assez... Ils ne doivent pas beaucoup vous embarrasser. Maintenant, devoir des rentes ou n'en point devoir, c'est la même chose, à peu près.

Vous ne me dites rien sur vos remboursements, si vous avez beaucoup de billets dans votre portefeuille, si vous en placez et auprès de qui.

Quant aux affaires de Mercey-le-Grand, si réellement il y a quelque chose à toucher, je vous conseillerais d'y aller. Il vaut mieux être en avance qu'en retard. L'on ne sait pas si le rapport de ce décret aura lieu. Il en a été question ces jours derniers, surtout quant à l'effet rétroactif ; mais touchez toujours par provisions et ne nous attendez

pas pour finir, cela parce que ce n'est guère que dans un an que toutes ces bagarres seront finies..., encore, on ne sait pas.

Vous me dites que l'on voudrait avoir le vieux Serrette pour prêtre à Mignovillard, mais ne vous attendez pas à le revoir dans le val de Miège, ou bien la contre-révolution aurait lieu, ce que je ne crois pas. Voilà encore un nouveau décret qui vient d'être rendu contre les prêtres non assermentés qui est foudroyant pour eux.

Je suis bien aise que vous jouissiez d'une bonne santé et que vous vous trouviez bien, seule dans la maison; personne ne vous y contrarie. Vous ne vous disputez au moins avec personne, sauf quelquefois quand mon oncle va vous voir, — sûrement qu'il vous rend toujours quelque visite. — Vous avez bien tort de ne pas vous arranger ensemble. Vous vous en trouveriez mieux tous les deux. C'est votre beau-frère, c'était le mari de votre sœur, c'était le frère de votre époux, c'est l'oncle de votre fils, et vous pourriez le voir dans la misère sans le désir de la partager... ! Un peu d'humanité ! Il a des défauts, qui n'en a pas ?

Je suis surpris comment vous faites pour ne pas

avoir au moins deux bonnes chèvres. Vous me dites que vous avez vendu votre foin de la Grosse-Pierre 475 livres... ! C'est ce que valait le champ il y a quatre ans ; mais ici, des pensions qui ne valent pas celle que j'avais chez Saragenois ou Contois à Salins, coûtent par mois 1 200 livres. Les officiers ne savent comment faire pour vivre. Nous sommes bienheureux, nous autres qui mangeons à la gamelle. Pierre Cordier, le fils d'Alexis, vient de Vannes. Il lui en coûtait tous les jours cent livres. Ainsi, jugez ! Vous ne pouvez pas entrer dans la plus petite auberge pour boire votre chauveau de cidre — ce n'est pas du vin — à moins de 25 livres.

Il lui est arrivé un grand malheur, — je parle de Cordier. En allant à Vannes chercher des habillements pour le bataillon, il est tombé entre les mains des Chouans ou brigands, qui l'ont bien rossé, lui ont pris son portefeuille, sa montre et son sabre. Il perd plus de mille livres. Encore en a-t-il été quitte à bon marché, parce qu'il croyait toucher à sa dernière heure. Ils l'ont promené trois quarts d'heure avec eux. Ils voulaient le fusiller ou qu'il aille avec eux, c'est-à-dire qu'il se mette

brigand. Voilà à quoi nous sommes tous les jours exposés. Il vient de recevoir une lettre de son beau-frère Someillé qui n'est pas trop satisfaisante rapport à la conduite de son frère Emmanuel. Il la reçut à son retour de Vannes. Il m'a dit que tous ces malheurs le voulaient faire venir fou. Cela n'est pas agréable.

Je vais écrire au premier jour à ma tante Michelle. Je suis bien aise qu'il n'y ait point de ses enfants aux armées. Il y en a déjà assez pour être misérables sans eux.

Je ne sais pas à quoi pense Xavier. Je lui ai écrit il y a plus de trois mois, je ne reçois point de réponse. Il me dira encore que c'est de ma faute ! C'est un triste homme. Je ne sais plus où il est actuellement. Il était à Liége quand il m'écrivit la dernière fois. Je ne sais pas s'il est mort ou s'il vit. Si vous avez son adresse faites-la-moi savoir.

Vous saluerez bien mon oncle de ma part et vous lui direz que je suis bien reconnaissant de son souvenir.

Quand je vous entends me demander si je ne peux pas m'en aller, je vous ai déjà bien répon-

du que non. Je le pourrais faire comme bien qu'il y en a, mais quand je serais chez nous, il me faudrait gagner la Suisse au plus vite. Cependant, je crois que l'automne prochain, si je voulais faire les démarches nécessaires, j'obtiendrai un congé limité pour une partie de l'hiver. Mais pourquoi faire aller dépenser cent louis pour rester un ou deux mois au pays. Seriez-vous de cet avis-là? Auriez-vous deux ou trois mille livres à me donner pour me promener par la France? Attendons que la guerre soit finie et l'on nous renverra chacun chez nous. Ce sera pour lors que l'on fera des fêtes. Mais aller dépenser beaucoup, aujourd'hui que les assignats ne valent rien... Et puis, il faudra payer quand ils seront à leur valeur. C'est le temps de payer ses dettes. Heureux ceux qui doivent et malheureux ceux qui ont des rentes à leur profit, surtout ceux qui ont vendu leurs biens en rentes.

Vous me dites dans votre avant-dernière lettre que vous avez payé le cavalier Curlier. On dirait que vous vous êtes fait un gros jarret. Vous lui avez donné trois cents de foin et soixante à septante livres de fromage. Je les ai bien mangés et

je ne le crois pas payé ; je m'en ferais un cas de conscience ; je lui dois plus que cela, quoique je ne lui doive que 250 lb. Mais bref là-dessus, l'on a le temps de se revoir. Je sais bien que tout le monde ne pense pas comme moi, mais j'ai de la monnaie pour payer tout le monde. Ceux qui me feront tort, le payeront tôt ou tard ; je le jure sur ma baïonnette.

Quand vous me récrirez, vous me direz voir si la mort de Pierre Serrette est confirmée. Emmanuel Gaillier m'annonce celle de François Macle et de Xavier Curlier. Le monde décroît bien ; il ne veut rester personne. Quant à moi, je me porte bien, Dieu merci. J'espère que la présente vous trouvera aussi bien portante. Je ne manque de rien et je manque de tout. Je suis bien et je suis mal ; c'est-à-dire que l'on vit au jour le jour, et que l'on ne pense jamais au lendemain.

Je finis, ma chère mère, en vous assurant d'une parfaite amitié et d'un éternel souvenir.

JOLICLERC,

Fourrier, 4e compagnie, 7e bataillon du Jura, du cantonnement à Josselin, département du Morbihan, armée des Côtes de Brest.

Si vous allez par là-haut, vous saluerez bien de ma part nos cousins Paillard, particulièrement la Jeanne-Marie. Mes respects à chacun de chez nous, particulièrement à mes amis, vous les connaissez.

Récrivez-moi de suite, de suite.

Dans ce pays il y a gros d'assignats faux. Je crains bien que ce que vous en avez soient de ce nombre ; il y a un jeune homme qui vient d'en recevoir un faux des environs de Lons-le-Saunier. Faites-y bien attention, chère mère, ne les cachez pas que vous les ayez fait visiter.

XV

A la citoyenne Marie-Pernette Defrasne, veuve de Pierre-Joseph Joliclerc, demeurant à Froidefontaine, district d'Arbois, département du Jura, par Salins et Nozeroy, à Froidefontaine.

Josselin, ce 9 prairial, l'an troisième de la République, ou le 28 mai 1795, V. S.

Chère mère,

La circonstance me force de vous écrire plus tôt que je ne l'aurais désiré parce que je croyais attendre la réponse de ma dernière que je crois en route ; mais une lettre de plus ou de moins, cela n'est pas une affaire.

Des courriers extraordinaires nous ont apporté le décret de la démonétisation des assignats à face. Voilà sûrement un coup auquel vous ne vous attendiez pas, et je suis moralement sûr que la plupart des assignats que vous avez dans votre buffet, comme vous me le dites, sont de cette espèce. Par conséquent, vous voilà obligée de vous

en défaire pour le 1er vendémiaire, c'est à-dire pour le 22 septembre qui n'est pas bien éloigné. Si vous en avez une certaine somme, comme vous me dites que presque tout votre bien est dans votre buffet, donnez commission à quelqu'un de vous acheter quelques pièces de terre, — dans quelque partie de la Franche-Comté que ce soit, c'est égal, — prés, vignes, champs, bois, tout est bon : des domaines nationaux ; et vous les placerez là. Encore que vous seriez obligée de vous en procurer davantage de ces assignats à face, c'est tout de même ; il y en aura sûrement à bon compte sur le tantôt. Il vaudra mieux avoir une pièce de terre quelconque que de rien avoir parce que pour le 1er vendémiaire ils seront annulés. Payez nos dettes. Vous devez déjà l'avoir fait, elles ne sont pas conséquentes. Je ne dois pas mille écus ; ainsi ce n'est qu'une vache.

Voilà les avis ou conseils que je vous donne. Voilà pourquoi je vous écris, et puis, ne vous chagrinez pas de cela. Il faut vous attendre à en voir bien d'autres, et puis, tant que nous aurons quelques champs, ils devront nous suffire. En les cultivant, je crois que l'on pourra vivre à l'entour ;

mais je ne sais si j'aurai ce bonheur-là. Voilà un de nos parents, le petit Grevet, le fils de la veuve Jhs. de Communailles, à qui l'on vient de couper la jambe au mollet. Il a reçu une balle qui lui a fracassé la jambe plus haut que la malvéole ou grille ou cheville de pied, dans une attaque que nous avons eue avec les Brigands ou Chouans. Je ne crois pas qu'il en revienne. On le dit très mal présentement. Je l'ai écrit à sa mère il y a quelques jours. J'en avais reçu la commission de l'infortuné. Encore un de moins chez nous.

Avant-hier, ils nous en tuèrent quatre et firent neuf prisonniers qu'ils ont bien battus et qu'ils voulaient forcer d'aller avec eux. Je crois que le brigandage va recommencer dans ces parages et que la paix, qui devait être faite à Rennes, n'a été qu'une feinte qu'ils ont faite pour avoir une suspension d'armes, pour se reposer, pour recruter et s'armer. Voilà ce que c'est que de vouloir pardonner à des enfants rebelles, à des ingrats.

Je ne peux vous peindre la misère où se trouve le soldat. Vingt onces de pain qui est pire que celui d'avoine gelée de chez nous, avec une demi-livre de mauvaise viande qui ne fait pas plus de

soupe qu'un morceau de bois. A la vérité, on a vingt sols par jour, mais c'est du papier ; et avec ces vingt sols, vous n'auriez pas une aiguille. L'on n'en veut plus, surtout depuis la démonétisation des assignats à face. Les assignats ne servent plus de rien du tout. Quinze livres, un pot de cidre que nous avions pour cinq sols en arrivant ici, voilà le prix des denrées. Un écu de 6 francs se vend 50 écus ou 150 lb. en assignats. Sans argent métallique, vous ne pouvez vous procurer ce qu'il vous faut. Le soldat est misérable et excédé de service ; toujours en courses, toujours de garde. Jamais sa position n'a été plus critique ; et puis ce qui afflige encore les bons sujets, c'est que beaucoup de nous passent du côté des brigands, ce qui n'est pas une petite affaire. La désertion est beaucoup à craindre dans ce moment-ci. Je crois que tous les bourgeois de ce pays sont brigands. Il y a bien à faire pour y tenir.

J'ai écrit à ma tante Michel ces jours passés. Je ne lui dis rien de nos affaires. Récrivez-moi comme vous entendez faire, si vous avez de meilleures vues que moi, si vous avez bien de ces assignats. Je parierais que vous en avez une bonne

moitié de faux. Par ici, il s'en trouve presque autant que de vrais. Récrivez-moi tout de suite si vous vous disposez à aller au grand Mercey, si Xavier vous a écrit, ce que vous faites de ses rentes. Mon oncle le curé lui a fait un joli cadeau en lui vendant son bien de Labergement et en lui donnant ses chiffons de contrat.

Rien d'autre à vous marquer. Je me porte bien, je désire que vous soyez de même, et je finis en vous assurant d'une parfaite amitié et d'un éternel souvenir, et je suis votre fils,

JOLICLERC,

Fourrier, 4e compagnie, 7e bataillon du Jura en cantonnement à Josselin, département du Morbihan. Armée des Côtes de Brest.

XVI

A la citoyenne Marie-Pernette Defrasne, veuve de Pierre-Joseph Joliclerc, demeurant à Froidefontaine, district d'Arbois, département du Jura, par Salins et Nozeroy, à Froidefontaine.

Lorient, 14 fructidor, l'an troisième de la République, ou le dernier jour d'août 1795, V. S.

Enfin, ma chère mère, je viens de recevoir votre lettre datée du 24 juillet. Voilà près de cinq mois que je n'en avais reçu. Ainsi jugez ce que je pouvais m'imaginer. La dernière que j'ai reçue de vous est du mois d'avril, celle où vous me dites que vous venez d'amodier notre grange ; vous devez vous en remettre. Quant aux deux autres, que vous me dites que vous m'avez écrites dans six semaines, je n'en ai point reçu. Je n'en suis pas étonné. Depuis le 11 messidor, c'est-à-dire depuis passé deux mois, nous ne faisons que de courir. Depuis cette époque, nous n'avons point reçu de

lettres et voici les premières que nous recevons. Mais il faut espérer qu'elles viendront par la suite. Ainsi, calmez-vous. Ne prenez pas ces reproches que vous dites que je vous fais en mauvaise part.

Jamais je n'ai pu vous dire ma façon de penser sans que ce soient des reproches ou des sottises. Mais ne vous en prenez pas à moi, prenez-vous-en à ceux qui m'ont appris à parler, à ceux qui m'ont appris à dire ma façon de penser sans me déguiser, ou plutôt à dire la vérité.

Quant à vos assignats, je n'en donnerais pas à baiser mon pouce. Je m'imaginais bien que, malgré que vous en auriez à foison, vous ne laisseriez pas que de laisser subsister une partie de nos rentes, et que ma tante devant être payée à ce jour, vous vous croiriez libérée avec elle en lui donnant six à sept cents livres en papier !

La pauvre femme ! elle tirerait bien partie de sa dot, ici qu'un écu de 6 francs se vend 400 livres, comme vous vendiez vos œufs un liard. Jugez ! Vous lui donneriez 9 livres. Voilà une belle dot !

Parce que les autres vous ont volée, vous voudriez avoir le droit de revoler à votre tour !

Vous avez mieux aimé faire la charité à de la

canaille que de payer vos dettes. Si vous les aviez voulu payer dans le temps que les assignats valaient quelque chose, il n'y aurait rien à dire : c'était la monnaie courante ; mais aujourd'hui, elle ne l'est plus que pour les yeux. Dans le temps passé, quand vous aviez des assignats, vous aimiez bien les prêter à Jean, à Pierre, à Jean-Antoine Serrette, à Oudet, etc. Ils en ont tiré parti, les ont échangés contre du numéraire ; s'ils ont perdu dessus, c'était le cinq pour cent ou le dix au plus. Aujourd'hui, ils vous remboursent avec ce même papier, mais il ne vaut que 12 deniers les 3 livres ! On en a à ce prix tant que l'on veut ici.

Ainsi, n'espérez pas qu'elle vous fasse une quittance notariée comme vous l'a promis mon oncle. Je ne lui conseillerais pas, elle se gourerait [1] ; il faut être de bonne foi.

Vous avez bien eu tort de ne pas faire le foin de nos clos. Nous aurions toujours cela ; au lieu qu'avec vos 2000 francs vous n'avez rien. Je crois que vous vous éblouissez les yeux par la quantité,

1. S'agourer, expression populaire du centre de la France, signifiant « faire un mauvais marché ».



que vous comptez comme au temps passé ; mais ici vous n'auriez pas un houx de deux sous, pour 200 lb. On ne veut point d'assignats, absolument, surtout les paysans. Vous craigniez la réquisition ? Eh bien, quand on vous l'aurait demandé (votre foin), vous l'auriez donné pour rien. Voilà comme l'on se comporte. Et puis d'ailleurs, les réquisitions ne veulent pas avoir lieu [1] dans notre pays cette année ; toutes nos armées s'en éloignent.

N'allez pas encore faire la bêtise de vendre vos fromages ! Quand on vous les livrera, mangez-en et ce que vous ne mangerez pas, mettez-le dans une chambre sèche. Ils se conserveront assez quelques années. Nous avons de la place dans notre maison ; faites une chambre de fromages où était Cuby, elle est propre à cela. Si je m'en retourne jamais, je serai bien aise de les trouver, et cessez de compter vos assignats par mille livres.

Quand vous avez quelque chose, que vous êtes obligée de vous en défaire, échangez-le contre du fer, du bois, des toiles, des denrées, etc. Vous avez assez d'assignats, vous dis-je.

1. N'auront pas lieu. Le verbe « vouloir », employé ainsi, est aujourd'hui encore d'un usage fréquent en Franche-Comté.

Vous me parlez de ramodier notre bien. Eh bien, s'ils le laissent, ne vous en inquiétez en rien ; que cela ne vous mette pas en peine. J'aime autant qu'il reste en friche que d'en tirer des assignats. Pourvu qu'ils rapportent pour les impositions, c'est assez, et puis d'ailleurs j'espère d'être rendu chez nous, pour le printemps qui vient. Je ne suis pas comme vous ; je ne désespère pas, moi, toujours. Ne vous mettez pas en peine pour ramodier le bien ; c'est ce que je vous demande ; et si vous le ramodiez, spécifiez bien que je veux être libre de le reprendre quand je serai au pays.

Pour Xavier, j'en ai reçu une lettre lorsqu'il était à Liége, il y a plus de huit mois. Mais depuis, je n'ai rien reçu, quoique je lui aie écrit plusieurs fois. Sûrement, il dira encore que je ne lui ai pas écrit ; mais tout de même, voici ce que je crains et qui me fait soupçonner son silence : je crains qu'il ne lui soit arrivé quelque accident ; ce qui est assez fréquent dans l'état où nous sommes. Mais cependant, si cela est, nous nous reverrons dans la vallée de Josaphat.

Quant à moi, ma chère mère, je suis toujours

le même, c'est-à-dire je suis bien portant, à part que j'ai bien des maladies ou besoins : je souffre la faim, la soif, le froid, le chaud ; point de tabac, point de linge blanc à part celui que je vais rincer dans l'eau de la mer tous les quinze jours ; mal chaussé, encore plus mal vêtu, — voilà mes maladies. Par exemple, je n'ai pas la fièvre ni la colique. Toujours bon appétit, mais guère pour me mettre sous la dent. Il faut cependant vivre au jour le jour jusqu'à ce que vienne le dernier.

Nous sommes ici depuis le 1[er] fructidor, c'est-à-dire depuis environ quinze jours. Nous n'avons qu'une livre de pain par jour, six onces de pois et notre demi-livre de viande. Le pain ne vaut rien du tout, quoique aussi blanc que les dents d'un chien, mais il est fait avec des farines gâtées qui viennent de Quiberon. Vous devez en avoir entendu parler. Il est aussi amer que de la suie et l'on dirait qu'il est pétri avec de l'huile; nos pois (   ) pas du tout, et, ils nous donnent la dysenterie. Pour moi, j'en suis bien attaqué, voici plusieurs jours.

Nous ne sommes ici que soixante hommes, au plus, seulement l'état-major. Tout le reste est dé-

taché çà et là. Nous avons encore un détachement de cent hommes à Josselin; cependant il n'y a pas apparence que nous y retournions. Nous avons trois cents hommes dans le district de Faouët et cent hommes et plus à la colonne mobile. Voilà notre situation qui n'est pas belle. Si vous voulez apprendre des nouvelles de moi, vous n'avez qu'à vous en aller à Sirod. Voilà deux volontaires de chez nous qui partent avec leur congé absolu, pour cause d'invalidité ou infirmité. Ils vous instruiront bien de notre situation. L'un s'appelle le blond Gratard, sergent, et l'autre est un nommé Bellot, ci-devant employé.

J'ai reçu votre Notre-Dame-des-Hermites. Je vous en suis bien obligé. Je tâcherai d'en faire ce que vous désirez.

Quand je partis de Josselin, je vous marquais nous allions combattre l'Anglais qui avait fait sur nos côtes un versement d'émigrés. Eh bien, nous l'avons combattu, et, qui plus est, nous l'avons vaincu. Ils sont restés depuis le 8 messidor [1], jour de leur débarquement, jusqu'au

1. 26 juin 1795.

3 thermidor [1], terme auquel ils se sont trouvés pris comme dans une souricière.

Sans compter les morts et les noyés, nous avons fait six mille et quelques cents prisonniers qui seront avec le temps tous fusillés ou passés au fil de la baïonnette. Il y en a encore quatorze cents qui attendent leur supplice à la citadelle du port de la Liberté, à une petite demi-heure d'ici en mer. Leur dernière heure est fixée au 17. Tous les chefs ont déjà subi la peine de leur forfait, comme M. de Sombreuil, l'évêque de Dôle, en Bretagne, etc. Mais ils avaient un grand nombre de nos prisonniers qu'ils avaient obligés de prendre les armes contre nous, à qui l'on a pardonné, comme de juste.

L'on a fait un butin immense, comme 60 000 fusils, 150 000 paires de souliers, et du cuir de quoi en faire des selles et des brides pour monter 12 000 hommes de cavalerie, des farines, du riz, du vin, des eaux-de-vie, liqueurs, rhum, etc., etc. — je ne sais pas quoi ; des habillements en tous genres. Voilà passé un mois que l'on transporte par mer et par terre. Mais nous, qu'est-

1. 21 juillet 1795. C'est la bataille de Quiberon.

ce que nous avons eu de bon? De manger du très mauvais pain, comme je vous l'ai dit plus haut. Voilà ce que c'est que cette farine de Quiberon. Il y en a qui évaluaient ce butin à 1 800 millions. Il y avait aussi quantité d'or, d'argent, de bijoux, et des assignats faux pour quatre milliards. Je vous en ai envoyé un échantillon pour vous les faire voir. Eh bien, aujourd'hui, ce qu'il y avait de beau et de bon a disparu. Chacun s'est approprié ce qui lui convenait. Notre compagnie de grenadiers s'y est bel et bien montée ; mais nous, nous guettions un autre débarquement au camp de Pouldu, où nous avons resté au bivouac quinze jours : nous n'avons gagné que des poux. L'escadre anglaise nous a plusieurs fois approchés à portée de canon, mais elle ne fit aucune tentative. Elle fit par exemple, en notre présence, à deux lieues de nous, du côté de Brest ou de Quimper, un versement de deux mille Chouans sans que nous puissions nous y opposer.

Voilà l'expédition de Quiberon. Mais, aujourd'hui, l'on renforce l'armée. Voilà que la paix est faite avec l'Espagne, et je pense que cela ira bien par la suite.

Quant aux offres que vous me faites de m'envoyer de l'argent, je suis fort sensible à vos politesses et vous suis très obligé. Je vous remercie infiniment. J'ai toujours fait ce qu'il fallait pour subsister de ma petite paye depuis que je suis dans l'état militaire, et je m'efforcerai de me passer du secours d'autrui tant que j'y serai, quoique, jusqu'à présent, ce que l'on nous a donné et rien, c'est la même chose. L'on se privera et l'on s'abstiendra de mettre sur ses lettres que l'on a bien bu ou que l'on boit bien ; et puis souvent, l'on trouve par le monde, à force de le courir, des hommes qui vous sont plus utiles et plus obligeants que vos proches. Ici, dernièrement, j'ai vécu une décade à la table d'un docteur en médecine qui m'a bel et bien restauré l'estomac et m'a bien fait oublier la rigueur du temps que nous avions à Pouldu. A tous mes repas du vin de Bordeaux et des volailles. C'était un peu étrange pour mon estomac, mais cela y a passé tout de même. En sortant de chez lui, il m'a encore fait offre de service. Voilà, cependant, les traits d'un inconnu et d'un homme que je ne reverrai peut-être jamais.

Je finis, ma chère mère, en vous assurant d'une parfaite amitié.

JOLICLERC,

Fourrier, à la 4e compagnie du 7e bataillon du Jura. Armée des Côtes de Brest à Lorient (Morbihan).

Vous trouverez ci-inclus des assignats faux qui viennent de Quiberon. Vous les pourrez confronter avec les vôtres.

XVII

A la citoyenne Marie-Pernette Defrasne, veuve de Pierre-Joseph Joliclerc, demeurant à Froidefontaine, district d'Arbois, département du Jura, par Salins et Nozeroy, à Froidefontaine.

Pont-Scorff, ce 12 frimaire, l'an 4e de la République française, Une et Indivisible, ou le jour de la Saint-François-Xavier, 3 décembre 1795, V. S.

Ma chère mère,

J'ai reçu votre lettre du 24 septembre dernier. Si deux mois vous ont été bien longs, trois me l'ont été encore plus. Je ne savais que penser de ce retard.

Vous avez bien fait de donner mon adresse à Xavier ; mais malgré cela il ne veut pas se donner la peine de m'écrire. Vous me devriez donner son adresse afin que je lui écrive et alors il pourra me faire réponse... Encore, c'est tout au plus... !

Vous trouvez mauvais que je vous disais de

garder vos fromages. Je croyais vous donner un bon avis ; mais puisque vous ne l'avez pas voulu suivre, tant mieux. Vous auriez dû au moins en garder un cent, pour faire quelques gâteaux et quelques omelettes. Je parie que si quelque parent vous allait voir, vous n'auriez pas seulement du cérat à lui présenter. Ah ! je vous connais bien là : quinze livres de plus ou de moins.

Vous avez bien tort de dire que vous ne pouvez rien faire de bien. Jamais je ne vous ai parlé de ça ! Par exemple, il aurait été possible de mieux faire ! Mais je ne me plains pas de votre gestion. Je vous ai toujours bien laissée faire, à votre grand contentement.

Je sais bien qu'à votre âge vous n'êtes plus en état de courir çà et là et que vous n'avez plus guère de forces. Vous me dites de prendre mon congé absolu pour aller gérer mes affaires ; mais si j'étais chez nous, ce serait comme en 1787-91. Il me faudrait aller à mes journées pour faire à votre guise et je n'aurais pas seulement l'autorité de vendre une douzaine d'œufs ou une demi-livre de chevret. Vous sauriez bien me dire que vous avez l'usufruit du bien de Pierre-Joseph-Joliclerc

et je serais à Froidefontaine comme Philibert Chevalet... Allez, allez, il faut laisser la rivière aux pêcheurs. Vous avez tenu la bourse de votre père étant toute jeune et bien tenu le gouvernail jusqu'à la fin. Vous êtes bonne pour cela.

Vous me dites que beaucoup de volontaires prennent leur congé et que je ne veux pas prendre le mien. N'ayez pas peur, quand je le prendrai, ce sera par le bon bout. Vous me dites que je vous promets, quand je suis à l'automne, de m'en aller au printemps, et, à l'automne, quand je suis au printemps, et ainsi de suite ; que voilà comme je passe ma vie et ma jeunesse ! Il y en a de meilleurs que moi qui font comme moi, qui sont ici stables.

Aimeriez-vous mieux que je la passe, cette vie, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre ? Je suis à mon poste, je m'y tiens. M'aimeriez-vous mieux à faire le bandit dans les bois de Salins, par la Côte ; à être poursuivi par les gendarmes ou bien à être obligé d'aller détrousser quelque passant sur les chemins ? Voilà cependant la vie que bien des jeunes gens de la réquisition mènent. La trouvez-vous belle ? Ils déchirent le

sein de leur mère-patrie, ils versent le sang de leurs frères, ils désolent le pays à l'instigation de quelque scélérat de prêtre, de coquin, de vaurien royaliste, qui ont envie de nous remettre dans les fers ; et vous osez me dire de m'en aller ? Vous êtes donc tous, les uns comme les autres, tous gangrenés, tous pourris ? Mais quels sont les monstres qui vous ont pervertis ?

Voici ma règle : Je m'aime bien, mais j'aime encore mieux ma famille et j'aime mieux ma patrie que ma famille et le monde entier que ma patrie. Il faut toujours être prêt à se sacrifier l'un pour l'autre [1].

Dans vos lettres, vous me retracez toujours la conduite de mon oncle. Hé ! que voulez-vous que j'y fasse ! Il aime le vin, — qui n'a pas ses défauts ? Ceux qui ne croient pas en avoir, ce sont ceux qui en ont le plus. Pour moi, je vois bien les miens, et on me les fait bien voir. Il mange son reste, dites-vous. A cause de cela, vous voudriez que je le

1. Maurin, volontaire de Sambre-et-Meuse, écrit le 10 juin 1792 à son ami Dessalles : « Voici ma profession philanthropique : j'aime mieux ma famille que moi, j'aime mieux ma patrie que ma famille ; j'aime mieux le monde entier que ma patrie. » (*Nouvelle Revue rétrospective*, janvier-juin 1902, p. 73.)



haïsse. Sûrement, il en est moins aimable ; mais c'est toujours mon oncle, le frère de mon père, celui qui m'a tenu sur les fonts baptismaux, le père de celui qui m'est le plus cher après vous.

Vous voudriez que je ne reconnaisse pas ces beaux titres !Ha! vous n'en viendrez jamais à bout.

Je le plaindrais de ce qu'il a peut-être été mal élevé et obligé de se mal conduire : voilà à quoi je m'en tiendrai, et si je vous ai dit de lui faire du bien, si vous le pouviez, je n'ai fait que vous remettre devant les yeux une loi, une obligation qui n'en devrait jamais sortir. Mais, aujourd'hui, il n'y a plus d'humanité, de justice, de vertu. Il ne les faut plus chercher sur cette terre. Le fanatisme les a fait disparaître. Aujourd'hui le père croit gagner les œuvres de miséricorde en égorgeant son fils qui est à la défense de la patrie. Ho ! siècle d'horreur, finiras-tu bientôt ? Je m'en serais allé au pays cet hiver si je n'avais pas appris comme on se comporte dans le val de Miège. Mais, voyant que j'aurais été tous les jours aux prises avec quelques gueux de ce canton, qu'infailliblement, je me serais fait tuer ou j'aurais tué, je préfère grandement être resté par ici. J'aurais

peut-être ouvert les yeux à bien du monde, mais je me maintiens dans ce pays-ci. Ainsi, comme cela, il n'y a pas encore apparence que l'on m'y revoie de sitôt. Je ne crois pas que ce soit devant la guerre finie. Il y a encore du temps d'ici là. Du moins, le val de Miège n'y contribue guère. Vous la reculez bien (cette paix que tout bon Français désire si ardemment), vous la reculez bien au delà de vos montagnes, tant que vous pouvez ; mais nos baïonnettes la feront venir plus tôt que vous ne pensez. Ho ! race maudite, excrément de la nature, que n'avez-vous tous un tonneau de poudre dans le ventre et le feu dedans. Voilà ce que les républicains vous souhaitent avec vos compagnies de Jésus et du Soleil.

Ma chère mère, je suis fort sensible aux marques d'attachement que vous me démontrez dans toutes vos lettres. Si vous me souhaitez un liard, je vous souhaite bien un sol ; mais tous ces souhaits ne nous mettent pas à notre aise. Vous me demandez si je couche toutes les nuits dans mon lit. Je vous dirai que mon service n'exige pas que je couche ailleurs, à moins qu'il n'y ait quelque alerte. Pour lors, je suis obligé de prendre les

armes et d'aller au-devant de l'ennemi ; mais ces alertes sont assez rares. Je suis exempt de monter la garde et je ne suis chargé que de pourvoir aux vivres, aux effets d'habillement et d'équipement, et de tenir la comptabilité de la compagnie. Voilà mon devoir.

Cet été, nous avons sûrement été serrés pour le pain. Nous n'en avions qu'une livre par jour et de très mauvaise qualité ; mais cela a changé depuis la moisson. Aujourd'hui l'on est assez bien nourri, et même l'on se porte bien. Cependant nos corps sont bien usés, remplis de mauvaises humeurs. J'aurais bien besoin de me purger, mais je n'ose aller à l'hôpital, n'y ayant jamais été que pour des blessures. Vous entrez dans ces hôpitaux de fiévreux à moitié malade, et sitôt que vous y êtes, une grosse maladie vous tombe sur le corps, de sorte que bien souvent vous n'en sortez pas. Voilà pourquoi je n'ose me décider à y aller. Je suis rempli de clous par le corps. Même ma tête avait jeté beaucoup d'humeur. Cela commence à sécher. L'on dit que cela me sauve d'une grosse maladie ; je n'en sais rien.

Nous sommes présentement cantonnés dans un

village appelé Pont-Scorff, notre compagnie seulement, depuis le 2 vendémiaire[1]; ainsi, voilà passés deux mois. Nous sommes à deux lieues de Lorient, deux d'Hennebon et trois de Quimperlé, dans un pays de brigands, où il faut bien se tenir sur ses gardes.

Pour 100 000 livres en assignats, vous n'auriez pas une livre de pain. Ainsi notre solde ne nous sert à rien. Jusqu'ici j'employais mon prêt[2] à quelque once de tabac qui me coûtait 10 livres l'once, mais je crois que bientôt je n'en pourrai plus avoir. Ainsi il me faudra vendre mon butin[3] pour avoir de l'argent métallique. L'on dit que nous allons avoir deux sols par jour, mais jusqu'ici nous n'avons rien eu et avec deux sols que ferons-nous? Rien. Les pièces de 15 sols,

1. 24 septembre 1795.

2. Prêt, solde payée à l'avance. « Un soldat avait 15 s. 3 d. par jour, tout compris. Avec ce prêt nous étions obligés d'acheter tout ce qui nous était nécessaire. » (*Journal de Fricasse*, p. 7-8.)

3. Le mot « butin » est pris ici dans son sens populaire, c'est-à-dire qu'il ne signifie pas « objets pris sur l'ennemi », mais « biens, richesses, objets vous appartenant en propre ». Littré cite la locution : « Il y a du butin dans cette maison. » Voir plus bas, lettre XVIII : « Voyez si vous pouvez vous dessaisir de quelque peu d'argent pour me l'envoyer. Quant à des effets ou butin, c'est inutile de penser à m'en faire tenir... »

30 sols et 6 francs au type de la République ne passent point ; les paysans n'en veulent absolument point. Par les lettres que mes camarades reçoivent, je vois que les assignats ont encore cours par chez nous, mais je crois que, dans peu, ce sera comme par ici. Il y a deux mois, ils allaient encore : un assignat de cent sols valait un sol en numéraire ; mais maintenant l'on n'en veut plus. Un écu de 6 francs s'est vendu 1 000 livres il y a quelques jours ; mais aujourd'hui, l'on n'en trouverait pas à ce prix. Si le gouvernement ne prend pas des mesures, le crédit de l'assignat est entièrement perdu. Voilà comment vont les choses.

J'ai écrit une lettre aux Paillard, comme vous me l'aviez marqué. Je me propose d'en écrire une à ma cousine la jeune Marie Ferez du Grand Veau. J'en écrirai une aussi à mon oncle Anatole et je ne lui tairai pas les mauvais traitements qu'il vous fait. Quand vous me récrirez, vous me marquerez ce que devient Emmanuel Gaillier, — il y a longtemps que je n'ai eu de ses nouvelles ; — si réellement le garçon de chez la Silette est mort, — on me l'avait marqué il y a longtemps ; — ce que fait Ambroise-Hiéronime

Mivelle, etc. ; s'ils se partagent ; les nouvelles du village. Vous remplissez vos lettres de bêtises ! Je m'embarrasse bien que mon oncle aille dîner chez les Rousseau. Vous m'avez déjà marqué la vente de son bois, de ses prés et de la pelouse, au moins quatre ou cinq fois. Tout cela ne m'inquiète en rien. L'on viendrait me dire que le champ du Bar est un lac au lieu d'une pâture, je répondrais que je pourrai prendre du poisson. Voilà comme l'on se console !

Si le volet de notre cheminée tombe, tant pis. La cuisine va être remplie de neige tout l'hiver. Si vous entrepreniez de la refaire actuellement en pierre, il vous en coûterait au moins 50 000 livres en assignats. Où les prendrez-vous ? Je ne doute pas que vous n'en ayez beaucoup, mais vous n'avez pas cette quantité-là.

Quoique vous ne trouviez pas bons mes conseils, je vous dirai encore ceci : Gardez les assignats que vous avez ; s'ils tombent totalement, on les perdra ; mais s'ils reprennent leur valeur (ce qui n'est guère à présumer), l'on sera bien aise de ne pas les avoir dénaturés. Mais dorénavant, tout ce que vous vendrez on échangerez, ne le cédez que

pour de l'or ou de l'argent ou des marchandises de durée, que vous puissiez conserver. Et je vous fais remarquer ceci, que l'argent neuf n'a pas tant de crédit que le vieux ; souvenez-vous-en, et que vous avez assez d'assignats, mais pas trop.

Quant aux offres que vous me faites de m'envoyer des souliers, des chemises et de l'argent, dites-vous ; j'ai des souliers et des chemises suffisamment ; et puis, quand je n'en aurais point, je ne vous conseillerais pas de m'en envoyer. Vous ne songez pas qu'il y a d'ici chez nous 225 lieues, que le port en serait bien cher. Quant à l'argent je peux m'en passer, en bien souffrant ; mais j'aimerais encore mieux souffrir que de vous donner lieu de me faire des reproches de ce que vous m'avez donné par-ci, donné par-là.

Je ne sais comment vous avez l'ose de me parler de ces dix-neuf louis moins six francs que je pris. Ils étaient bien à moi. J'aime bien mieux les avoir mangés, comme je les ai mangés, que de les avoir prêtés à Chey, Mivelle et autres. Ils vous en savent bon gré maintenant ! Vous leur avez donné de beaux louis pour bâtir leurs maisons,

vous leur avez fait leurs cheminées, tandis que les nôtres viennent en bas. Eh bien, je saurai souffrir et me passer de vous. Voici quatre ans que je souffre de grandes privations. Il ne faut pas dire quatre ans, il faut dire toute ma vie ; parce que toute ma vie j'ai eu faim, j'ai eu soif et je n'ai eu personne pour me donner à boire et à manger. J'ai été nu ou mis comme un poudro, et je n'ai trouvé personne que pour me faire de la peine, que pour affliger ma faible existence. Ballotté par-ci, poussé par-là, j'ai suivi les impulsions que l'on m'a données, tantôt dans le vice, tantôt dans la vertu.

Par quoi est attiré un jeune homme qui n'est conduit par personne ? Par le plaisir !

Ma chère mère, de bonne heure, j'ai cherché à rompre mes chaînes, les entraves de la superstition surtout. J'ai longtemps lutté. Combien de coups de langue, combien de sottises n'ai-je pas endurés ! J'ai supporté le tout patiemment et enfin je suis victorieux ; mais je ne suis pas encore au bout de ma carrière. Il serait bien à souhaiter que vous ayez été comme moi, au-dessus du qu'en-dira-t-on, mais non attachée aux préjugés de

votre enfance, guidée par des vautours qui vous ont rongé la vie, la santé, le bien, l'âme. Vous ne reconnaîtrez que sur la fin de vos jours que vous en avez été le jouet, — triste expérience, — comme le voyageur qui ne reconnaît qu'il s'est égaré, que lorsqu'il lui est impossible de se remettre dans le bon chemin. Ce n'est plus le temps de se plaindre aujourd'hui.

Quand vous récrirez à Xavier, vous feriez bien de lui dire qu'il est presque temps de reprendre son tiers de bien qu'il a à Labergement, *parce* que sûrement il ne veut pas s'en tenir à cette vente, malgré la belle succession qu'il a eue de son oncle le curé de Mercey. C'est un avis salutaire que vous lui donneriez. Si j'avais son adresse, je lui aurais déjà dit.

Je finis, ma chère mère, en vous assurant d'une parfaite amitié et d'un profond respect, et suis votre fils,

JOLICLERC,
Fourrier.

Vous vous plaindrez que j'écris trop fin et que je vous tire les yeux ; mais vous savez que toute

ma vie je n'ai fait que griffonner. Je ne sais à quoi l'attribuer : à ma trop grande évaporation ou au maître que j'ai eu. Mais j'ai bien d'autres défauts encore plus grands, ainsi passons celui-ci.

Voici mon adresse :

Au citoyen Joliclerc, fourrier de la 4e compagnie, 7e bataillon du Jura, en cantonnement à Pont-Scorff, district d'Hennebont, département du Morbihan, armée des côtes de Brest.

P.-S. — Si j'ai besoin de numéraire ou argent sonnant, il y a ici comme chez nous des gens qui me connaissent et qui me prêteront, 100 écus, 600 francs, même 1000 francs, sur une pièce de terre ; mais ils m'en feront payer l'intérêt bien cher, mais je ne mangerai que mon bien et je n'en serai redevable à personne. L'on connaît mon Sillet dans la Bretagne comme dans le val de Miège. Il y en a bien d'autres que les Rousseau qui ambitionnent mon Froidemarche et mes Chenaillons qui sont peu de chose. Il y en a plusieurs dans notre bataillon qui les savourent ; et à vous, je vous suis reconnaissant de vos offres, de vos promesses et

du grand bien que vous m'avez fait pendant vingt-cinq ans que j'ai été en communion avec vous. Que le bon Dieu vous le pardonne ! Pour moi, je vous le pardonne bien et d'un grand cœur [1].

1. Au verso de cette lettre, le caporal-fourrier Joliclerc a griffonné des fragments de comptabilité : « 45 culottes, 25 guêtres grises, 12 paires de souliers, 4 bonnets de police, 20 cols » ; et une liste de noms propres avec chiffres en regard.



VOLONTAIRE DES ARMÉES DE LA RÉVOLUTION (1792)

D'après une gravure contemporaine (calque de M. Aug. Raffet)

Nous touchons au terme de la carrière militaire de notre héros. La dernière lettre, qu'on va lire, montre où il en est arrivé au bout de cinq années de privations. Après n'avoir cessé de refuser stoïquement les offres d'argent de sa mère, il va enfin l'implorer, en faisant appel à ses sentiments maternels pour le fruit de ses « chastes amours ». Et il semble que l'extrémité où il en est ainsi réduit fasse mieux ressortir encore la rude vertu qui l'a animé et soutenu durant les dures années écoulées.

LETTRE XVIII

Hennebont, ce 21 pluviôse, l'an IV de la République française ou le 10 février 1796, jour des Cendres, V. S.

Ma chère mère,

Il est impossible que vous n'ayez entendu parler de la situation actuelle du militaire en activité de service.

Oui, malgré que vous soyez domiciliée dans un pays escarpé, entouré de forêts et de montagnes,

16

où les habitants mènent une vie tranquille et en paix, il n'est pas possible que quelques cris lamentables sur l'état pitoyable des pauvres soldats ne se soient fait entendre dans vos vallons. Ils ont été poussés avec trop de force pour qu'ils n'aient pas percé jusque dans les antres les plus reculés des monts Jura. Ce n'est que dans votre cœur qu'ils n'ont pas pénétré, parce que vous êtes sourde aux cris de l'humanité et de la misère. Tranquille, dans l'abondance et l'opulence, vous vous efforcez de thésauriser... pour qui ? pour des gens à naître ? Comment dit le proverbe : « Il n'y a pas de plus mauvais sourds que ceux qui ne veulent pas entendre. »

Eh bien, je vais vous en donner une petite idée de leur situation, parce qu'il m'est impossible de vous dire le tout. Mon cœur saigne en y pensant.

Depuis que les assignats ont perdu leur valeur, c'est-à-dire depuis Pâques dernier [1], le soldat s'est trouvé sans solde jusqu'au 15 thermidor [2], autrement, au commencement du mois d'août, où on leur a accordé deux sols en numéraire d'indemnité.

1. 5 avril 1795.
2. 2 août 1795.

Voilà la paye qu'ils ont eue depuis cette époque jusqu'à aujourd'hui, et il n'y a pas d'apparence qu'elle soit augmentée de sitôt.

Pour leurs vivres, tout l'été dernier ils ont eu une livre de pain par jour, de très mauvaise qualité, que bien des chiens n'auraient pas mangée, avec un quart de pois et une demi-livre de viande appelée charogne. Aujourd'hui, elle est un peu meilleure, mais souvent nous passons six jours sans en voir aucune distribution. Et, toute viande redue par la nation ou République, ainsi que le pain et autres fournitures, est perdue pour le pauvre soldat; de sorte que nous sommes la plupart du temps réduits à ne manger qu'une livre et demie de pain de mauvais seigle, qui nous passe par le ventre comme de la bouillie, dans le cours de vingt-quatre heures. Quant à l'habillement, la plupart des soldats sont nus, sans souliers. Voici cinq mois qu'il ne s'en est fait de distribution et l'on ne sait quand l'on en aura. Malgré cela, tous les jours en course ou de garde.

Voilà l'esquisse du tableau que j'avais à vous faire. Si vous avez un reste de sentiment d'humanité ou de charité, jetez un regard maternel de

mon côté et vous souvenez que vous avez un fils, le seul fruit de vos chastes amours, parmi ces infortunés mais courageux soldats qui sauront préférer la mort à l'esclavage.

Vous connaissez mes facultés et mes ressources, elles ne sont pas grandes. Que ne m'avez-vous appris le métier de cordonnier au lieu de m'envoyer à Rochejean, j'en profiterais aujourd'hui, j'aurais un moyen de gagner ma pauvre vie, au lieu que je me vois réduit à la plus honteuse mendicité. Ayant contracté de mauvaises habitudes, tant en prenant du tabac qu'autrement, il est impossible de me changer. Sans intrigue, sans connaissances, je me vois réduit à la dure alternative, ou de périr, ou d'avoir recours à vous. Ainsi voyez quel parti vous voulez prendre, de me laisser mourir dans la misère ou de me secourir.

Il n'est pas de soldats du pays qui n'aient reçu du secours de chez eux, tant pauvres soient-ils, et des gens qui ont cependant bonne paye. Vous, jusqu'à ce jour, pendant l'espace de presque cinq ans, vous vous êtes contentée de me faire quelques petites offres de service. Toutes ces offres ne me rendent pas la santé et ne me mettent pas mieux à

mon aise. Voyez si vous pouvez vous dessaisir de quelque peu d'argent pour me l'envoyer. Quant à des effets ou butin[1], c'est inutile de penser à m'en faire tenir depuis chez nous. Le port coûterait plus que la marchandise ne vaudrait dans ce pays. Avec de l'argent, on a tout ce que l'on veut par ici, mais il en faut. Pour le faire passer, rien n'est plus facile : on le donne au maître de poste, soit à Nozeroy ou ailleurs ; l'on en tire un reçu et une obligation par laquelle il se charge de le faire passer à qui on l'envoie, et l'on met cette obligation dans la lettre que l'on envoie. C'est en vertu de cette obligation que l'on va retirer l'argent à la poste. D'ailleurs le maître ou le directeur de la poste vous apprendra assez comme il faut s'y prendre.

Voilà tout ce que je peux vous dire pour le présent ; point d'avis à vous donner, pas même de conseil.

Je suis votre fils, pas trop rassasié ; mais c'est le jour des Cendres.

F.-X. JOLICLERC,
Fourrier.

1. Voir ci-dessus la note à la lettre XVII.

Voici mon adresse :

Joliclerc, fourrier de la 4e compagnie du 7e bataillon du Jura, présentement à Hennebont, département du Morbihan, armée des Côtes de l'Océan, division des Côtes de Brest.

J.

CONCLUSION

CONCLUSION

Note de M. Etienne Jolicler

La vieille paysanne se laissa-t-elle toucher par cet appel emphatique où perce toutefois un peu de la naïve roublardise du troupier ?... Elle ne put se plaindre en tout cas de la difficulté d'en lire l'écriture... Contrairement à ses autres lettres, Joliclerc s'était appliqué à faire de cette dernière un chef-d'œuvre de calligraphie... On en saisit l'importance...

J'espère, pour mon arrière-grand-oncle, que l'humiliation d'une demande si contraire à son caractère n'est pas restée sans compensation. Mais je ne saurais l'affirmer, cette lettre est la dernière que j'aie trouvée dans mes papiers de famille.

Quelque temps après, du reste, blessé à nouveau et non pas mort comme il a été dit par erreur, il rentrait définitivement au pays, à Froidefontaine, où il vécut et

où il mourut en 1832, à l'âge de soixante-cinq ans.

Il avait perdu sa mère quelques années après son retour.

Froidefontaine est un petit village du Jura, à 12 kilomètres de la station de chemin de fer la plus rapprochée, Frasne, sur la ligne de Mouchard à Pontarlier. En 1790 on y comptait trois cent vingt habitants. Aujourd'hui il n'y en a plus que deux cent quatre-vingts.

Par quelque côté que l'on accède à ce pays, on traverse de superbes forêts de sapins, largement coupées par endroits de pâturages, dont le vert plus tendre met de gaies éclaircies dans la sévérité des bois sombres.

Ces sapins sont les plus beaux de France. Il en est de vénérables, dont les branches, peu à peu affaissées sous le poids des neiges, s'inclinent ainsi que de grands bras protecteurs vers les jeunes pousses dont les rameaux, au contraire, se dressent vers leurs aînés pour écouter, sans doute, le récit des événements d'autrefois que ceux-ci leur murmurent et dont ils furent les témoins.

Mais leurs chuchotements, que le vent fait courir de branches en branches, ne troublent pas le calme et puissant silence de la montagne. Parfois seulement, le bruit des cloches d'un troupeau invisible monte dans la pureté de l'air, d'un pâturage éloigné.

Prés, forêts, troupeaux y sont d'un excellent rapport.

Au Sillet, notamment, où Joliclerc possédait une

ferme, il se présente cette particularité que seuls les bestiaux nés dans le pays peuvent y vivre. Les herbes et les plantes y sont tellement nourrissantes qu'elles incommodent et rendent malades ceux qui n'y sont pas habitués dès leur naissance.

Joliclerc possédait encore d'autres biens : une maison à Froidefontaine, des prés à la Grosse-Pierre, à Cerniébaud, des bois à Chenaillons, etc... Sa mère qui en avait l'usufruit pouvait donc, pour son fils et pour elle-même, se montrer, sans être prodigue, plus généreuse qu'elle ne l'était.

Il avait un cousin qui portait les mêmes nom et prénoms que lui, François-Xavier Joliclerc. C'est l'adjudant d'artillerie de qui il est souvent question dans les lettres qu'on vient de lire.

Celui-ci ne revint pas au pays. Il continua le métier des armes. Etant chef de bataillon, il épousa la fille du maréchal de camp Brouet, à Ligny-en-Barrois. De ce mariage il eut une fille unique, Anne Joliclerc. Très fier de son nom, et désespérant d'avoir un fils, il vint alors dans le berceau de la famille des Joliclerc y chercher pour sa fille un époux du même nom. Il le trouva en la personne d'un parent éloigné, Jean-Claude Joliclerc, originaire de Mignovillard et juge au tribunal de Pontarlier. Ce dernier fut mon grand-père.

Quant au volontaire du Sillet, il mourut, sans postérité, dans son village où il s'était fait la réputation d'une sorte de philosophe bourru, mais d'une bonté

qu'on savait reconnaître et qui lui faisait pardonner d'être resté un révolutionnaire endurci.

Il s'était entouré de livres, sortait peu, et ne s'occupait guère de ses terres que pour les vendre petit à petit. Il avait gardé le mépris des richesses, aussi ses voisins avaient-ils les siennes à bon compte. C'était là peut-être la raison qui lui gagnait leur estime.

Il reste aujourd'hui peu d'habitants du pays qui l'aient connu personnellement. Encore ceux-là n'en ont-ils pas gardé la mémoire. Au Sillet, il existe bien une dame Serrette, de la famille de ceux dont il parle fréquemment dans ses lettres, une voisine à lui de son vivant, mais...

« Dame, quand on a son âge, on n'a plus ses facultés, m'a-t-on dit... Depuis longtemps la pauvre vieille s'obstine à ne rien dire !... »

Et de fait je n'en ai rien pu tirer.

J'ai été plus heureux à Froidefontaine où, après avoir couru à travers champs derrière un grand et droit vieillard qui filait comme le vent, j'ai pu rejoindre le père Adolphe, c'est son nom.

Celui-ci, un rude montagnard à la figure rasée, taillée à coups de serpe, aux lèvres minces et à l'œil vif encore se souvient :

« Joliclerc... ? Attendez-vouer... Celui du Sillet...? J'étais ben jeune..., et voyez-vous, j'ai nonante ans passés... j'suis l'pus vieux d'la commune !... mais je me le rappelle... Oh !... j'l'ai ben connu, pardi !...

C'était un vieux déjà à l'époque..., il n'avait pas des idées comme tout le monde... On ne l'voyait pas souvent au prône... mais c'était un luron... et instruit!... Ah ! oui..., pour sûr, c'était un luron...! »

Il répète encore : « C'était un luron !... » C'est le dernier souvenir... Il a beau chercher, il ne lui en vient plus d'autre..., mais il voudrait causer encore.

. . . .

Joliclerc n'avait pas donné suite à son projet de s'allier à la « jeune créature » « belle et pleine de grâce » qui lui faisait demander, à sa mère, dans la lettre écrite de Rennes le 27 décembre 1793, la « permission de s'établir ». Il s'était marié longtemps après son retour au pays, à trente-neuf ans, avec une demoiselle Cordier, de Salins, laquelle était sans doute, elle aussi, « belle et pleine de grâce », bien qu'elle ne fût plus jeunette, étant dans sa trente-neuvième année.

Celle-ci, deux ans après la mort de son mari, notre héros, c'est-à-dire en 1834, convola de nouveau en justes noces avec un amoureux plus jeune qu'elle de... deux ans. Elle en avait alors soixante-sept. Elle n'eut du reste pas plus d'enfants de ce second mariage que du premier..., ce qui se comprend un peu...

Le corps de François-Xavier Joliclerc repose à Froidefontaine, mais sa tombe n'existe plus. Le cimetière a été désaffecté. Une croix seule en indique aujourd'hui l'emplacement.

Septembre 1904. Etienne JOLICLER.

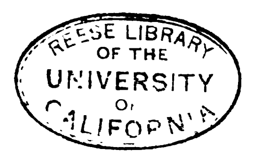


A la Citoyenne
ARMÉE DU RHIN
Marie S. Anette Deframe Veuve
de Pierre Joseph Joliclere demeurant
a froidfontaine District darbois
departement du Jura par Salins
et Mozeroy
a froidfontaine

Fac-similé de l'adresse autographe d'une lettre de Joliclerc.

TABLE DES MATIERES

FIN



HENRY HOUSSAYE, de l'Académie française.

Histoire de la chute du premier Empire d'après les documents originaux :

1814. 41e édition, revue. 1 vol. in-16 .... 3 50
Le même. 1 vol. in-8e 7 50

1815. La première Restauration. — Le retour de l'île d'Elbe. — Les Cent-Jours. 41e édition, revue. 1 vol. in-16 .... 3 50
Le même. 1 vol. in-8e 7 50

1815 (2e partie) : Waterloo. 40e édition. 1 vol. in-16 .... 3 50
Le même. 1 vol. in-8e 7 50

G. LENOTRE

(couronné par l'Académie française. Prix Berger).

La Guillotine pendant la Révolution, d'après des documents inédits tirés des archives de l'État. 2e édition. 1 beau vol. in-8e écu, avec deux grav. 5 »

Le vrai Chevalier de Maison-Rouge, A.-D.-J. Gonzze de Rougeville, 1761-1814, d'après des documents inédits. 2e édit. 1 vol. in-8e écu, avec grav. 5 »

Un Conspirateur royaliste pendant la Terreur. Le Baron de Batz (1792-1795), d'après des documents inédits. 3e édition. 1 volume in-8e écu, orné de deux portraits en héliogravure .... 5 »

Paris révolutionnaire (*Ouvrage couronné par l'Académie française*). Nouvelle dition illustrée. 1 volume in-8e écu .... 5 »

Paris révolutionnaire. **Vieilles maisons. Vieux papiers.** Première série. 10e édition. 1 volume in-8e écu avec gravures .... 5 »

Paris révolutionnaire. **Vieilles maisons. Vieux papiers.** Deuxième série. 7e édition. 1 volume in-8e écu, avec gravures .... 5 »

La Captivité et la Mort de Marie-Antoinette. — *Les Feuillants.* — *Le Temple.* — *La Conciergerie*, d'après les relations de témoins oculaires et des documents inédits. Nouvelle édition. 1 volume grand in-8e, orné d'un portrait en héliogravure, de dessins et de plans .... 5 »

Un agent des princes pendant la Révolution. **Le marquis de la Rouërie** *et la Conjuration bretonne* (1790-1793), d'après des documents inédits. (*Ouvrage couronné par l'Académie française. Prix Thérouanne*). 3e édition. 1 volume in-8e écu, orné de trois gravures .... 5 »

La Chouannerie normande au temps de l'Empire. **Tournebut** (1804-1809), d'après des documents inédits, avec une préface de Victorien Sardou. 3e édit. 1 volume in-8e écu .... 5 »

RENÉ BLACHEZ

Bonchamps et l'Insurrection vendéenne (1760-1793), d'après les documents originaux. 1 volume in-8e écu .... 5 »

ANDRÉ BONNEFONS

Un allié de Napoléon. Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie (1763-1827), d'après les archives du Ministère des Affaires étrangères et du royaume de Saxe 1 volume in-8e 7 50

EDMOND BIRÉ

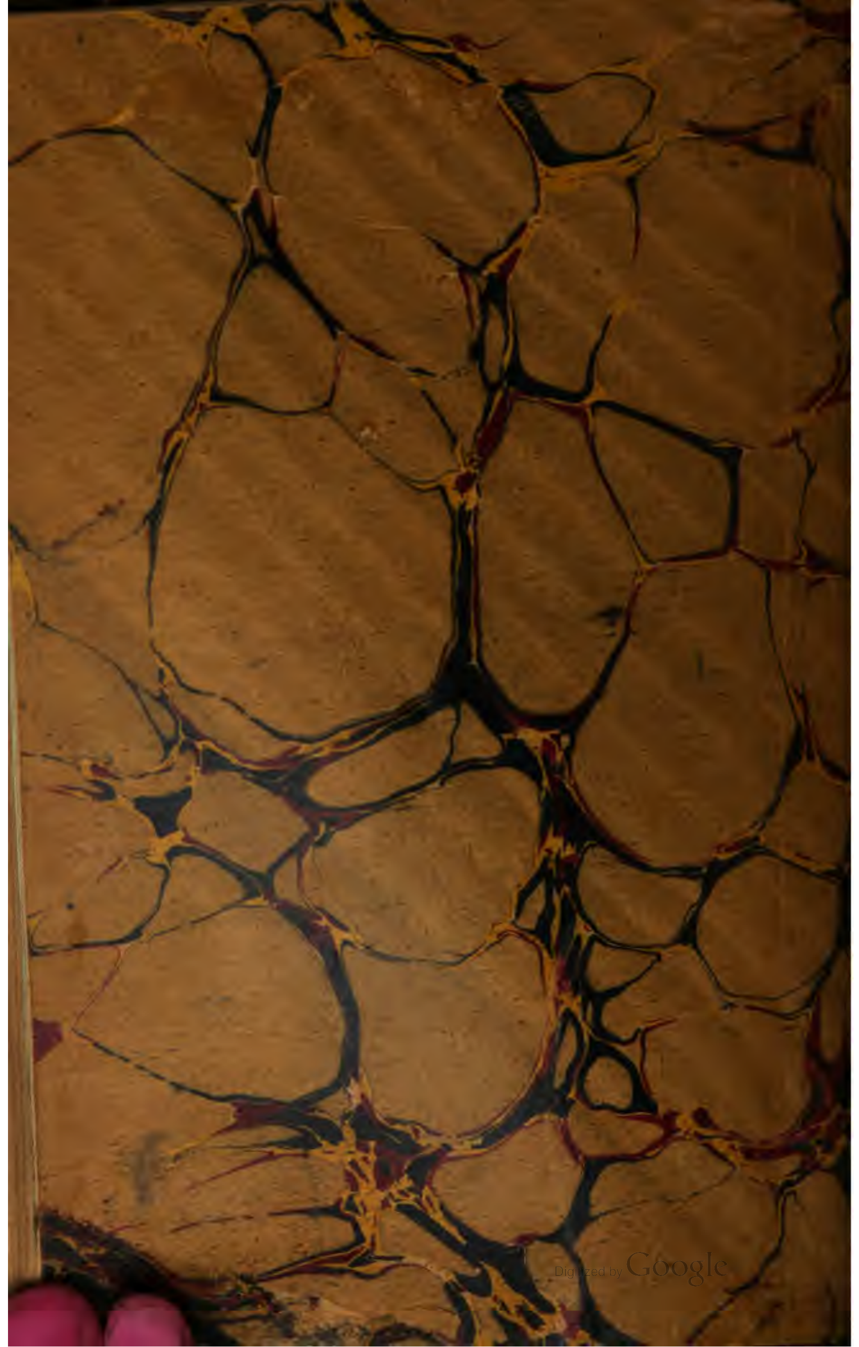
Journal d'un Bourgeois de Paris pendant la Terreur (*Ouvrage couronné par l'Académie française*). Second prix Gobert. 5 vol. in-16. 17 50

La Légende des Girondins. 1 vol. in-16 .... 3 50

Étude critique sur Victor Hugo en 4 volumes :

I. **Victor Hugo avant 1830.** 1 vol. in-16 .... 3 50
II. **Victor Hugo après 1830.** 2 vol. in-16 .... 7 »
III. **Victor Hugo après 1852.** L'exil, les dernières années et la mort du poète. 1 vol. in-16 .... 3 50

Paris. — Imp. E. CAPIOMONT et Cie, rue de Seine, 57




YB 58248
DC146
J5A2
177687

